

**ACTES
DU PARLEMENT
DES FEMMES**

Maison des Parlementaires

8 mars 2002





Avec le soutien de La Commission Femmes et Développement



Le Parlement des femmes du 8 mars 2002 est un événement en prolongation de la Marche mondiale des femmes 2000

Actes du Parlement des femmes 8 mars 2002, Bruxelles 2002

*© Commission Femmes et Développement
6, rue Bréderode à 1000 Bruxelles - Belgique*

*Coordination: Poupette Choque et Annette Richter pour le Monde selon les femmes
Mise en page: Clarice
Photos: © La Chambre Claire, Claire Deprez
Traduction: Orakel bvba*

Dépôt légal: D / 2002 / 792 601

Table des matières

SUJET	INTERVENANT-E-S	
Introduction	• Els van Weert, membre du Parlement (UV-ID)	7
Préambule	• Sophie Charlier, Présidente du Monde selon les femmes	9
Historique du 8 mars	• Sandra Galbusera, Présidente du Vrouwen Overleg Komitee	13
PREMIÈRE PARTIE: INTERPELLATION DES MEMBRES DU PARLEMENT PAR LES ASSOCIATIONS		
I. VIOLENCE	Modération: Pierrette Cahay-André, membre du Parlement (MR)	15
1a Répudiation	• Soâd Ben Abdelkader, représentante du groupe de travail Violence, Conseil des femmes francophones de Belgique (CFFB)	15
1b Nouvelle loi de divorce	• Liliane Leroy, représentante du groupe de travail Violence, Femmes prévoyantes socialistes (FPS)	16
	• Thierry Giet, membre du Parlement (PS)	17
	• Magda De Meyer, membre du Parlement (SPA)	18
2 Droits d'asile	• Colette Ligtot, représentante du groupe de travail Violence, Centre féminin d'éducation permanente (CFEP)	19
	• Kristien Grauwels, membre du Parlement (AGALEV)	19
	• Karine Lalieux, membre du Parlement (SP)	21
	• Anne-Marie Lizin, intervenante, membre du Sénat (PS)	22
3 Violences quotidiennes	• Josiane Coruzzi, représentante du groupe de travail Violence, Solidarité femmes et refuge pour femmes battues	22
	• Jacqueline Herzet, membre du Parlement (MR)	23
	• Trees Pieters, membre du Parlement (CD&V)	24
	• Milady Mata de Vergara, intervenante, Centro Dominicano de Desarrollo Integral Femenino (République Dominicaine)	25
II. PAUVRETÉ NATIONALE	Modération: Els Van Wert, membre du Parlement (UV-ID)	27
1 Individualisation des droits	• Christine Weckx, représentante du groupe de travail Pauvreté nationale, Présidente de Vie Féminine	27
	• Paul Timmermans, membre du Parlement (ECOLO)	28
	• Monique Collie, intervenante, Vie Féminine	29
2 Fonds de créance alimentaire	• Marie-Christine Lothier, représentante du groupe de travail Pauvreté nationale, Entraide et Fraternité Charleroi	31
	• Marie-Thérèse Coenen, membre du Parlement (ECOLO)	31
III. PAUVRETÉ INTERNATIONALE	Modération: Marie-Thérèse Coenen, membre du Parlement (ECOLO)	35
1 Afghanistan	• Carole Mann, représentante de RAWA, Femaid (France)	35
	• Pascale Bodinaux, représentante du groupe de travail Pauvreté internationale, Solidarité socialiste	36
	• Fientje Moerman, membre du Parlement (VLD)	37
2 Financement développement	• Zepeda Torres Teresa, Alianza Civica Chiapas (Mexique)	38
	• Samira Wymeersch, représentante du groupe de travail Pauvreté internationale, 11.11.11	41
	• Dirk van der Maelen, membre du Parlement (SPA)	42
	• Magali Marcellin, intervenante, maison des femmes (Haïti)	43
	• Leen Laenens, membre du Parlement (AGALEV)	45

DEUXIÈME PARTIE INTERPELLATION DES MINISTRES PAR LES MEMBRES DU PARLEMENT

SUJET	INTERVENANT-E-S	
I. VIOLENCE	Modération: Christine Weckx, Présidente de Vie Féminine	47
1 Répudiation et nouvelle loi de divorce	<ul style="list-style-type: none">• Magda De Meyer, membre du Parlement (SPA)• Godelieve Decoster, administration de la Justice• Anne-Marie Lizin, intervenante, membre du Sénat (PS)	48 48 49
2 Droits d'asile	<ul style="list-style-type: none">• Kristien Grauwels, membre du Parlement (AGALEV)• Isabelle Durant, Vice-Première Ministre (ECOLO)• Nadira Lazreg, membre du cabinet Duquesne (Intérieur)	49 49 50
3 Violences quotidiennes	<ul style="list-style-type: none">• Jacqueline Herzet, membre du Parlement (MR)• Laurette Onkelinx, Vice-Première Ministre (PS)• Paul Van Ingelgem, membre du cabinet Verwilghen (Justice)	51 51 52
II. PAUVRETÉ NATIONALE		
1 Individualisation des droits	<ul style="list-style-type: none">• Zoé Genot, membre du Parlement (ECOLO)• Laurette Onkelinx, Vice-Première Ministre (PS)• Isabelle Durant, Vice-Première Ministre (ECOLO)	55 56 56
2 Fonds de créance alimentaire	<ul style="list-style-type: none">• Marie-Thérèse Coenen, membre du Parlement (ECOLO)• Didier Reynders, Ministre des Finances (MR)	57 58
III. PAUVRETÉ INTERNATIONALE		
1 Afghanistan	<ul style="list-style-type: none">• Pierrette Cahay, membre du Parlement (MR)• Eddy Boutmans, Secrétaire d'Etat à la Coopération et au Développement (AGALEV)• Laurette Onkelinx, Vice-Première Ministre (PS)	59 60 60
2 Financement développement	<ul style="list-style-type: none">• Claudine Drion, membre du Parlement (ECOLO)• Eddy Boutmans, Secrétaire d'Etat à la Coopération et au Développement (AGALEV)• Didier Reynders, Ministre des Finances (MR)	61 62 63
IV. ACTE DE CLÔTURE	<ul style="list-style-type: none">• Hélène Ryckmans, Présidente de la Commission Femmes et Développement, Le Monde selon les femmes• Yvon Bartelink, Vice-Présidente de la Commission Femmes et Développement• Christine Weckx, Présidente de Vie Féminine	65 67 68
LISTE DES PARTICIPANT-E-S	<ul style="list-style-type: none">• par associations• individuel-le-s• Liste des Ministres et de leurs représentants• Liste des membres du Parlement / du Sénat	69 73 74 74

Liste des associations qui ont participées au Parlement des femmes le 8 mars 2002

- 11.11.11. KVNZB-GENDERDESK
- AMNESTY INTERNATIONAL
- CELLULE EGALITE DES CHANCES & SOLIDARITE INTERNATIONALE, VILLE DE BRUXELLES
- CENTRE DE PREVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES DE BRUXELLES
- CENTRE FEMININ D'EDUCATION PERMANENTE (CFEP)
- COLLECTIF DES FEMMES DE LOUVAIN LA NEUVE
- COMITE D'AVIS POUR L'EMANCIPATION SOCIALE DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS / ADVIESCOMITE VOOR DE MAATSCHAPPELIJKE INTEGRATIE VAN DE KAMER DER VOLKSVERTEGENWOORDIGERS
- COMMISSION "UNE FEMME, UN HOMME" D'ECOLO
- COMMISSION FEMMES ET DEVELOPPEMENT (DGCI)/ COMMISSIE VROUWEN EN ONTWIKKELING (DGIS)
- CONSEIL DES FEMMES FRANCOPHONES DE BELGIQUE (CFFB)
- COORDINATION MARCHE MONDIALE BRABANT WALLON
- COORDINATION MARCHE MONDIALE LIEGE
- DGCI – CELLULE GENRE / DGIS - GENDERCEL
- ENTRAIDE ET FRATERNITE (E&F), VIVRE ENSEMBLE
- FEDE WIZO BELGIQUE – LUXEMBOURG
- FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES (FPS)
- INFOR VEUVAGE
- LA ZAÏROISE ET SES SŒURS
- LE MONDE SELON LES FEMMES
- MEDIA FEMMES INTERNATIONALES
- SOCIALISTISCHE VROUWEN
- SOLIDARITE FEMMES ET REFUGE POUR FEMMES BATTUES DE LA LOUVIERE
- SOLIDARITE SOCIALISTE
- VIE FEMININE
- VROUWEN OVERLEG KOMITEE VOK



Introduction

BIENVENUE

Els Van Weert, membre du Parlement (VU-ID):

Au nom du président de la Chambre et du comité d'avis pour l'émancipation des femmes, je vous souhaite la bienvenue dans la Chambre des représentants à l'occasion de la Journée Internationale de la Femme.

La Journée Internationale de la Femme est un jour de fête qui a été institué en hommage à des travailleuses du textile des Etats-Unis et à leur lutte pour leurs droits sociaux. Cette journée est aujourd'hui toujours placée sous le signe de la solidarité internationale, de la lutte pour la justice sociale et contre la discrimination des femmes de par le monde. Ce sont toujours des thèmes brûlants pour le mouvement international de femmes. Il y a deux ans, la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et l'exclusion a remporté un vif succès dans notre pays et des revendications claires et précises ont été formulées à l'adresse des décideurs politiques. Aujourd'hui nous souhaitons y donner suite par le biais de ce Parlement international des femmes. Nous allons remettre sur la table ces revendications, examiner ce qui a été réalisé mais surtout aussi où se situent les points névralgiques. Nous examinerons où nous en sommes et quel chemin il nous reste encore à parcourir. Il est indispensable d'entretenir le dialogue entre les ONG et les responsables politiques, de conclure de nouveaux accords, de poser de nouveaux jalons et formuler de nouveaux objectifs, et, surtout, de parvenir à des engagements réalistes et clairs.

Les demandes de participation à ce Parlement des femmes ont été particulièrement nombreuses - et ceci nous réjouit bien sûr. D'autre part cela signifie aussi que nous avons dû décevoir bon nombre de personnes qui n'ont pu nous rejoindre aujourd'hui. Mais soyez tranquilles: le Parlement des femmes ne sera pas un événement éphémère, une grand-messe sans lendemain. Ce sera au contraire le ferment d'un dialogue renouvelé entre le Parlement, les responsables politiques et les ONG, les hommes et les femmes et vous, qui travaillez si dur sur le terrain. Nous nous réjouissons en particulier de pouvoir accueillir aujourd'hui un si grand nombre d'invités internationaux. Je tiens enfin aussi à remercier spécialement les organisatrices du Monde selon les femmes qui ont rendu possible ce Parlement et qui veillent à son bon déroulement.

Je vous propose maintenant d'entamer ce pourquoi nous nous sommes réunis ici aujourd'hui: le débat, le dialogue. Je déclare donc ouvert le Parlement international des femmes.



Préambule

Sophie Charlier, Présidente du Monde selon les femmes:

Tout d'abord Bonjour, je vous souhaite une bonne après-midi à toutes et à tous, ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les parlementaires. Je voudrais également remercier le "Monde selon les femmes" et notamment Poupette Choque et ses collaboratrices Annette Richter et Céline Roosens pour leur travail. Je voudrais particulièrement remercier les Présidentes et Vice-Présidentes du Comité d'avis pour l'émancipation sociale: Els Van Weert, Marie-Thérèse Coenen et Pierrette Cahay-André qui nous ont permis d'être présentes ce jour dans ce lieu symbolique, cette salle des séances parlementaires de la Chambre.

On m'a demandé d'explicitier l'idée du Parlement international des femmes ainsi que ses objectifs. La première chose importante dont il faut se souvenir, c'est que nulle politique, nul acte n'est neutre dans ses impacts, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles, d'actes d'agression commis par les êtres humains ou les politiques économiques. Leurs effets seront ressentis différemment par des personnes de classe, de sexe, de culture, de religion et de race différente. C'est certainement la première chose qui nous a mobilisées à organiser cette rencontre.

Tout comme la Présidente, je voudrais vous rappeler qu'entre le 8 mars et le 17 octobre 2000, des dizaines de milliers de femmes ont manifesté dans plus de 140 pays: des rassemblements européens et mondiaux ont eu lieu à Bruxelles et à New York. La marche mondiale de l'an 2000 a certainement été une importante manifestation de l'altermondialisation dont on parle tant aujourd'hui.

Poser la question des inégalités entre les hommes et les femmes reste quelque chose de difficile, un problème complexe à résoudre. La marche était le résultat d'un travail de près de deux ans. Des centaines d'associations de femmes de par le monde se sont réunies et ont communiqué entre elles. Elles ont travaillé à l'élaboration d'une charte commune, une charte internationale pour la lutte contre la pauvreté et la violence aux femmes. De plus, des documents locaux adaptés aux réalités multiples ont également été élaborés.

Les femmes ont été capables de mettre en évidence que l'objectif prioritaire de nos actions doit être la dignité humaine, la dignité des femmes, la dignité des hommes, le respect et l'application des droits économiques, sociaux, culturels et politiques de chaque individu.

Cette marche a été l'occasion également de tisser des réseaux, des coordinations régionales, nationales. Elle a été l'occasion d'élaborer une série de revendications que les femmes continuent à porter et à défendre. L'action ne s'est pas limitée à la marche, elle se prolonge.

En Belgique, la Chambre s'est engagée en juin 2000 à prendre des initiatives législatives pour concrétiser ces revendications portées par les associations engagées dans la marche.

Pourquoi le choix du 8 mars? Certainement parce que ces revendications n'ont pas encore abouti et qu'il reste un long chemin à parcourir. Nous voulons donc démarrer un réel processus avec des parlementaires sur lesquels nous allons compter pour pouvoir continuer et faire avancer concrètement des projets de loi, des actions en faveur d'une égalité entre les hommes et les femmes.

Une série d'ONG se sont adressées à la Commission Femmes et Développement, d'une part à cause de sa composition: commission mixte entre des mouvements de femmes, des ONG, des universités, des personnes de l'administration de la coopération au développement, des experts ; mais d'autre part aussi à



cause du pouvoir d'interpellation politique de cette commission. Il nous a donc paru intéressant de lui demander de chapeauter ce Parlement qui se veut donc international, qui traitera en partie de la question liée à la pauvreté des femmes et la violence en Belgique et en partie de la pauvreté internationale.

A travers cette journée, nous avons voulu établir un dialogue direct entre les associations de femmes impliquées sur le thème de la marche mondiale, pauvreté et violence, et les femmes et les hommes politiques élus, parlementaires mais également Ministres.

Nous voulons une approche concrète d'un fonctionnement démocratique prenant davantage en compte la dimension du genre. Pour nous, c'est aussi important que ce type de débat puisse avoir lieu dans cette salle, lieu symbolique de la démocratie.

Ce Parlement est une nouvelle étape dans un processus de changement de société, pour une égalité entre les hommes et les femmes.

La journée du 8 mars n'est qu'un début. Après cette date, les associations poursuivront un travail politique avec les parlementaires qui se sont engagés dans cette journée, un travail de lobby vis-à-vis des élus, afin que ces derniers prennent leurs responsabilités. Normalement, nous devrions nous retrouver en 2003, peut-être dans une salle plus grande puisque nous avons dû limiter le nombre de personnes car le nombre de places était compté. Cela montre en tout cas combien les citoyens et les citoyennes sont demandeurs de ce type de rencontre et d'échanges avec nos élus.

Je voudrais reprendre quelques éléments du contexte belge par rapport aux thèmes de la pauvreté et de la violence qui ont été choisis. Une des caractéristiques de la pauvreté est qu'elle touche une partie de la population considérée comme une sous-population, généralement dans l'ombre, et les femmes en sont les premières victimes. Ce constat n'est pas nouveau, notamment dans les grandes villes.

Jusqu'il y a peu, on a souvent placé la pauvreté féminine comme un appendice. La pauvreté était quelque chose de neutre mais, aujourd'hui, elle est rendue de plus en plus visible. Il est évident que la pauvreté résulte de la conjonction de différents facteurs de risques de pauvreté et les femmes sont davantage exposées à ces risques. Elles ont même tendance à les cumuler, de par leur rôle socioculturel dans la société.

Selon le rapport 2001 du ministère de l'Emploi, il ressort des statistiques qu'en Belgique, nous assistons à une stabilisation de la féminisation de la pauvreté. Entre 1985 et 1992, le nombre d'hommes et de femmes bénéficiant du minimex est resté constant. Cependant, les femmes bénéficiant du minimex représentent en moyenne 60%. On remarque un rajeunissement de la pauvreté. Les femmes ont en moyenne moins de 40 ans et pour la plupart sont sans qualification professionnelle, ni expérience de travail. Si l'on veut parler d'un développement durable pour nos générations futures, c'est un élément important à prendre en considération.

Les femmes chefs de famille de plus en plus nombreuses représentent un risque de précarité d'existence deux fois plus élevé que la moyenne. De plus en plus de femmes reçoivent l'aide du CPAS, un ménage assisté sur cinq se compose d'une mère isolée avec des enfants non mariés.

En Belgique, l'emploi à temps partiel occupe 90% des femmes, ce qui participe également au processus de précarisation de celles-ci. Elles sont proportionnellement plus présentes dans les emplois atypiques, non qualifiés, dans les sous statuts. 19% d'entre elles sont au chômage contre 11% des hommes. Souvent, elles se retrouvent d'ailleurs dans une situation d'exclusion du chômage car elles ont le statut de cohabitantes ou de chômeuses de longue durée.

Les inégalités entre le revenu du travail des hommes et des femmes reste une réalité dans notre pays.

Malgré le système de sécurité sociale en Belgique, l'accès à la santé pour les femmes pauvres est un problème important, surtout si elles ont des enfants. Les femmes se retrouvent dans une situation où elles vont devoir choisir entre se soigner soi-même, faire soigner leur enfant ou assurer des besoins de première nécessité tels que l'alimentation, le chauffage ou le logement.

Les violences intrafamiliales et surtout les violences conjugales sont toujours des réalités importantes dans notre pays. Même si les lois soi-disant les protègent, les femmes ont peu de moyens juridiques ou peu d'appuis sociaux pour se défendre.

Les femmes migrantes continuent à vivre une discrimination croissante, notamment par rapport à l'accès à l'enseignement, d'autant plus si elles sont sans papiers. Par ailleurs et dans bien des cas, si elles peuvent terminer l'enseignement secondaire, elles sont par la suite ramenées à la maison pour n'en sortir que le jour de leur mariage.

En ce qui concerne les femmes adultes analphabètes, la différence de langue et de culture joue certainement un rôle limitant. On pourrait encore continuer au niveau de ce thème mis en avant par cette journée du 8 mars, thème que les groupes de travail ont choisi de mettre en évidence par rapport à l'actualité vécue en Belgique. Elles nous feront des propositions pour lutter contre la répudiation, elles proposeront de nouveaux projets de loi, notamment sur le divorce et le fonds de créance alimentaire.

La question de l'individualisation des droits qui est une longue rengaine est aussi une des revendications que nous ne voulons plus voir reportée et que nous défendrons jusqu'à son application.

Le sujet des violences conjugales sera pris en considération ainsi que les revendications par rapport au droit d'asile.

Passons maintenant à la question internationale. Nous avons choisi, d'une part de soutenir la lutte des femmes afghanes, spécifiquement dans le contexte mondial actuel. En Afghanistan, rappelons qu'en mai 1998, les talibans ont érigé un "ministère du département de l'encouragement à la vertu et à la privation du vice", l'organe le plus fondamental et le plus puissant du régime. Les talibans étaient au pouvoir par la grâce des Etats-Unis.

Depuis les attentats du 11 septembre, c'est la guerre en Afghanistan. Nous avons voulu marquer notre solidarité avec les femmes qui ont été actives dans la clandestinité et qui, aujourd'hui, relèvent le défi de construire la paix et de lutter pour leur justice et une plus grande place dans leur société.

D'autre part, nous insistons sur l'importance de trouver des fonds pour financer un développement durable, égalitaire entre les femmes et les hommes. Pour ne citer que 2 chiffres, les femmes représentent 53% de la population et possèdent moins de 3% de la richesse mondiale.

Sur 867 millions d'analphabètes adultes, les deux tiers sont des femmes. Nos politiques économiques et financières et les crises financières qu'elles engendrent ont des conséquences spécifiques et très importantes vis-à-vis des femmes. Elles sont les premières à être discriminées et à subir les conséquences de ces politiques financières dont elles n'ont retiré aucun bénéfice.

Notre partenaire de "Focus Global South" en Thaïlande nous expliquait que ce qui s'était présenté comme une crise de liquidités du secteur privé dans le domaine financier s'est rapidement transformée en crise structurelle à part entière, et ce notamment en raison des stratégies développées par la Banque mondiale et le FMI, proches de ces fameuses stratégies d'ajustements structurels.

Il est désormais reconnu que les femmes sont les plus touchées dans les situations de crise financière et notamment à cause de leur manque de formation, de l'analphabétisme et d'une situation d'exclusion sociale. Les résultats étaient dramatiques, avec des conséquences indirectes sur la famille: des enfants retirés des écoles, des violences intrafamiliales, une augmentation de la pauvreté, etc.

Mais les femmes ne restent pas passives face aux injustices du Sud. Des mouvements de femmes se sont créés et organisés pour sortir de leur condition et porter leurs revendications à un niveau politique. Ce sont elles que nous voulons soutenir cet après-midi. Nous sommes venus dénoncer ce système économique mondialisé qui fait profiter une minorité mondiale au détriment du reste du monde. Nous dénonçons la paupérisation des femmes et la hausse des violences à leur égard, nous dénonçons par des analyses et voulons agir en proposant des alternatives, des lois. C'est notre tâche aujourd'hui.



L'histoire du 8 mars

Sandra Galbusera, Présidente du Vrouwen Overleg Komitee:

On m'a demandé de venir retracer ici l'histoire du 8 mars. Cette date est celle de la Journée Internationale de la Femme et symbolise la solidarité et la combativité des femmes. Festivités, débats comme le nôtre, démonstrations, expositions: dans le monde entier, les femmes vivent et célèbrent cette journée à leur propre manière.

Pourquoi le huit mars? Pour trouver une réponse à cette question, il nous faut remonter le temps, jusqu'au huit mars 1857: des travailleuses du textile américaines organisent ce jour-là une manifestation à New York pour protester contre la journée de travail de 12 heures, les bas salaires et les mauvaises conditions de travail. La police réprime brutalement la manifestation. Mais les ouvrières ne se déclarent pas vaincues; elles créent en 1860 leur premier syndicat et descendent à nouveau dans la rue le huit mars de cette même année pour plaider en faveur de l'abolition du travail des enfants et pour le droit de vote des femmes. Elles attirent ainsi l'attention de femmes aux quatre coins du monde. Cette manifestation à New York est renouvelée le même jour en 1908. C'est ensuite le huit mars 1910 qu'à l'occasion de la deuxième Internationale socialiste des femmes à Copenhague, il est décidé d'adopter la proposition de Clara Zetkin d'organiser dorénavant chaque année une Journée Internationale de la Femme. Dès l'année suivante, la Journée Internationale de la Femme est célébrée pour la première fois dans divers pays comme l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Suisse et les Etats-Unis. Le huit mars 1917, les travailleuses du textile de Saint-Pétersbourg entrent, sous la direction d'Alexandra Kollontai, à nouveau en grève contre les mauvaises conditions de travail. Le nom de ces célèbres féministes vous est d'ailleurs peut-être familier. En commémoration de ces importants événements internationaux, le Secrétariat international des femmes de la troisième Internationale communiste fixe enfin, en 1921, la date du huit mars comme Journée Internationale de la Femme. En l'année historique 1975, l'Année internationale de la femme, le huit mars est célébré dans le monde entier. Trois ans plus tard, en 1978, les Nations Unies reconnaissent officiellement le huit mars comme Journée Internationale de la Femme.

Chères amies et chers amis, en Belgique nous célébrons chaque année non seulement la Journée Internationale de la Femme, le huit mars, mais aussi la Journée nationale de la femme, le onze novembre. En Flandre, cette journée est organisée depuis 1972 par le Vrouwen Overleg Komitee ou VOK. Le VOK offre à cette occasion un forum au vaste mouvement de femmes. Nous touchons ainsi chaque année environ 2.000 femmes mais hommes aussi - et je suis heureuse de pouvoir ajouter que leur nombre ne cesse de croître. La journée de la femme contribue à médiatiser la thématique des femmes et permet d'organiser des rencontres. Elle interpelle les responsables politiques sur les problèmes sociaux actuels et formule de nouvelles revendications. C'est en cela que cette journée a, aujourd'hui aussi, son importance.

Nous prenons ici l'engagement d'examiner plusieurs de ces revendications et de leur donner suite lors de la journée nationale de la femme 2002, qui aura pour thème la violence. Nous avons déjà organisé dans le passé une journée de la femme sur ce thème, mais il existe aujourd'hui toujours suffisamment de raisons pour consacrer une journée nationale de la femme à la problématique de la violence. La violence à l'encontre des femmes se manifeste en grande partie non seulement au niveau international - et j'y reviendrai dans quelques instants - mais aussi au sein du cocon protecteur qu'est supposée être la famille. Au moins une femme sur cinq est confrontée à la violence du partenaire. Il importe donc de dénoncer la "normalité" de la violence faite aux femmes - et aux enfants. Celle-ci est en effet encore acceptée par une trop grande majorité silencieuse: des services de police à la justice... Le VOK restera donc extrêmement vigilant sur la revendication de ce Parlement des femmes de mise en application effective des lois existant en matière de violence du partenaire. Nous soulevons aussi un certain nombre de questions à cet égard: quel est le rap-

port entre la condition et le rôle des femmes et la violence à laquelle elles sont confrontées? En quoi la politique d'exécution pénale laisse-t-elle à désirer? Tient-elle compte de la diversité féminine et des besoins et exigences spécifiques que celle-ci implique? Comment travailler effectivement à une prévention adéquate des conflits?

Le deuxième fil rouge de la Journée nationale de la femme de cette année est la dimension internationale de la violence. Les femmes dans les régions en conflit sont notamment en butte à des crimes de guerre spécifiques, principalement des viols. Nous nous interrogerons sur la manière dont la violence contre les femmes en temps de paix est liée à la violence contre les femmes en situation de guerre. Les femmes ne fuient en effet pas seulement devant la violence de la guerre, mais aussi devant des actes de violence sexuelle spécifiques telles que la mutilation génitale, les mariages forcés, les viols, etc. Nous souhaitons aussi défendre, avec le Parlement des femmes, la revendication d'accorder le droit d'asile aux femmes victimes de cette violence sexuelle spécifique.

Chers amies, le Vrouwen Overleg Komitee continuera à prendre à cœur et à suivre de près les revendications relatives à la violence. Et nous espérons bien engager avec vous le débat qui se tiendra le onze novembre de cette année à Louvain.

Els Van Weert:

Nous aborderons aujourd'hui trois thèmes, à savoir la violence, la pauvreté nationale et la pauvreté internationale. Des groupes de travail se sont penchés sur ces trois sujets et ont rédigé un document avec leurs conclusions. Une représentante de chaque groupe de travail préparatoire introduira et exposera le thème qui lui a été assigné. Un membre du Parlement aura ensuite l'occasion de le commenter et d'expliquer quelles mesures ont déjà été prises à cet égard au sein du Parlement. Nous donnerons enfin à chaque fois la parole à deux personnes de l'assistance qui ont manifesté au préalable leur désir d'intervenir sur ce sujet.



PREMIERE PARTIE:

Interpellation des membres du Parlement par les associations

I. VIOLENCE

Pierrette Cahay-André, modératrice, membre du Parlement (MR):

Bonjour et bon après-midi à chacune et chacun d'entre vous. Je vais dès à présent demander aux deux intervenantes sur la répudiation et la nouvelle loi de divorce, Madame Soâd Ben Abdelkader et Madame Liliane Leroy, d'exposer ces problématiques aux deux parlementaires qui interviendront ensuite: Monsieur Thierry Giet concernant la nouvelle loi de divorce et Madame Magda De Meyer concernant la répudiation.

1a. RÉPUDIATION

Soâd Ben Abdelkader, représentante du groupe de travail Violence, Conseil des femmes francophones de Belgique (CFFB):

Je vais ouvrir le débat sur les violences faites aux femmes et notamment sur la répudiation.

Certaines femmes d'origine étrangère qui vivent sur notre territoire sont encore victimes, aujourd'hui, d'un pouvoir unilatéral qui est le droit du mari de demander la dissolution pure et simple du mariage. Dans leur pays d'origine, ces femmes sont réduites à l'état de choses qu'on garde, qu'on jette ou qu'on reprend. La répudiation est une faculté exclusive du mari, même si certains dossiers aboutissent à un refus de reconnaître la répudiation, rien n'est encore prévu légalement. Il est laissé à l'appréciation du juge de dire si la répudiation est un acte contraire à l'ordre public belge ou si c'est le lieu de résidence principale qui doit être pris en considération et non la nationalité.

La femme doit être traitée d'une manière égalitaire et non plus comme un sujet sans droits. La loi doit absolument être modifiée pour protéger ces femmes qui vivent chez nous et qui doivent bénéficier des droits identiques à ceux des femmes belges.

Malgré les dispositions légales (premier point de l'article 570), les autorités belges continuent à retranscrire dans les registres de l'Etat civil, des actes de répudiation survenus au Maroc ou ailleurs. Par conséquent, la Belgique enfreint ses propres lois.

Nous demandons aux responsables politiques de refuser l'application de l'ensemble des lois, accords et conventions discriminatoires envers les femmes et de supprimer la reconnaissance légale de la répudiation comme forme valable de divorce.

Nous soutenons la proposition de loi déposée par Mesdames Anne-Marie Lizin, Marie Nagy, Nathalie De t'Serclaes et Sfia Bouarfa le 29 juin 2001. Elle dit ceci: "Toute dissolution du mariage intervenu à l'étranger, selon les modalités qui ne seraient pas également accessibles à chaque conjoint selon les mêmes conditions, viole l'ordre public".



1b. NOUVELLE LOI DE DIVORCE

Liliane Leroy, représentante du groupe de travail Violence, Femmes prévoyantes socialistes (FPS):

Nous avons lié le problème du divorce et des nouvelles lois sur le divorce aux violences parce que certaines propositions de loi ressemblent très fort au problème que Soâd a évoqué devant vous.

Pas moins de neuf propositions concernant les procédures relatives au divorce ont été à ce jour déposées à la Chambre. La suppression du divorce pour séparation de fait et du divorce pour cause déterminée ainsi que la modification du divorce par consentement mutuel sont au centre de ces propositions récentes.

Ces neuf propositions diffèrent certes quant à leurs aspects techniques mais elles procèdent d'une même intention. Elles ont pour but de simplifier la procédure. Elles ne privilégient qu'une seule cause, la désunion des époux, on parle de mésentente irrémédiable. Cela pourrait donc ressembler à une répudiation, même si les 2 partenaires peuvent en bénéficier. Ces propositions de loi instaurent un divorce sans faute.

On pourrait se dire, de prime à bord, que ces propositions sont intéressantes parce que les mentalités évoluent et que les procédures actuelles de divorce pour fautes sont très pénibles, coûteuses et difficiles. Il faut aller dans le sens de l'évolution des mœurs.

Cependant, la procédure de divorce pour cause déterminée nécessite la preuve amenée par la personne qui se sent lésée. Par ailleurs, divorcer par consentement mutuel suppose l'accord préalable des époux sur toutes les conséquences du divorce et cela est souvent difficile. Enfin, l'époux qui demande le divorce pour séparation de plus de deux ans est présumé responsable, ce qui n'est pas non plus une bonne solution.

Les propositions de loi actuelles veulent mettre fin à ces difficultés. Elles offrent la possibilité, à toute personne mariée, de mettre fin unilatéralement à une union qu'elle ne désire plus et sans devoir justifier, devant un juge, les raisons de cette décision.

La plupart de ces propositions envisagent de questionner la nécessité de l'octroi d'une pension alimentaire à l'époux sans revenus. Il s'agit de la limiter dans le temps, de la subordonner à la formation professionnelle de l'époux bénéficiaire ou au nombre d'années de mariage. Il y a un peu de tout.

On peut certes comprendre que l'Etat n'ait pas à intervenir dans la manière dont chacun régit ses relations privées. On ne peut cependant nier que la manière dont deux personnes vont aménager leur vie commune peut être lourde de conséquences lorsqu'elles se séparent. Ces conséquences pèsent surtout sur les femmes.

De façon générale et on le sait, les relations hommes-femmes ne se vivent pas dans l'égalité, c'est le moins que l'on puisse dire. La répartition des rôles à l'intérieur du couple va défavoriser les femmes en cas de séparation. Bien sûr, elles sont nombreuses à renoncer à une activité professionnelle pour s'occuper du ménage, des enfants, ou pour aider un mari indépendant à temps partiel. Ce faisant, elles deviennent dépendantes de leur conjoint et, lorsqu'une séparation se produit, elles sombrent souvent dans la précarité et la pauvreté.

Qu'advient-il de toutes ces femmes lorsque toutes les procédures révisées permettront aux conjoints de divorcer unilatéralement, simplement, rapidement, sans larmes et limiteront leurs droits de secours? Dans ce contexte, nous pensons qu'il est important de questionner le mariage, de façon courageuse parce que le divorce dont il est question fait bien référence aux devoirs du mariage, devoir de cohabitation, de fidélité, etc.

Il s'agit d'un débat de société tout à fait fondamental, dont on ne peut faire l'économie et dont il faut faire l'analyse de genre pour ne pas pénaliser les femmes.

Thierry Giet, membre du Parlement (PS):

En ce qui concerne la problématique du divorce, l'état de la situation devant le Parlement belge n'a pas évolué de manière concrète. Mais, au niveau de la réflexion et des travaux préparatoires, les choses évoluent beaucoup. On a déjà considérablement revu antérieurement la procédure de divorce pour cause déterminée. On a revu récemment les conditions du divorce par consentement mutuel et on a pu simplifier les conditions d'accès au divorce pour séparation de fait de cinq ans car on a ramené ce délai à deux ans. Tout cela ne date que de quelques mois. Nous nous trouvons donc dans une évolution constante qui semble aller vers la simplification et l'assouplissement.

Actuellement et en ce qui me concerne, je relève cinq propositions de loi qui abordent de façon complète la problématique du divorce à la Chambre des Représentants. La constante de ces cinq propositions de loi, c'est sinon de supprimer le divorce pour cause déterminée ou le divorce pour faute, de créer le divorce "sans faute" ou pour désunion irrémédiable. La motivation est double.

La première est de dire que la procédure de divorce actuelle engendre des procédures beaucoup trop longues, trop difficiles et trop coûteuses. La deuxième est de dire que les vrais problèmes du divorce ne se trouvent pas dans la séparation définitive des époux mais bien dans les conséquences du divorce, c'est à dire la problématique des enfants ou tout simplement la problématique économique des deux époux après le divorce.

Je dresserai rapidement quelques lignes de force de ces diverses propositions.

La première ligne de force est de dire: il peut y avoir divorce pour désunion irrémédiable. Actuellement, ceci n'existe pas en tant que telle dans le droit belge. Au niveau de la procédure, on établit clairement que si les deux époux viennent, en commun, déposer leur requête pour désunion irrémédiable, il n'y a pas de pouvoir d'appréciation du magistrat. C'est en quelque sorte la technique du divorce par consentement mutuel aujourd'hui. Cela signifie que beaucoup de propositions vont jusqu'à proposer le divorce par consentement mutuel, tel qu'on le connaît aujourd'hui.

Si, par contre, les conjoints ne déposent pas leur requête en commun, si un seul des conjoints prend cette initiative, qu'advient-il exactement dans cette nouvelle figure de la désunion irrémédiable? Oserais-je dire que nous nous retrouvons alors dans un système de répudiation réciproque, c'est-à-dire qu'un des deux époux, quel qu'il soit, aurait le droit, de par sa seule volonté, de mettre fin au mariage. Je crois que c'est un problème qui va faire l'objet de beaucoup de discussions au sein des commissions compétentes et du Parlement. En effet, la plupart des auteurs qui veulent créer cette nouvelle forme de divorce pour désunion irrémédiable, retombent dans certains travers lorsqu'il s'agit alors d'apporter la preuve qu'elle est effectivement irrémédiable. A partir de là, le reproche que l'on faisait au divorce actuel pour cause déterminée ne se retrouve-t-il pas dans ce qui est proposé, à savoir des difficultés de procédure puisqu'il faudrait apporter la preuve que cette désunion est irrémédiable? Et comment le faire autrement qu'en retournant en arrière sur la vie commune des époux, avec bien entendu, toutes les douleurs et les difficultés que cela peut engendrer.

Ceci dit, beaucoup de propositions de loi prévoient qu'il y a des présomptions de désunions irrémédiables, ne serait-ce que l'adultère ou la séparation de fait depuis un certain temps. Bref, il y a beaucoup de choses à dire mais je crois avoir ainsi résumé, sans caricaturer, la notion de désunion irrémédiable.

Une autre ligne de force de ces propositions de loi est de détacher la problématique de la pension alimentaire de la responsabilité du divorce. C'est bien là un des buts essentiels des auteurs des différentes propositions de loi. Donc, pension alimentaire oui, pas spécialement lorsque la faute est dans le chef de celui qui doit la payer. Mais que prend-t-on en considération? Suivant les propositions de loi: la situation économique, l'état de besoin, le déséquilibre de la situation économique entre les deux ex-conjoints.

On voit apparaître la notion de pension alimentaire limitée dans le temps et d'autant plus limitée que le mariage a duré peu de temps. On voit apparaître également, dans les critères d'appréciation de la pension alimentaire le fait que celui qui bénéficie de la pension alimentaire devrait peut-être faire preuve de recherche active d'emploi ou de formation.



En ce qui concerne les critères de cette pension alimentaire, nous retrouvons ce qui n'est écrit nulle part aujourd'hui mais qui paraît assez répandu, c'est la problématique de l'âge des enfants, des ressources de chacun, etc.

Deux autres lignes de force semblent assez logiques, à savoir l'allègement de la procédure, ce qui signifie la suppression de certaines formes de procédure de divorce par consentement mutuel.

Enfin, au niveau de l'état des lieux de la procédure au Parlement, le comité d'avis d'émancipation sociale a déjà rendu son avis sur ces différentes propositions de loi. C'est un document parlementaire qui est disponible.

Je termine en disant que ces propositions de loi ont déjà été inscrites à l'ordre du jour de la commission Justice de la Chambre des Représentants. Cet ordre du jour est particulièrement fourni mais on peut considérer raisonnablement qu'avant la fin de la législature, théoriquement fixée à juin 2003, il sera abordé en commission.

Magda De Meyer, membre du Parlement (SPA):

J'ai été priée de vous dire quelques mots sur le problème de la répudiation, qui a déjà été évoqué il y a quelques instants. Le droit de répudiation fait toujours partie de la juridiction marocaine. Il n'est cependant pas automatiquement repris dans la législation de tous les pays islamiques. Ce n'est par exemple pas le cas en Turquie ni en Tunisie. La répudiation est inacceptable selon la législation belge. Il s'agit en effet de la dissolution unilatérale du mariage par l'homme, qui ne doit même pas justifier sa décision et qui dégrade de ce fait la femme au rang d'un objet qu'il utilise et jette ensuite. Pour nous, cela est absolument inadmissible.

La répudiation est lourde de conséquences pour la femme et ses enfants. Elle la projette dans une situation émotionnelle et matérielle incertaine. De plus, de nombreuses femmes sont analphabètes. L'homme qui veut répudier sa femme, la raye tout simplement, et à son insu, des registres de l'état civil. Il peut ensuite l'expulser du domicile conjugal de sorte qu'elle se retrouve dans la rue avec ses enfants. Elle risque en outre de perdre ses enfants, puisque le mari peut les emmener avec lui dans son pays d'origine. Ceci vaut en particulier pour les femmes non marocaines ou non islamiques qui ont épousé un Marocain. Les enfants peuvent même lui être enlevés parce qu'elle ne peut pas garantir leur éducation musulmane.

Les femmes se trouvent de plus dans un vide juridique. Selon la loi belge, elles ne sont pas divorcées, puisque la répudiation n'existe pas officiellement. Elles ne peuvent donc pas non plus se remarier. Leur situation juridique est indéfinissable. Le mari est bigame s'il épouse une autre femme, puisqu'il en a alors deux. Or, cela a aussi des conséquences néfastes en termes de sécurité sociale. En Belgique, l'homme et la femme reçoivent une allocation familiale commune. En cas de décès de l'époux, cette allocation est réduite de moitié. Mais, si une femme est répudiée et que l'époux a pris une seconde femme, cette moitié d'allocation doit encore une fois être coupée en deux, puisqu'il y a maintenant deux femmes. Chacune doit donc se contenter de la moitié. Tel est actuellement le cas en Belgique. Ceci est inadmissible. Il y a en outre des fonctionnaires de l'état civil en Belgique qui mentionnent sur la carte d'identité de femmes vivant en Belgique qu'elles ont été répudiées. Cela est tout à fait inacceptable.

Nous soutenons donc totalement la proposition de loi de Madame Lizin au Sénat. Nous voulons absolument que la loi belge soit modifiée. Le Code civil dit que les lois de l'Etat belge s'appliquent aux divorces et mariages entre étrangers, sauf si la loi nationale du conjoint demandant le divorce s'y oppose. Nous voulons que cette phrase soit rayée et remplacée par la mention que la répudiation est contraire à l'ordre public. Cependant, et vous n'êtes pas sans le savoir, les propositions de loi finissent souvent aux oubliettes. Le Conseil des femmes a déjà insisté auprès du président du Sénat, Monsieur De Decker, pour que la proposition de loi Lizin soit placée d'urgence à l'ordre du jour. Mais cela n'est toujours pas le cas aujourd'hui. Nous exigeons qu'elle le soit et pour y parvenir, nous entendons également déposer une proposition de loi à la Chambre. Si cela ne suffit pas, nous introduirons éventuellement un amendement aux propositions de loi relatives au divorce déjà en instance à la commission Justice. Ceci devrait nous permettre d'arriver à une réglementation rapide de ce phénomène inadmissible en Belgique.



2. DROIT D'ASILE

Pierrette Cahay-André:

Nous allons passer au deuxième point qui est le droit d'asile. Je vais immédiatement demander à la représentante du groupe de travail, Madame Colette Ligot, de venir nous parler du droit d'asile.

Colette Ligot, représentante du groupe de travail Violence, Centre féminin d'éducation permanente (CFEP):

Lors de la marche mondiale des femmes, nous revendiquions l'application effective des principes établis par les traités internationaux relatifs aux droits humains et tenant compte du respect des droits des femmes. Nous demandons d'accorder, conformément à la convention de Genève de 1951, le droit d'asile pour les femmes victimes de violences ou de discriminations liées à leur état de femme ou à leur choix sexuel. Même si les instances d'asile belge prêtent souvent attention aux persécutions liées à l'appartenance sexuelle, aucune politique spécifique d'accueil n'est appliquée systématiquement aux candidates réfugiées.

A la demande du cabinet du Ministre de l'Intérieur, un groupe de travail s'est constitué et a élaboré des directives et recommandations concernant le traitement des femmes demandeuses d'asile. Participaient à ce groupe des représentants et représentantes du Conseil des femmes francophones de Belgique, du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de la Commission permanente de recours, de l'Office des étrangers, du Commissariat général aux réfugiés et apatrides, du *Nederlandstalige Vrouwenraad*.

Ces directives et recommandations ont été présentées au Ministre de l'Intérieur. Suivant ces dispositions, nous revendiquons l'instauration d'un bureau du genre. Ce bureau aura un rôle central dans la planification sensible au genre et dans la politique de *mainstreaming* applicable en Belgique.

Il nous semble effectivement indispensable de se doter d'outils permettant de garantir l'application systématique de la dimension du genre dans le domaine du droit d'asile. L'instauration d'un bureau du genre facilitera l'accès des femmes à la procédure et améliorera la prise en considération de la dimension du genre par les administrations chargées d'examiner les demandes d'asile.

Le bureau veillerait donc à l'application systématique des recommandations et des directives sensibles au genre et formulerait des avis concernant l'analyse d'impacts par rapport au genre.

Kristien Grauwels, membre du Parlement (AGALEV):

Il importe, à l'occasion de cette Journée Internationale de la Femme, de récapituler encore une fois l'état de la réalisation des revendications formulées lors de la marche mondiale des femmes en matière de lutte contre la pauvreté et la violence. Que la violence à l'encontre des femmes est et reste un problème, ressort aujourd'hui clairement de l'attention qu'Amnesty International attire par exemple sur le traitement que subissent les femmes au Bangladesh lorsqu'elles refusent des avances sexuelles ou des demandes en mariage. Les hommes éconduits se vengent en leur lançant de l'acide au visage pour les défigurer à vie et les priver de tout avenir. Nous voyons aussi que dans les camps de réfugiés de par le monde, les jeunes filles sont victimes d'abus sexuels ou de pressions, soi-disant pour les protéger et leur assurer les vivres et les soins de base nécessaires. Il y a partout dans le monde des gens qui doivent fuir et leur nombre ne



cesse de croître. Plus de la moitié de ces personnes sont des femmes et des enfants. Si, dans le temps, les gens fuyaient des situations individuelles, il s'agit aujourd'hui de plus en plus de groupes de personnes qui prennent massivement la fuite.

Pourquoi les femmes s'enfuient-elles? Pour les mêmes raisons que les hommes: parce qu'elles sont victimes de persécutions, en raison de leur race, de leur nationalité, de leur religion ou du groupe social auquel elles appartiennent. Elles fuient parce qu'elles ne sont plus en sécurité dans leur pays et cherchent protection dans un autre pays. Mais la spécificité de la situation des femmes réfugiées, est qu'elles courent un double risque. D'une part, elles sont persécutées parce que les droits de la personne sont ignorés mais d'autre part, elles le sont aussi du fait qu'elles sont des femmes. Il convient ici surtout de mettre en exergue que les modèles de rôles sont toujours profondément ancrés dans les traditions des autres cultures et y ont encore une très grande influence sur la vie quotidienne.

Un premier motif de fuite spécifiquement lié au genre est l'implication politique indirecte. Les femmes ne participent pas de la même façon active à la prise de décision politique dans le monde entier. Elles y sont souvent associées indirectement parce qu'elles sont l'épouse de, qu'elles hébergent ou soignent certaines personnes. Ces femmes peuvent devenir victimes d'actes de violence sexuelle, telle des menaces et des viols, qui ont pour but de porter atteinte à leur honneur et à leur dignité à elles, mais aussi à ceux du groupe auquel elles appartiennent. Cette intimidation et cette violence sexuelle est une tentative de chantage et de persécution de leur époux ou du groupe tout entier.

Un deuxième motif de fuite spécifiquement lié au genre est la discrimination sexuelle. Il s'agit ici de normes opprimantes contre lesquelles les femmes tentent de résister activement ou passivement: l'obligation de porter le voile, les mariages forcés, la mutilation génitale. Les femmes qui ne se soumettent pas à ces normes, risquent la persécution dans leur propre pays.

Un troisième aspect est la crainte de la violence sexuelle. Il s'agit de toutes les formes de violence aussi bien au sein du domicile conjugal que dans la rue, telles les viols et la prostitution forcée. La violence sexuelle peut aussi bien être un mode de torture ou un moyen d'obtenir des informations qu'une punition ou un acte de vengeance sur un époux. La menace de violence sexuelle vient en général en sus des autres motifs de fuite. La guerre et le viol sont malheureusement de tous les temps.

Les femmes réfugiées qui demandent l'asile, entre autres au gouvernement belge, rencontrent des problèmes spécifiquement liés à leur état de femme. En voici quelques exemples. Pour une femme qui vient d'arriver ici au bout d'une pénible fuite, il est particulièrement difficile de se mettre à parler immédiatement de ce qui lui est arrivé lors de l'entrevue pourtant si importante à l'Office des étrangers, parce qu'il s'agit d'événements particulièrement choquants qui touchent à son intimité et à sa personnalité. Si un des motifs de fuite était par exemple la violence sexuelle, il est plus difficile pour la demandeuse d'asile de s'en ouvrir, en particulier quand c'est un homme qui l'interroge. Il n'est pas non plus évident pour elle d'apporter des preuves de ces événements. Apparemment il est aussi d'usage, quand un couple demandeur d'asile se présente, d'interroger d'abord l'homme et puis la femme. Or, dans la pratique, la femme corroborera souvent l'histoire de son mari et de ce fait, les éventuels motifs de fuite liés au genre ne sont parfois pas établis.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons formuler des recommandations à l'intention des responsables politiques. Nous avons déjà fait part de notre volonté devant le Comité d'avis pour l'émancipation sociale et avons formulé un avis clair où nous demandons que les fonctionnaires des instances d'asile qui interrogent et encadrent les femmes réfugiées accordent une attention spéciale à la dimension de genre. Ceci signifie concrètement qu'un bureau du genre doit être mis en place et qu'il doit se charger de recueillir et de transmettre les connaissances qu'il accumulera sur ces situations et sur ces matières relevant très spécifiquement de la problématique du genre mais aussi des cultures des réfugiées. Il faut aussi veiller à ce que ces connaissances et cette approche de genre des motifs de fuite soient systématiquement intégrées aux techniques d'interrogation. Le comité d'avis a donc formulé un avis à cet égard. Nous nous sommes aussi rendus auprès du Ministre afin de le sensibiliser à cette thématique et nous nous sommes adressés à Madame la Ministre Durant et je compte bien qu'elle donnera suite à notre demande réitérée d'accorder à cet aspect toute l'attention qu'il mérite.

Karine Lalieux, membre du Parlement (PS):

Je voudrais aborder la problématique du mineur non accompagné dans le cadre du thème de la politique d'asile, étant donné que nombre de demandeurs d'asile sont des filles également et des filles mineures.

Aujourd'hui, dans notre pays, les mineurs non accompagnés sont toujours en quête d'un statut. Les chiffres de 2001 révèlent que plus de 1.300 mineurs non accompagnés sont arrivés sur notre territoire. Nombre d'études et d'observateurs disent que ces chiffres cachent l'iceberg: les mineurs sont beaucoup plus nombreux en Belgique et dans tous les pays de l'UE d'ailleurs. Ils vivent dans la clandestinité, sont exploités et on ignore leurs conditions de vie.

Cette population est évidemment très vulnérable par rapport à différentes thématiques. On connaît la problématique de la traite des êtres humains, la problématique de la prostitution. On sait aujourd'hui que de plus en plus de filles mineures se prostituent dans nos rues et dans les rues des pays européens. On connaît aussi toute la problématique du travail et de l'exploitation économique de ces mineurs, notamment dans les ateliers de confection.

Face à la situation de ces mineurs, notre système légal et administratif ne permet aux acteurs que de faire du bricolage vis-à-vis de cette population particulièrement vulnérable et c'est évidemment très préjudiciable.

On constate aussi que le taux de reconnaissance du statut de réfugié est inférieur parmi les mineurs non accompagnés – tant pour les filles que pour les garçons – par rapport au taux de reconnaissance pour les adultes. C'est particulièrement préoccupant. Le taux de reconnaissance, pour des raisons humanitaires, pour les enfants est également moindre.

Au niveau des fonctionnaires de l'Office des étrangers, la formation n'est pas assez accentuée sur les violations des droits de l'homme spécifiques aux enfants. Pensons évidemment à toute la problématique des enfants incorporés dans les forces armées – elle concerne plutôt les garçons mais elle est importante aussi pour nous – et à la problématique des mutilations génitales. Il ne faut pas attendre que les filles soient majeures pour constater ce fait. Pensons également à la prostitution et au travail des enfants.

Il y a eu des résolutions et des recommandations des Nations Unies, du Haut Commissariat des Réfugiés. En 1997, une résolution de l'UE demandait à notre pays d'adapter notre législation sur la problématique des mineurs non accompagnés. Actuellement, rien n'est fait en Belgique à cet égard.

Il est vrai que le gouvernement a mis très rapidement en place des groupes de réflexion, au début de cette législature, mais nous en attendons toujours les conclusions ainsi que des projets concrets présentés à notre Parlement. Il est vrai aussi que les parlementaires "attendent" et n'ont pas pris d'initiative sur les questions des mineurs non accompagnés.

Je pense qu'il faut exiger un véritable statut pour ces personnes et il devrait évidemment répondre à des conditions impératives: l'intérêt de l'enfant doit d'abord être pris en considération et doit primer dans l'analyse du droit d'asile ou du droit de séjour (article 3 de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant); il faut mettre en place et ce doit être facile, un système de tutelle pour tous les mineurs qui arrivent sur le territoire, tutelle évidemment indépendante des décisions en matière de séjour; il faut un accueil adapté pour ces mineurs, tant au niveau scolaire que psychosocial ou au niveau de l'hébergement; il faut également une série de garanties légales et de droits de la défense, notamment une aide légale gratuite.

Toutes ces mesures me paraissent indispensables pour que ces mineurs ne soient pas exploités sur notre territoire. Nous attendons avec impatience les décisions du gouvernement. Sinon, quelque unes d'entre nous se font fort de déposer des projets en ce sens.



Anne-Marie Lizin, membre du Sénat (PS):

Je voudrais signaler que le débat sur la loi contre la répudiation sera entamé à la commission Justice du Sénat vraisemblablement la semaine prochaine. Monsieur Dubié vient de me le téléphoner pour que je vous l'annonce. De plus, j'ai déposé une proposition de loi au Sénat concernant la tutelle des mineurs et elle a commencé son parcours. Nous attendons que Monsieur Verwilghen tienne ses promesses et propose sa loi, mais nous n'attendrons plus longtemps.



3. VIOLENCES QUOTIDIENNES

Josiane Coruzzi, représentante du groupe de travail Violence, Solidarité femmes et refuge pour femmes battues de la louvière:

Je ferai tout d'abord un constat: les revendications portées par les femmes du monde entier lors de la marche mondiale des femmes commencent à être relayées par les pouvoirs politiques.

En Belgique, la Ministre chargée de l'Egalité des chances, Madame Onkelinx, est à l'origine d'un plan gouvernemental pour lutter contre les violences conjugales. Il s'agit là d'une avancée importante parce que ce plan prévoit la collaboration de tous les ministères, tant au niveau fédéral que communautaire et régional. Un ensemble de mesures concertées sera pris pour améliorer l'aide aux victimes et prévenir les violences.

Il s'agit là aussi d'une reconnaissance de ce que la violence conjugale est un phénomène grave et de grande ampleur. Cependant, dans la pratique se pose un très important problème non résolu de protection des femmes victimes de violences conjugales et un déni très important de la justice à leur égard.

Beaucoup de femmes, malgré de nombreuses plaintes qu'elles déposent à la police ne sont pas prises au sérieux par la justice. L'auteur des actes de violence est rarement inquiété et encore moins puni pour les délits commis. Lorsque les femmes maltraitées décident courageusement de quitter leur conjoint violent, elles ne sont pas sorties d'affaire pour autant. Beaucoup d'entre elles sont encore en butte à la violence, au harcèlement du partenaire qui n'accepte pas leur décision. Ce harcèlement peut prendre d'ailleurs différentes formes, toutes punissables: menaces, violences physiques, dégradation des biens, harcèlement téléphonique, pression sur les enfants, refus de payer les pensions alimentaires, épilage, le fait de suivre son ex-conjoint partout, le fait de se poster à proximité du domicile et j'en passe.

Toutes ces femmes sont obligées de vivre dans l'insécurité, l'angoisse permanente parce qu'elles ont pris la décision courageuse de ne plus accepter de vivre avec un homme violent. Il arrive et les faits divers récents, quotidiens sont là pour nous le rappeler, que ces violences conjugales ou ce harcèlement post-séparation se terminent par une tragédie: meurtre de l'ex-conjoint, des enfants communs ou de la famille, du nouveau compagnon. Cette escalade doit et peut être évitée.

Un certain nombre de comportements violents qui empêchent la victime de vivre dans la sécurité sont punissables en tant que tels. Or, la plupart du temps, les auteurs de violences, que ce soit pendant ou après la vie du couple, ne sont pas poursuivis malgré les nombreuses plaintes déposées par les victimes, je l'ai déjà dit. Cette attitude laxiste ne fait qu'encourager le sentiment d'impunité de l'homme violent. Ce sentiment d'ailleurs s'accroît avec le temps puisque, quoiqu'il fasse, l'auteur de ces violences n'est jamais ou très peu sanctionné.

Il est donc largement temps que les pouvoirs publics se penchent sur la question de la sanction de l'auteur des violences. Pourquoi la loi n'est-elle pas appliquée quand l'auteur de ces délits est un partenaire ou un

ex-partenaire amoureux? Pourquoi les femmes ne sont-elles pas des victimes comme les autres alors qu'elles sont victimes de ces délits? La relation amoureuse constitue-t-elle une sorte d'excuse présumée et tacite des délits commis par les hommes sur les femmes? Ces questions méritent des réponses.

Nous rappelons qu'en 1997, le législateur a voté une loi qui sanctionne spécifiquement la violence physique dans le couple. Celle-ci a été suivie, en 1998, par une loi sur le harcèlement. Ces nouvelles règles du Code pénal s'ajoutent à celles qui existent déjà et qui permettent de punir un certain nombre de comportements violents. Tous ces actes: coups et blessures, violences sexuelles, harcèlement, violation de domicile, dégradation des biens sont des délits. Nous demandons donc l'application effective des lois déjà existantes.

Le ministère public qui représente l'Etat se doit d'intervenir dans les affaires de violences familiales lorsque des actes délictueux sont commis. C'est son rôle social que de sanctionner les comportements érigés en infraction par la loi.

Pour les femmes victimes de violences, il est primordial, essentiel d'être reconnues comme des victimes, ce qu'elles sont en réalité. Il s'agit pour elles, déjà dans le fait d'être reconnues comme victimes, d'une première réparation du dommage important qu'elles subissent. Or, actuellement, elles n'ont même pas le droit d'être reconnues, pour la plupart, comme des victimes.

Je voudrais vous citer pour exemple, parce qu'on peut s'inspirer des autres pays, d'une circulaire de 1998 reçue par les parquets espagnols et qui émane du procureur général du royaume. Elle dit ceci: "L'intervention des procureurs du Roi peut même suppléer l'abstention des victimes, parce que cette abstention peut résulter de diverses circonstances d'ordre culturel, économique ou social qui sont compréhensibles du point de vue humain mais qui ne peuvent pas juridiquement être prises en compte quand il s'agit de la réalisation d'infractions punissables par la loi". Cette circulaire du parquet espagnol me paraît répondre à la demande que nous faisons de l'application effective des lois par les personnes qui sont chargées de les faire appliquer.

Nous demandons à l'ensemble des parlementaires qui représentent ici le législateur et qui ont donc voté des lois qu'on retrouve dans le Code pénal, d'exercer leur rôle de contrôle du travail des Ministres qui sont chargés de faire appliquer ces lois. Nous remercions d'ailleurs les deux parlementaires qui ont accepté de travailler plus spécifiquement avec nous et qui prendront la parole après moi.

Jacqueline Herzet, membre du Parlement (MR):

Madame Coruzzi a exposé de manière saisissante ce qui se passe dans nos villes et dans nos villages.

C'est vrai que des lois ont été votées et qu'elles ne sont pas toujours appliquées comme elles le devraient. Je voudrais résumer brièvement votre intervention. Pourquoi si peu de plaintes? Pourquoi si peu de suivi de ces plaintes? Pourquoi si peu de sanctions importantes qui reconnaissent les vrais délits?

Les réponses peuvent être apportées par quatre vecteurs.

Le premier vecteur est certainement celui du Ministre de l'Intérieur et de la police. Qui reçoit le premier dépôt de plainte? C'est la police. La réforme des polices va peut-être apporter une partie de la réponse que nous attendons tous, mais il est grand temps de former nos policiers pour qu'ils soient capables d'entendre et de recevoir les plaintes. Il faudrait exiger que, dans tous les commissariats, une femme officier de police judiciaire reçoive par exemple les plaintes d'autres femmes.

Vous savez que des cours de formation sont prévus pour notre police dans le cadre de l'accueil des victimes de violences conjugales. Il faudra vérifier que ces cours de formation sont bien donnés et surtout bien suivis, ce qui n'est pas toujours évident actuellement. On pourrait imaginer un numéro gratuit pour accueillir ces plaintes. On pourrait aussi imaginer que, dans chaque commissariat, au-delà du local d'accueil aux victimes prévu par la nouvelle loi, on instaure d'autres endroits où des personnes pourraient, avant le dépôt de la plainte, recevoir les victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

Le deuxième vecteur est certainement la justice. Vous savez que le Ministre a dévoilé une partie des études



sur les violences conjugales voici quinze jours, en réponse à des questions orales en commission de la Justice. Ses intentions sont de prendre au sérieux tout ce que vous avez dénoncé. Il va également encoder toutes les plaintes sous forme de délits bien spécifiques parce que, actuellement, on ne sait pas très bien à quoi elles correspondent. Vous savez aussi que Madame Onkelinx va proposer en priorité à la femme victime de violences de pouvoir choisir si elle reste ou non dans le domicile conjugal au cas où elle déciderait la séparation.

Nous voudrions agir sur le fait qu'une partie du fonds d'aide aux victimes puisse être remise aux associations qui décident d'ester en justice. Elles peuvent le faire depuis la loi votée voici deux ans mais, faute de moyens, elles n'agissent pas assez souvent.

Le troisième vecteur est celui du suivi sur le terrain, de tous les mandataires, hommes et femmes, qu'ils soient membres de CPAS, mandataires communaux et parlementaires. Il faut être plus rigoureux et s'y intéresser quotidiennement.

Le quatrième vecteur et certainement le plus important, c'est le changement des mentalités. Cela ne se fera pas tout de suite ni complètement mais, si nous ne parvenons pas à faire admettre dès maintenant que toutes les violences à l'encontre des femmes sont considérées comme des délits et punies comme telles, nous aurons perdu certainement une grande possibilité d'action.

Pour terminer, je souhaiterais qu'à partir d'aujourd'hui, le Parlement des femmes décrète la tolérance zéro à l'encontre des violences vis-à-vis de toutes les femmes.

Trees Pieters, membre du Parlement (CD&V):

L'exposé de Madame Coruzzi me réjouit, parce qu'il jette une lumière différente sur le problème tel que nous l'avons abordé jusqu'ici. Monsieur Giet a mentionné au début de son intervention que les propositions de loi finissent très souvent aux oubliettes. Nous sommes ici toutefois confrontés à un phénomène d'un autre ordre, à savoir que les lois ne sont pas toujours correctement appliquées. Pourtant, les recommandations formulées à l'occasion des conférences mondiales des femmes par le passé, je pense à la conférence mondiale de Pékin, ont donné lieu, en Belgique, à tout un arsenal de mesures juridiques. Par exemple, la loi du 24 novembre 1997 visant à combattre la violence au sein du couple. La violence envers le conjoint ou envers la personne avec laquelle on cohabite a été inscrite dans le code pénal et tombe donc sous le coup de la loi.

Il convient aussi d'accorder l'attention nécessaire à l'accueil des victimes, et en particulier des victimes féminines. La commission Dutroux a formulé des recommandations très claires sur le traitement des victimes par les services judiciaires et policiers. Nous avons, ce faisant, pensé entre autres aux nombreuses femmes victimes de violence et d'agression conjugale. J'espère que la nouvelle structure de police accordera une attention plus importante à la formation du personnel policier en la matière.

Il y a lieu de prévoir des locaux appropriés pour l'accueil des victimes et de réserver un accueil spécifique aux femmes qui ont particulièrement beaucoup de mal à relater leur histoire. Des guides ont été rédigés à l'intention des victimes de violence physique et sexuelle; ils mentionnent les adresses des différentes organisations d'assistance. Il existe en Flandre treize centres agréés d'aide aux victimes. Un projet de coordination intitulé "Violence à l'égard des femmes" réunit les différents acteurs - police, justice et services d'aide. Des accords de collaboration ont été conclus entre le niveau fédéral et la Communauté flamande, l'aide aux victimes étant en effet une matière communautaire. Des brochures d'information ont été mises au point pour les médecins généralistes. Un kit consacré à l'agression sexuelle formule toutes sortes de recommandations à l'intention des services de police, de la gendarmerie et des parquets. Les recommandations de la commission Dutroux ont aussi débouché sur l'organisation d'une formation à l'intention des magistrats. Tous les niveaux, tant local, provincial, communal que fédéral, reconnaissent le problème et s'y attellent.

Force est malheureusement de constater que toutes ces mesures ne sont pas toujours toutes appliquées sur le terrain. Les exemples sont connus. A Anvers par exemple, une femme a été molestée. Les voisins ont informé la police, mais celle-ci est arrivée trop tard: la femme était déjà assassinée.

Dans cette situation, il n'est plus possible de passer par des propositions de loi. Aussi, je propose que nous demandions une concertation avec les responsables ministériels sur les implications des différentes lois et arrêtés d'exécution pour examiner les manquements de la loi de novembre 1997 et, le cas échéant, y remédier.

Milady Mata De Vergara, intervenante, Centro Dominicano de Desarrollo Integral Femenino (République Dominicaine):

Je viens de la République dominicaine et je travaille pour la coopération belge à Saint Domingue. Je suis très contente d'être parmi vous. Je voudrais vous dire que, malgré que la République dominicaine ait un secrétariat d'Etat à la condition féminine, on voit mourir des femmes presque tous les jours parce que les hommes n'acceptent pas qu'elles veuillent les quitter. Nous avons des postes de police qui sont dirigés par des femmes, nous avons des juges qui gèrent des dossiers de violence sur les femmes et, malgré cela, en 2001, 108 femmes ont été tuées par leur conjoint. Aujourd'hui, le 8 mars 2002, 50 femmes ont déjà été tuées par leur mari.

La violence est généralisée dans le monde, dans le tiers-monde comme ailleurs, il n'y a pas de différence. Un changement des mentalités s'impose et les Ministres de tous les pays doivent se rendre compte que la violence est installée dans la vie des femmes depuis longtemps.

Pierrette Cahay-André:

Merci beaucoup pour votre intervention. Nous nous rendons compte de la dimension internationale de notre Parlement de ce jour. Etre ensemble nous rend donc plus fortes afin de défendre les mêmes valeurs et de lutter contre cette violence de par le monde.



II. PAUVRETÉ NATIONALE

1. INDIVIDUALISATION DES DROITS

Christine Weckx, représentante du groupe de travail Pauvreté nationale, Présidente de Vie Féminine:

Cela fait plus ou moins 20 ans que les mouvements de femmes se penchent sur la question des droits individuels en sécurité sociale. Nous voulons d'emblée situer la question de l'individualisation des droits à la sécurité sociale comme une question de justice sociale.

Tout travailleur, qu'il soit homme ou femme contribue de manière individuelle au financement de la sécurité sociale. La perception des cotisations est calculée sur un mode égalitaire. Par contre, lorsqu'il s'agit de percevoir des prestations sociales, alors la règle change: oublié le mode égalitaire, ce n'est plus l'individu qui est la référence mais bien son mode de vie. C'est la règle de la sélectivité familiale.

Dans le secteur du chômage, les cohabitants dont, faut-il le rappeler, 70% sont des femmes, touchent des allocations réduites et il en est de même dans le secteur "maladie – invalidité". La logique de sélectivité familiale n'est donc pas sexuellement neutre.

Parallèlement à cela, des personnes perçoivent des prestations sociales sans jamais avoir contribué au financement de la sécurité sociale. C'est le principe des droits dérivés. La logique des droits dérivés s'est fondée sur un modèle familial aujourd'hui largement dépassé qui était l'homme au travail et la femme au foyer pour élever les enfants. Il faut aussi souligner que les droits dérivés sont une source d'insécurité pour la personne à charge qui est dépendante du bénéficiaire des droits directs. Les ruptures de couples plongent très souvent les conjoints au foyer dans la précarité.

Sans entrer dans de nombreux détails techniques, ces quelques éléments invitent à se pencher de manière urgente sur notre système de sécurité sociale si nous voulons qu'il reste la garantie d'une justice redistributive et de solidarité collective entre les personnes et les générations. Car la sécurité sociale se trouve confrontée à un double défi: d'une part l'augmentation des besoins de protection sociale et, d'autre part, la baisse des recettes.

Les mouvements de femmes demandent que le système de sécurité sociale s'adapte évidemment aux nouveaux défis, dans le respect des principes fondateurs de la sécurité sociale. C'est pourquoi son financement doit reposer sur d'autres facteurs que le travail. Tous les revenus doivent y contribuer. L'Etat doit aussi respecter ses engagements. Sa part est forfaitaire et elle n'a cessé de diminuer.

Nous demandons bien sûr que le système se fonde sur des droits et des cotisations individuelles. Il faut transformer progressivement les droits dérivés en droits propres, contributifs, en veillant à préserver les droits acquis. On pourrait commencer par les générations qui sortent des études. Cela doit aller de pair avec l'individualisation de l'impôt des personnes physiques.

Nous demandons enfin de renoncer au principe de sélectivité familiale qui confisque des droits propres aux femmes travailleuses et engendre des discriminations inacceptables entre les femmes d'abord et entre les travailleurs et travailleuses ensuite.



Nous voulons évidemment l'égalité entre les hommes et les femmes et cela ne peut se faire qu'en instaurant des droits légaux, tant sur le plan des cotisations que sur celui des prestations. Cela suppose notamment la suppression immédiate du statut de cohabitant.

Je voudrais remercier Monsieur Timmermans qui a accepté de faire l'état de la question et, comme il me l'a bien dit: cela ira vite étant donné que très peu de choses ont évolué.

Paul Timmermans, membre du Parlement (ECOLO):

Mesdames, je commence ainsi puisque le féminin l'emporte incontestablement aujourd'hui et j'en suis fort heureux. Je suis très honoré d'avoir été choisi afin de traiter cette problématique. En effet, comme mon interlocutrice vient de le préciser, en matière d'individualisation des droits, on ne peut constater aucun progrès significatif et même certains esprits un peu mal tournés ou un peu pointus pourraient constater des reculs.

Il y a des enjeux très forts autour de l'individualisation des droits et de la problématique de la sécurité sociale qui méritent d'être traités aujourd'hui.

Il est selon moi, deux enjeux majeurs. Le premier, c'est le renforcement, voire le maintien des systèmes de protection sociale et le second est l'accès de toutes et de tous à ces droits. Ces deux enjeux sont liés mais j'ai un certain nombre de craintes sur leur évolution et je ne suis pas le seul.

Ainsi, sur le premier niveau qui est celui du renforcement ou du maintien des systèmes de protection sociale, on peut constater un certain nombre d'avancées intéressantes, comme par exemple le maintien dans le système fédéral d'un encouragement à la pause-carrière ou au crédit-temps. C'est une manière d'affirmer une certaine forme de solidarité. Par ailleurs, on ne s'interroge pas sur l'utilisation des 150 milliards qui seront encore octroyés aujourd'hui à la réduction des cotisations sociales. Cela signifie qu'il y a 150 milliards de francs belges qui n'iront pas dans les caisses de la sécurité sociale. A terme, il s'agit donc d'une menace. Comme, en même temps, nous ne sentons pas une volonté de porter le véritable débat sur le financement alternatif via une cotisation sociale généralisée, nous avons quelque légitime inquiétude du point de vue du maintien ou du renforcement de la sécurité sociale. Certains voient même poindre des systèmes privés.

Le second enjeu, plus proche de celui qu'il m'a été demandé de traiter et qui est celui de l'accès de toutes et de tous à la sécurité sociale, n'est guère plus rassurant, principalement pour des femmes. La réintégration des "femmes rentrantes" – j'ai quelque peine à évoquer ce terme barbare mais, "personne à charge", c'est encore pire – n'est pas à l'ordre du jour, pour des raisons semble-t-il budgétaires.

Le maintien de l'article 80 qui permet d'exclure des chômeurs de longue durée, principalement des femmes cohabitantes est une volonté délibérée. Certaines propositions de loi voudraient y arriver. Il faut dire que ces catégories ont bénéficié d'un certain nombre d'aménagements qui leur permet d'accéder à des aides à l'emploi et donc d'augmenter, virtuellement en tout cas, leurs chances de retrouver un emploi. Mais il s'agit peut-être d'en mesurer les effets.

Une autre mesure qui me fait dire que la suppression, par exemple, du statut de cohabitant n'est pas à l'ordre du jour est que, chaque fois qu'il y a des augmentations d'allocations sociales, ce dont je me réjouis, ce sont principalement les isolés qui en profitent. Cela signifie qu'on traite la problématique des allocations sociales comme des problématiques socio-économiques plutôt que celles de l'égalité des droits.

L'individualisation des droits est à l'antithèse des droits dérivés qui conditionnent l'accès aux revenus de remplacement pour des femmes à un lien conjugal et au travail d'un tiers, le plus souvent des hommes. Cette situation n'est pas nouvelle, on peut même dire que c'est un héritage de la législation précédente et des politiques traditionnelles. On disait qu'un seul revenu devait suffire, celui du mâle bien entendu. Les effets de cette politique sont encore présents dans beaucoup d'esprits et dans les faits également.

Plus récemment, une autre menace plane sur la sécurité sociale et je suis heureux d'avoir la parole aujourd'hui pour l'exprimer: c'est l'Etat social actif qui vise à faire peser sur les allocataires la responsabilité de leur situation. Il me semble donc que la problématique de la conditionnalité des allocations sociales est



bien plus à l'actualité politique que la problématique de l'individualisation des droits. Il suffit de voir comment on a transformé ou tenté de transformer la réforme du minimex et comment on transformera peut-être le droit aux allocations pour les jeunes.

En attendant un modèle sociétaire où chacun aurait un emploi avec un accès à un revenu décent et avec des prestations de travail réduites et partagées – tout le monde à 3/4 temps, pourquoi pas – il me paraît essentiel pour terminer de mettre en avant trois revendications :

La première concerne l'élargissement de l'assiette de financement de la sécurité sociale, via un prélèvement sur l'ensemble des revenus et en réaffirmant avec conviction le mécanisme de solidarité. Il faut payer en fonction de ses revenus et c'est donc un plaidoyer pour la cotisation sociale généralisée.

La deuxième est l'accès de toutes et de tous à la sécurité sociale, où chacune et chacun cotiserait et aurait droit à un revenu de remplacement. Techniquement, c'est peut-être un peu compliqué mais, si on y met beaucoup de bonne volonté, on y arrivera. Les politiques sociales auraient pour mission de rencontrer des situations plus délicates et cette revendication va évidemment de pair avec la suppression des statuts de cohabitants et chefs de ménage au profit d'un seul statut, celui d'isolé-e avec une allocation majorée.

La troisième est celle d'un travail important de recensement statistique, d'observation des conséquences des politiques sociales qui sont aujourd'hui menées, avec des indicateurs sexués. Les statistiques sont relativement aveugles pour cela. Le modèle suédois est assez exemplaire en la matière. Une initiative a lieu sous ce gouvernement, via la mise sur pied d'un "Institut de l'égalité". Il faudra le doter de tous les moyens politiques pour que ses travaux nourrissent rapidement les orientations à prendre. La non-individualisation des droits cause aujourd'hui trop d'inégalités et trop de pauvreté.

Pour conclure, mon souhait est de recevoir à l'avenir dans cet hémicycle, une écoute aussi attentive, aussi sereine, aussi convaincue et un auditoire aussi complet que celui d'aujourd'hui.

Els Van Weert:

Je puis d'ores et déjà annoncer que le comité d'avis traitera prochainement - à la demande de tous les membres - du thème de l'individualisation des droits sociaux. La problématique est particulièrement complexe et il n'y aura pas de solutions simples. Quoi qu'il en soit, le comité d'avis a pour sa part déjà prouvé sa capacité à inscrire des thèmes brûlants à l'ordre du jour. Et celui-ci figurera encore à l'ordre du jour de la législature actuelle.

Monique Collie, intervenante, Vie Féminine:

Je pense que nous avons bien fait le tour des questions et il est regrettable que l'on veuille nier la question des droits individuels. Ce 8 mars, nous voulons encore insister pour que l'égalité entre hommes et femmes s'inscrive réellement dans un accès aux droits individuels en sécurité sociale, qui assure une réelle protection. Que l'on cesse d'éviter systématiquement cette question sous la donnée de genre.

Aujourd'hui, les femmes cotisent et on leur confisque adroitement leurs cotisations et leurs droits, pendant que d'autres en bénéficient sans aucune participation. Il faut vraiment que justice soit faite. En effet, comme par hasard, on découvre que les prépensions représentent le même montant que les cotisations payées par les femmes ayant le statut de cohabitant. C'est quand même étonnant! Il est effectivement grand temps que les politiques soient cohérentes et cessent de nous écarteler. Pour telle législation, nous devons prouver que nous vivons réellement seules; pour d'autres, on nous contraint à une vie familiale sous prétexte de garantir nos choix de vie. Où se trouve le droit dans tout cela?

Nous souhaitons que le gouvernement nous dise comment l'Etat compte garantir l'égalité en droit, dans la protection sociale, et prendre sa part dans la solidarité organisée. Comment, concrètement, la fiscalité va-t-elle soutenir les droits individuels en sécurité sociale aujourd'hui?

Un an après la marche contre la pauvreté, on voudrait des résultats, des résultats concrets. On constate aujourd'hui que trop de femmes vivent, encore et toujours, à la limite de la pauvreté, qu'elles se retrouvent



allègrement exclues des droits sociaux pour lesquels elles ont contribué et qu'elles basculent inévitablement chaque jour un peu plus dans l'assistance sociale.

Si je ne devais prendre qu'un exemple, ce serait celui du parcours pour arriver à sa pension. Le parcours de vie qui nous amène à une pension par le travail, qui est censé nous assurer des jours heureux en fin de vie, ne permet même pas d'envisager aujourd'hui un hébergement correct. Parce qu'en amont, même si on a travaillé à temps plein, pour beaucoup d'entre nous, le salaire gagné ne peut même pas garantir une pension correcte. Que dire alors des formules qu'on nous a aménagées de temps partiel, flexible, même avec des périodes assimilées, qui ne permettent pas de récupérer cette situation et de remédier à cet état de choses. Les gestionnaires sociaux et politiques de la sécurité sociale savent. Ils savent vraiment que ces périodes assimilées et tous les systèmes qui ont été prévus ne nous conduisent effectivement pas à nos droits. Ils nous excluent de l'assurance sociale pour nous conduire tout droit dans un système d'assistance et de CPAS.

La pension de retraite n'est pas garantie aux femmes qui cotisent à la sécurité sociale, qui s'efforcent de justifier sans cesse leur volonté de participer à la vie socio-économique. Quelles sont les mesures correctrices qu'on nous a apportées? Hier, nous avons subi de plein fouet l'article 80 (femmes rentrant à 40 ans). Aujourd'hui, on nous rressert le plat quand on en a 50 ans, puisqu'on vient de voter l'obligation de travailler au-delà de cinquante ans.

Hier, toutes les pensionnées à 65 ans, nous a-t-on dit; aujourd'hui, on nous a mis un camouflet en nous offrant un droit individuel, véritable passeport pour la pauvreté et l'isolement, sous le charmant nom de "grapa".

Comment avancer vers un réel droit individuel pour éviter la pauvreté et la dépendance? D'abord, on voudrait récupérer nos droits entiers, en supprimant effectivement le statut de cohabitant et en nous rendant ce qu'on nous a pris. Ensuite, nous proposons, comme d'autres mouvements de femmes, que l'on nous garantisse dans la sécurité sociale plus d'égalité de justice par une pension de vieillesse, qui pourrait sans doute être universelle, mais sur base d'une cotisation sociale généralisée de tous les revenus dans la sécurité sociale. Et qu'à cela, on puisse cumuler effectivement nos propres cotisations de sécurité sociale, qui devraient nous ouvrir un droit à la pension. Oui, il est urgent que l'on puisse cumuler la pension de retraite sur base de cotisations, avec une pension de vieillesse universelle sur base d'une fiscalité plus juste. Sans cette garantie, quel intérêt pour les femmes de s'inscrire sur le marché de l'emploi? On leur demande de s'insérer, mais pour quelle autonomie au bout du compte? Tous les efforts d'insertion, de réinsertion, de conciliation se trouvent annulés tout au long du parcours en termes de droit à l'autonomie et trouvent leur sommet à l'âge de la retraite pour une majorité de femmes travailleuses.

Enfin, nous voudrions souligner que toutes les mesures de conciliation, tant qu'elles resteront non obligatoires, aboutissent au renforcement des rôles stéréotypés. Les femmes n'ont pas réellement gagné de temps et d'autonomie dans la conciliation proposée. En ce sens, octroyer un vrai statut aux gardiennes, professionnaliser le secteur des services aux personnes, sont autant de mesures permettant de progresser dans ce sens. Les femmes travailleuses financent largement le premier pilier de pension, sans en retirer la moindre autonomie d'existence.

Aujourd'hui, comment notre gouvernement compte-t-il s'engager à soutenir financièrement la sécurité sociale pour garantir vraiment un droit à un accès individualisé aux revenus et à la protection sociale? Il nous semble vraiment fondamental que dès la fin de la scolarité, chacun et chacune puisse se construire un vrai droit à la sécurité sociale et ne puisse plus jamais en sortir.



2. FONDS DE CRÉANCE ALIMENTAIRE

Marie-Christine Lothier, représentante du groupe de travail Pauvreté nationale, Entraide et Fraternité Charleroi:

Le problème de l'irrégularité ou de l'absence de paiement des pensions alimentaires dans les cas de divorce ou de séparation est permanent depuis de nombreuses années. Certaines enquêtes estiment qu'aujourd'hui, seulement 59% des femmes reçoivent régulièrement la pension alimentaire attribuée à leurs enfants. Par contre, 19% des femmes divorcées ne la reçoivent plus ou pas et environ 22% la reçoivent en partie et/ou en retard.

Bref, près de 40% des femmes qui se trouvent dans cette situation doivent se battre pour faire valoir leurs droits et ceux de leurs enfants, au risque de supporter des frais de procédure en justice et en conseil d'avocat et de connaître la précarité.

Le nombre de familles monoparentales qui demande le minimex est en constante augmentation. A l'heure actuelle, les CPAS peuvent accorder des avances mais cette pratique ne nous semble pas adéquate car elle est difficile et stigmatise les personnes.

Pour palier à cette situation intolérable, nous revendiquons la création d'urgence d'un fonds de créance alimentaire auprès du ministère adéquat, un fonds qui intervienne d'office, dès que le montant de la pension alimentaire a été déterminé. Depuis plus de 25 ans, cette revendication est portée unanimement par tous les mouvements de femmes et elle n'avance pas. Ce n'est jamais le bon moment quand il s'agit des questions de femmes. Il faut toujours attendre, il n'y a pas d'argent, c'est la crise, il y a d'autres urgences. Nous demandons que cela change et tout de suite.

Nous savons très bien qu'il y a, à ce jour, une proposition de loi sur la table, qu'elle est soutenue par plusieurs parlementaires et qu'elle semble faire l'unanimité autour d'elle. On ne peut que se réjouir de voir enfin se concrétiser dans une loi une revendication politique vieille de 30 ans. Nous reconnaissons donc que c'est une avancée significative. Mais nous attirons cependant l'attention sur plusieurs éléments que cette proposition ne rencontre pas:

- *Le système ne sera pas automatique.*
- *La créancière devra prouver, par acte d'huissier, qu'elle a essayé de récupérer les sommes versées.*
- *La personne privée de pension alimentaire devra introduire sa demande auprès d'un service communal mis en place à cet effet ou auprès du CPAS. Je vous ai dit précédemment que le recours au CPAS ne nous satisfaisait pas puisqu'il stigmatise les personnes et c'est une démarche extrêmement difficile à faire.*

Marie-Thérèse Coenen, membre du Parlement (ECOLO):

Je peux vous garantir que les choses avancent. Les propositions ont été déposées en 1974. Depuis lors, tous les partis politiques ont déposé des propositions de loi. Mais ce n'est qu'au cours de cette législature et grâce à une mobilisation de toutes les parlementaires et de tous les parlementaires que nous arrivons à une solution à laquelle tout le monde adhère, qui offre une issue positive et une concrétisation rapide.



Le Comité d'avis, via sa Présidente, Madame Van Weert, a tout de suite inscrit cette proposition à l'agenda. Le premier avis que nous avons rendu concerne le fonds de créance. Nous n'étions pas toutes d'accord car deux pistes se dessinaient: la piste d'amélioration significative auprès des CPAS et la piste du fonds de créance.

Malheureusement, nous n'avions pas vraiment de ministère qui acceptait de recevoir ce fonds. Après un long débat en commissions Justice et Affaires sociales réunies, une solution a émergé. Le Ministre des Finances, Monsieur Reynders, a demandé à son administration de réfléchir à la question et d'envisager la création et la gestion de ce fonds. Un an plus tard – pendant ce temps-là, nous rencontrons les Présidents des CPAS, des juristes, des avocats, nous faisons notre travail de parlementaire pour bien comprendre l'évolution de la situation – l'administration a répondu au Ministre qu'elle voulait bien créer ce fonds.

Aujourd'hui, nous savons que l'administration est prête à agir mais des conditions ont été émises et je peux les comprendre. Donc, ce fut assez facile pour Messieurs Verherstraeten et Viseur et Mesdames Herzet, Burgeon, Grauwels, De Meyer, Moerman, Van Weert, Cahay-André et moi-même de se mettre d'accord sur un texte et de le présenter publiquement. Vous avez d'ailleurs pu en prendre connaissance.

Ce n'est pas tout. Le 21 février, à l'intervention de Madame Herzet, la Chambre a demandé l'urgence. La procédure est très importante car la proposition a été passée du numéro 19 au numéro 1600 et quelque. La Chambre, de manière unanime, a accepté l'urgence. Le Président de la commission des Finances, Monsieur Maingain, a inscrit la proposition de loi la semaine suivante à son agenda.

Depuis deux semaines, Mesdames et Messieurs, nous avons le plaisir et le grand intérêt de débattre de cette proposition de loi. Nous avons terminé les développements généraux et nous nous attaquons maintenant aux amendements qui, vous vous en doutez, sont nombreux. C'est vrai que la porte est ouverte à une discussion de fond mais elle est aussi étroite. C'est cela le réalisme politique dans lequel nous sommes. C'est la différence entre les associations de femmes qui veulent le plus et le mieux, et la réalité politique ainsi que les contraintes qui sont les nôtres. Il est de notre responsabilité d'améliorer ce qui peut l'être mais cette porte reste tout de même étroite.

Quelles sont les limites de notre débat? Tout d'abord, l'automatisme n'est pas souhaitée. Nous voulons avoir affaire à des adultes responsables. Il s'agit bien d'un jugement, d'un engagement entre deux adultes et nous voulons respecter la liberté individuelle de chacun. Nous ne pouvons donc pas rencontrer ce caractère automatique, l'Etat n'a pas à intervenir automatiquement dans ce qui reste de l'ordre d'une dette privée.

Ensuite, au sujet de la preuve de la créance, il est clair que l'administration a besoin d'une preuve de tentative de récupération. Sinon, c'est l'Etat qui doit payer. Cela donne matière à discussion. Peut-être que la procédure n'est pas la meilleure mais l'administration doit avoir le sentiment qu'elle ne sert pas uniquement à couvrir le laxisme.

De plus, en ce qui concerne la durée d'un an, il est clair que nous mettons un processus en route et je suppose que vous serez attentifs à le suivre. Il nous faut bien imposer un délai. Le renouvellement automatique est une question qui reste ouverte mais nous devons demander l'avis d'une commission d'évaluation et vous, associations de femmes, jouerez votre rôle sur le terrain, vous verrez ce qu'on peut changer ou améliorer après deux ou trois années de fonctionnement. Il faut mettre l'accent sur le démarrage de ce fonds de créance et se donner les moyens d'une évaluation pour améliorer le processus.

En ce qui concerne la retenue sur avances, je sens que c'est un gros débat. L'administration va développer des activités de recouvrement. Il y aura donc une économie d'échelle importante pour le créancier.

Enfin, il faut aussi tenir compte du niveau des revenus de la personne. Tout cela doit encore être débattu.

En ce qui me concerne, l'essentiel est que cette loi soit votée, que ce fonds se mette en place et qu'il soit le moins utilisé possible. Avoir un fonds de créance au ministère des Finances alors que, par une autre porte de ce ministère, on rentre sa déclaration d'impôt sera un incitant non négligeable pour honorer ses engagements financiers. Si nous réussissons, nous aurons alors accompli notre travail politique.

Els Van Weert:

Je pense que ceci prouve que nos démarches, combinées à la pression de la communauté sur les responsables politiques, font avancer les choses. En tant que femmes parlementaires, nous pouvons également atteindre des résultats lorsqu'il s'agit d'inscrire à l'ordre du jour des questions qui nous touchent de près.



III. PAUVRETE INTERNATIONALE

1. AFGHANISTAN

Marie-Thérèse Coenen, modératrice, membre du Parlement (ECOLO):

Dans les couloirs, on me dit: "Mon Dieu, il y a des femmes du monde entier ici aujourd'hui." Et en effet, je crois que c'est le cas et la question de la pauvreté internationale nous interpelle profondément. J'ai donc le plaisir de vous présenter Carole Mann, qui est représentante de l'association RAWA (pour les femmes afghanes). Vu la situation afghane, il a été très compliqué de faire venir quelqu'un de l'association RAWA. C'est donc en tant que représentante de cette association que Madame Mann prend la parole. Je demande également à Pascale Bodinaux, représentante du groupe de travail de venir me rejoindre.

Carole Mann, représentante de RAWA, Femaid (France):

Je suis très contente d'être ici, ce 8 mars, avec vous.

Mon association s'appelle Femaid et nous travaillons depuis trois ans avec RAWA. Les représentantes elles-mêmes de RAWA ont du mal à venir jusqu'ici, me voici à leur place.

Vous connaissez certainement l'association RAWA. Il s'agit de la Revolutionary Association of the Women of Afghanistan. C'est une association de femmes afghanes, qui travaille principalement à partir du Pakistan puisqu'elle est composée de femmes exilées et de femmes réfugiées. Il s'agit, pour la plupart, de très jeunes femmes.

L'aspect révolutionnaire de RAWA signifie la chose suivante: rien de plus que la revendication d'une société laïque et des droits égaux pour des femmes qui ne peuvent venir que d'une situation laïque, situation qui, pour le moment, est encore impensable en Afghanistan. Certaines choses ont changé. Mais vous avez peut-être déjà pu constater que la position de RAWA n'est guère enthousiaste. Pour le moment, beaucoup de choses restent encore très difficiles pour les femmes afghanes.

Les femmes afghanes que l'on a vues dans les médias, sous la burqa, sont des victimes. Mais il y a aussi des battantes et des femmes ressources, comme on dit. RAWA, bien que s'identifiant aux victimes – puisque ses membres ont subi ce que subissent toutes les femmes dans cette partie du monde –, ce sont également des femmes avec des idées, des structures, des projets. Ces projets, elles les mettent en marche depuis de nombreuses années.

Je suis enchantée de savoir que le gouvernement belge a décidé d'allouer des sommes importantes pour l'aide à l'Afghanistan. Et je ne puis que soutenir la motion que vous essayez de faire passer pour que 50% de cet argent aille au bénéfice des femmes. Je dirais même que 50%, c'est le minimum, ce n'est pas assez. Pour faire un travail vraiment efficace et pratique, il faudrait que ces 50%, voire 80%, de ces sommes passent par des associations de femmes. Et l'idéal serait qu'au lieu d'être versé tel quel, cet argent soit attribué à des projets spécifiques: autant d'argent pour une école, autant pour un hôpital, dont les responsables sont connus.



Cela fait longtemps que je fais du travail humanitaire: en Bosnie, maintenant en Afghanistan et au Pakistan. Je sais qu'il faut des interlocuteurs pour les projets. Il faut être très pratiques pour agir efficacement. Il y a une façon féminine de faire un travail humanitaire: il faut être précis, exact, tenir une comptabilité et effectuer une surveillance constante. J'espère donc que, parmi vous, celles qui s'occupent de projets pour l'Afghanistan, aillent voir sur place, suivent le projet. En y allant, vous trouverez des interlocutrices sur place pour mettre tout cela en marche.

RAWA, avec qui nous travaillons depuis longtemps maintenant, a des projets magnifiques d'enseignement. On les qualifie de "projets" lorsqu'on est encore dans l'expectative. Mais lorsqu'il est mis en œuvre, il faudrait le qualifier différemment. Il y a donc tout un travail qui est fait au niveau de l'enseignement, de l'école, de l'éducation, pour apporter une nouvelle conscience des femmes.

On s'imagine, à cause de la politique de Monsieur Bush, que la burqa, c'est terminé et que toutes les femmes peuvent se maquiller, ou je ne sais quoi. A cause de ce sentiment, il y a une certaine anesthésie qui est entrain de s'opérer sur le sort des femmes.

D'abord, il faut savoir que la burqa est encore portée au Pakistan, où elle est nécessaire pour se protéger. J'ai lu aujourd'hui qu'il y avait des viols massifs de jeunes femmes pachounes par d'autres communautés sur place. Il s'agit de règlements de comptes. La cessation des violences ne constitue pas une priorité du gouvernement sur place. Mais cela devrait être une priorité pour nous, car les violences contre les femmes n'ont absolument pas cessé.

Devant la télé, on enlève le voile, mais ensuite on le remet ... histoire de survivre dans la rue. N'oubliez pas cela!

J'espère avoir pu vous présenter RAWA. Et je tiens à vous remercier pour le travail formidable que vous accomplissez.

Marie-Thérèse Coenen:

Je me souviens de la Marche de l'an 2000, où défilait en tête le groupe des femmes afghanes. Cela nous faisait froid dans le dos tant leur situation était horrible.

Je me souviens du vote d'une résolution dans cet hémicycle, où nous avons interpellé le Ministre pour lui demander qu'il porte une attention toute particulière à la situation des femmes et que des efforts soient faits pour le développement et l'émancipation des femmes en Afghanistan. Nous avons demandé qu'aucun accord ne soit conclu sans cette clause. Nous étions tous très solidaires de cette idée. Et je crois que vous avez raison de demander que l'on continue.

Pascale Bodinaux, représentante du groupe de travail Pauvreté internationale, Solidarité socialiste:

Notre groupe de travail s'est penché sur le type de revendications que l'on porte au niveau de nos mandataires et au niveau du gouvernement belge. Il y en a quatre.

La première est de demander que la démocratie en Afghanistan passe par les femmes. Concrètement, il faut soutenir la mise en place d'une structure permanente de concertation, qui soit représentative des intérêts des femmes et qui soit un outil pour le renforcement de leurs capacités. Un budget spécifique devrait être affecté à cette structure, centrée sur la récupération des droits fondamentaux des femmes au sein du gouvernement d'Afghanistan. L'aide au gouvernement et aux projets de développement sera conditionné à la pleine participation des femmes dans les projets et programmes, depuis leur conception jusqu'à l'évaluation, en passant par la réalisation. Nous aimerions aussi que le gouvernement belge puisse relayer cette interpellation au niveau des instances européennes. On sait en effet qu'au niveau européen de très gros budgets ont été dégagés pour l'aide humanitaire en Afghanistan.

La deuxième recommandation que nous formulons à court terme est d'être particulièrement attentif aux besoins spécifiques des femmes dans l'aide humanitaire et dans les camps de réfugiés. Il faut soutenir les



associations de femmes de base, rurales et urbaines, qui travaillent à ce que les femmes, alphabétisées ou non, connaissent leurs droits.

A moyen terme, il faut s'assurer que l'égalité de genre soit un objectif explicite dans les projets et programmes de réhabilitation et de développement en générale, et en Afghanistan en particulier. Que les femmes comme les hommes aient accès aux mêmes services, quels que soient les départements assurant la mise en œuvre: agriculture, santé, transport, maintien de la paix et justice.

Enfin, quatrième recommandation, dans le domaine de la justice, il est essentiel que les violences faites aux femmes, en temps de paix comme en temps de guerre, soient reconnues comme délit et que les coupables soient jugés.

Fientje Moerman, membre du Parlement (VLD):

Qu'avons-nous fait au sein de ce Parlement en ce qui concerne ces quatre revendications? Tout d'abord, je ne pense pas qu'on se soit laissés anesthésier, pas plus maintenant que dans le passé.

Dans ce Parlement, nous avons, lors des négociations du Petersberg, approuvé une résolution, dans laquelle nous avons demandé que des femmes siègent dans le nouveau gouvernement afghan, que les droits de la femme soient réhabilités en Afghanistan et qu'il en soit tenu compte dans l'aide humanitaire.

La situation a beaucoup évolué depuis. Le Conseil européen de Laeken de décembre 2001 a décidé que, dans la reconstruction de l'Afghanistan, et je cite: "une attention spéciale doit être portée à la situation de la femme". Les Ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne ont développé cette idée et décidé, le 16 janvier 2002, que l'aide accordée serait liée à un certain nombre de conditions. Tous les groupes doivent respecter la lettre et l'esprit de l'accord du Petersberg qui, je cite: "sont un premier pas vers l'instauration d'un gouvernement sensible à la question des femmes, multiethnique et pleinement représentatif". La conditionnalité de l'aide est aussi reprise dans la décision du Conseil des Ministres en Belgique d'accorder 30,7 millions d'Euros d'aide à l'Afghanistan.

Permettez-moi d'approfondir quelque peu ce point. Car que signifie en fait cette conditionnalité? Implique-t-elle que l'aide doit être remboursée ou qu'elle n'est pas accordée si les conditions ne sont pas remplies? Au vu de la situation dans laquelle l'Afghanistan se trouve actuellement, il est impératif en premier lieu d'accorder et de continuer à accorder une aide d'urgence. Il faut avant tout respecter les droits fondamentaux de la population. Mais il est aussi de toute première importance - et je ne puis parler ici qu'au nom de notre propre pays - qu'à côté de cette aide, notre attention porte aussi sur la nécessité de mainstreaming des droits de la femme, et ce non seulement dans les programmes qui lui sont spécifiquement destinés, mais dans tous les programmes d'aide.

Prenons par exemple l'enseignement. Les médias affirment parfois qu'il n'est guère utile que les programmes d'aide pour l'Afghanistan visent à scolariser les filles lorsqu'il n'y a même pas d'écoles pour les garçons. Dans un pays qui compte 96% de femmes illettrées, une telle allégation n'est pas fondée. Si nous accordons une aide à l'enseignement, nous devons veiller à ce que la reconstruction des écoles ne bénéficie pas en première instance aux garçons, mais à tous les enfants, garçons et filles confondus.

Pour illustrer cette position, je voudrais citer une autorité en la matière, à savoir le lauréat du prix Nobel d'Economie Amartya Sen, dont les recherches à ce sujet ont permis de faire plusieurs constats importants. Ainsi, il a pu constater qu'en Inde, d'où il est originaire, seul l'Etat du Kerala, où le revenu par habitant est en dessous de la moyenne du pays, bénéficie d'une espérance de vie proche de soixante-dix ans. L'espérance de vie moyenne en Inde étant de 56 à 58 ans, celle du Kerala est donc supérieure de 14 ans à cette moyenne. Comment expliquer ce phénomène? Selon le professeur Sen, il semble que cette espérance de vie élevée soit liée au fort taux d'alphabétisation du Kerala, en particulier parmi la population féminine. Je cite: "L'enseignement y a pris une extension considérable à partir de 1817, sous l'impulsion de la jeune reine Rani Gouri Parvati Bai, lorsque cet Etat alors autochtone portait encore le nom de Travancore". Et cette politique d'enseignement et d'accès aux soins de santé pour les femmes a été maintenue par les gouvernements successifs. Monsieur Sen a trouvé d'abondantes indications qu'il existe un rapport étroit entre l'enseignement, en particulier celui dispensé aux femmes, et une utilisation judicieuse des soins de santé. Cet aspect est aujourd'hui aussi particulièrement important en Afghanistan.



L'enseignement dispensé à toutes les couches de la population conduit aussi à une meilleure compréhension de la nécessité et à une hausse de la demande de services de santé et à une population plus vigilante. Le professeur Sen insiste sur l'importance à cet égard de l'éducation et de l'enseignement pour les femmes.

Je voudrais terminer mon intervention par ce dernier point. Nous ne pouvons en effet pas nous leurrer ou nous laisser anesthésier, comme vous disiez, pour ce qui concerne l'Afghanistan. Nous devons rester vigilants et veiller à ce que non seulement notre aide, mais également l'aide européenne ou de quelque origine que ce soit, soit destinée en premier lieu à garantir la réhabilitation des droits de la femme dans ce pays.



2. FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Marie-Thérèse Coenen:

Le deuxième thème dans ce chapitre "pauvreté internationale" est celui du financement du développement. Nous avons le plaisir de pouvoir inviter à cette tribune Madame Teresa Zepeda Torres. Elle s'exprimera en espagnol.

Teresa Zepeda Torres, Alianza Civica Chiapas (Mexique):

Bonsoir à vous, Mesdames et Messieurs les député-e-s du Parlement belge et bonsoir à toutes les femmes de ce monde.

Aujourd'hui, 8 mars 2002, la vie m'offre l'opportunité de me présenter devant vous, et je souhaite vous faire partager le témoignage de nombreuses femmes des pays du Sud.

A travers mes paroles, ce seront les voix des femmes du Bangladesh, du Congo, de Tasmanie, du Brésil et du Chiapas, Mexique qui s'adresseront à vous.

Le jour et la nuit, l'eau et la terre, dualité dialectique certes, mais qui combine des formes fondamentales de la vie. Quel est le concept primordial de ces relations? Tous deux sont, dans les mêmes conditions, des éléments complémentaires pour l'éclosion de la vie. La femme et l'homme sont aussi deux éléments d'une dualité. Toutefois, à la différence de ce qui se passe dans la nature, la société a imposé une inégalité dans le développement social et humain entre les sexes. En tant que femmes, nous n'avons pas les mêmes opportunités que les hommes. Le régime familial n'est qu'un patriarcat absolu et injuste dans lequel nous sommes complètement ignorées. Dans ce contexte, nos obligations s'inscrivent toujours et avant tout à l'égard des hommes. On dit que la maternité constitue la mission principale de la femme. Les hommes, des centaines d'années durant, ont été d'accord sur ce que devait être le destin de toute femme, son utilité, son rôle et sa façon de se comporter dans la vie. Dans la société patriarcale, la naissance d'une fille est mal perçue et mal accueillie. On pense que les filles ne valent rien, qu'elles sont incapables de penser et ne savent pas comment vivre leur vie. Dès l'enfance, elles commencent à travailler à la maison, en aidant leur mère dans ses travaux. Dans certains groupes sociaux, elles ne bénéficient d'aucun appui pour entreprendre des études. Jeunes adultes, leur objectif principal consiste à fonder une famille dont elles doivent toujours prendre soin et, bien qu'une femme puisse avoir une dure journée à la maison, son activité n'est pas considérée comme un travail parce qu'elle n'est pas rémunérée.

Lorsque les femmes perçoivent une rémunération pour leur travail, elles la consacrent au bien-être de leur famille. Sur le plan social, la femme ne participe pas à la prise de décisions, que ce soit au sein des organisations, des communautés, des administrations locales ou d'autres instances gouvernementales.

Et puisqu'elles sont privées de voix, les structures sociales les laissent à l'écart des droits dont bénéficient tous les êtres humains: l'accès à la santé, à l'éducation, au travail, aux loisirs, à une vie digne.

Au Bangladesh, pour qu'une jeune fille puisse se marier, ses parents doivent se préoccuper de rassembler une dot qui ne constitue en rien un cadeau pour la femme, surtout dans le cas de certaines religions ou communautés. Aujourd'hui, si un père ne peut réunir la dot indispensable au mariage, il doit demander à la famille du marié la permission de postposer la remise de la dot. La femme qui se marie dans ces conditions n'est pas respectée, elle est diminuée et le mari fait pression pour entrer en possession de la dot. Les relations du couple se détériorent parce que la femme sait que son père ne dispose pas des ressources suffisantes pour constituer cette dot. On connaît des cas extrêmes où le mari a défigurés sa femme à l'acide et l'a ensuite assassinée pour ne pas avoir reçu la dot.

Dans la région des grands lacs, au Congo, les femmes sont la cible de toutes les exactions commises par les différentes forces armées et milices qui opèrent dans le pays. Le vol, les viols moraux et physiques sont monnaie courante et se voient aggravés par le risque de contamination par le SIDA. La famille se désintègre, les maris et les fils étant soumis à des pressions pour les enrôler dans les forces armées. La peur et la crainte font partie de la vie quotidienne des femmes dans un pays en guerre, tandis qu'elles deviennent, de même que leurs enfants, les principales victimes du climat de violence qui déchire le pays. Les lois sur les droits des femmes sont discriminatoires et l'Etat ne protège pas cette partie de la population, même pas dans ses droits élémentaires.

Au Mexique, bien que les institutions fédérales préconisent les mêmes droits pour la femme et l'homme, il existe une discrimination certaine à l'égard des femmes, tant sur le plan professionnel et politique que dans le domaine social. Nombre d'entre elles sont battues et maltraitées par leur propre époux ou d'autres membres de la famille; elles vivent dans un climat permanent d'intimidation, soumises à des pressions visant à les empêcher de témoigner. Les femmes indigènes de l'Etat de Chiapas se trouvent doublement marginalisées: d'abord parce qu'elles sont indigènes dans une société de métis et ensuite parce qu'elles sont des femmes. Ce sont les hommes qui disposent du droit absolu en matière de décision. Les femmes appartenant toujours à quelqu'un, elles constituent donc le bien d'autrui et ne disposent, par conséquent, d'aucune capacité à décider de leur vie. Bon nombre de femmes indigènes sont analphabètes parce qu'elles n'ont pas eu l'occasion d'aller à l'école. Les pères ne voient pas pourquoi les fillettes iraient à l'école. Lorsqu'elles sont adolescentes, ils les marient sans leur demander leur consentement. Les femmes indigènes ont toujours travaillé en aidant aux champs, mais ce travail n'est souvent pas reconnu, même pas par les femmes elles-mêmes. Qui plus est, elles n'ont pas de droit à la terre, comme si elles étaient incapables de la travailler. Leur alimentation laisse à désirer, elles n'ont pas d'habitation digne, ni d'accès à la santé ou à l'enseignement. Et il n'y a pas de projets véritables pour leur permettre de travailler et de se développer en tant qu'êtres humains.

Cette situation, ainsi que d'autres analogues régnant dans d'autres pays, devrait inciter la coopération au développement à assurer le respect de tous les droits fondamentaux, économiques et sociaux et, en priorité, les besoins fondamentaux de toutes les personnes: hommes, femmes et enfants. Il est nécessaire, dans le cadre du financement du développement, de concentrer les efforts sur la lutte contre la féminisation de la pauvreté. Cela étant, la société civile n'est pas restée indifférente face à cette situation d'inégalité sociale. Nous, femmes et hommes des pays du Sud, travaillons pour le développement de nos peuples. Les efforts consentis, tant par les animateurs des programmes que par les bénéficiaires, sont indéniables et visent entre autres l'intégration de programmes d'alphabétisation, l'agriculture, l'octroi de crédits visant à donner une impulsion à divers projets en faveur des femmes, l'amélioration de l'alimentation, la construction de logements, la formation sur divers thèmes ainsi que la connaissance de nos droits en tant qu'êtres humains, dont les droits politiques, les droits économiques et sociaux. Il s'agit d'une vaste œuvre collective porteuse d'espérance, que nous voulons étendre, et c'est pourquoi nous souhaitons émettre les propositions suivantes:

Il faut que l'on envisage dans les projets de financement du développement, une politique d'égalité entre les sexes et organise des campagnes d'information sur l'égalité des droits et sur le rôle du travail des femmes et des hommes au niveau culturel et officiel.

Il faut que les accords internationaux sur l'égalité entre les sexes soient diffusés dans tous les pays, que l'on incite ceux qui les ont signés à en assurer le respect dans leurs législations et à élaborer des lois complémentaires pour que ces accords soient appliqués dans la vie quotidienne des femmes.



L'incorporation de l'égalité entre les sexes est indispensable au développement humain dans les sociétés du Sud. Elle doit par ailleurs se focaliser en priorité sur les femmes et permettre de travailler sur des thèmes tels que la santé reproductive, l'estime de soi, les droits politiques, économiques et sociaux.

Promouvoir, dans les instances internationales, l'élaboration par les gouvernements du Sud de mécanismes garantissant l'égalité entre les femmes et les hommes et leurs droits, qui figurent dans de nombreuses constitutions nationales mais qui ne sont pas appliqués dans la pratique.

La dégradation de l'environnement provoque dans les générations actuelles des maladies dont les principales victimes sont les enfants et les femmes. Il est donc important d'inclure, dans les projets de développement, une analyse sur les changements climatiques intervenant sur la planète et sur les effets qu'entraînent les politiques de destruction de l'environnement.

Il est indispensable que les entreprises multinationales respectent les droits professionnels des femmes.

Une société en guerre ne peut se développer de manière juste et équitable, les femmes et les enfants étant les plus exposés. Il est nécessaire de lancer un appel aux gouvernements du monde et aux organismes compétents pour qu'ils développent une politique de paix dans les pays en guerre. Non pas en utilisant la voix des armes et en recourant à une invasion belliqueuse mais en développant une stratégie de règlement des conflits dans laquelle la société serait un acteur fondamental.

Il faut proposer et promouvoir des lois au niveau des gouvernements des nations, de manière à ce que les femmes aient le droit de posséder la terre et le même accès que les hommes à l'éducation, à la loi et à la religion.

En ce qui concerne la politique sur le financement du développement, je me permettrais de faire les remarques suivantes:

Il me semble important, pour connaître les impacts de la politique macro-financière, en particulier dans les périodes de crise financière, d'instaurer un suivi systématique qui permette d'étudier la façon dont ces politiques exercent un impact sur la vie des femmes et des hommes et de tenir compte de ces différences dans les évaluations, principalement dans le but d'éviter que les effets de la crise financière n'exercent une charge disproportionnée sur les femmes pauvres.

Il est nécessaire de rappeler aux Etats leur engagement, à savoir la réservation de 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement et qu'ils accordent à cet engagement l'attention indispensable pour que cet objectif devienne réalité.

Il est urgent de procéder à l'annulation de la dette extérieure qui est une condition pour le développement durable, et d'assurer une autonomie accrue pour les femmes, les hommes et leurs gouvernements.

Il faudra insister dans les forums internationaux pour que les conséquences négatives des ajustements structurels mis en oeuvre dans les pays du Sud soient prises en compte, ainsi que la demande d'autonomie qui en résulte, dans le but de rectifier les politiques futures.

L'élaboration du programme de lutte contre la pauvreté doit viser une collaboration étroite avec la population bénéficiaire, en termes d'acquisition du pouvoir, d'égalité entre les sexes et de développement durable, tout en accordant la priorité à la discussion concernant le type de développement que nous souhaitons obtenir, de manière à pouvoir analyser le type de financement requis.

Nous recommandons, pour assurer la mise en place d'un processus de financement du développement, de plaider en faveur de la mise en application d'un impôt sur les transactions financières tant dans l'Union européenne qu'au niveau mondial et de veiller à ce que 90% des ressources financières ainsi acquises soient consacrés au développement durable dans le Sud. Dans la même optique, l'hypothèse d'une attribution de 50% de ces ressources à l'égalité entre les sexes met en évidence la nécessité, pour une prise de décision à tous les niveaux des institutions financières, d'une représentation paritaire du Nord et du Sud, intégrant des femmes et des hommes, ainsi que la nécessité d'insister sur le développement de mécanismes de contrôle afin de veiller à ce que les ressources financières supplémentaires soient affectées à l'égalité entre les sexes et à l'autonomie.

Lorsque nous, femmes et hommes, aurons les mêmes possibilités de nous développer en tant qu'êtres humains, dans n'importe quel endroit du monde et conformément à notre nature, nous interpréterons, avec cœur, la merveilleuse symphonie de la vie.

Marie-Thérèse Coenen:

Dans les premier et deuxième pannels, nous avons parlé de la création de l'institut de l'égalité. Il a pour mission de faire des études et des statistiques, afin de disposer d'une grille de lecture des politiques de genre chez nous, pour nos propres propositions. Cet institut devra se baser sur les mêmes critères d'analyse que ceux qui sont nécessaires chez vous. A cet égard, nous devons donc vraiment développer un travail de méthodologie et de concepts à travers toutes nos politiques. Mais je crois que Monsieur Vander Maelen parlera sur ces questions-là.

Samira Wymeersch, représentante du groupe de travail Pauvreté internationale, 11.11.11:

C'est aujourd'hui, le huit mars 2002, la Journée Internationale de la Femme et dix jours nous séparent de la Conférence des Nations Unies sur le Financement du Développement qui se tiendra du 18 au 23 mars à Monterrey au Mexique. Je souhaite, dans le prolongement de l'intervention de Madame Zepeda, souligner ici l'importance de cette conférence.

Un bref rappel de la situation: après les conférences des Nations Unies des années '90, telles celles sur le développement durable à Rio de Janeiro, sur le développement social à Copenhague et sur les femmes et le développement à Pékin, la conférence sur le Financement du développement devrait, enfin, assurer la mobilisation des moyens nécessaires au financement des nombreux plans établis dans le passé. Car sans ressources supplémentaires spectaculaires, les objectifs du Millénaire ne seront jamais atteints! Ces objectifs constituent un train de mesures qui doivent être prises d'ici 2015, entre autres la réduction de moitié de la partie de la population mondiale vivant en dessous du seuil de pauvreté et l'égalité d'accès à l'enseignement pour les garçons et les filles. Mais sans argent, il n'y a pas de développement possible.

Le développement et la lutte contre la pauvreté sont particulièrement importants pour les femmes car la majorité des pauvres du Sud et du Nord sont des femmes et des enfants. Des millions de femmes soutiennent leur famille dans leur lutte pour la survie en effectuant des travaux insalubres et sous-payés ou en travaillant dans le secteur informel de l'économie. Des millions d'autres femmes n'ont aucun revenu et doivent trouver une autre solution pour joindre les deux bouts. Je le rappelle: 70% des pauvres de ce monde sont des femmes. Madame Zepeda a donné nombre d'exemples de l'importance des investissements dans les femmes. Il faut impérativement supprimer l'inégalité qui existe aujourd'hui entre les hommes et les femmes. Car sans égalité, il n'y a pas de développement possible.

L'égalité, aussi bien entre le Nord et le Sud qu'entre les hommes et les femmes, et le respect des droits de la personne doivent être au cœur du financement. La conférence pour le Financement du développement a suscité de grandes espérances, du moins jusqu'à l'issue de la deuxième réunion préparatoire. Car, au cours de ce dernier cycle de négociation, toutes les idées nouvelles et toutes les ébauches de concrétisation du financement ont pratiquement été supprimées. Ce n'est pas sur base de ce texte final que le développement se fera et cette conférence risque donc bien, sous la pression des Etats-Unis et avec l'assentiment de l'Union européenne, de se muer en échec.

Le Parlement international des femmes est une bonne occasion de concertation entre la société civile et les responsables politiques, à qui nous souhaitons faire part de cette préoccupation. Nous souhaitons d'autre part proposer un certain nombre de recommandations très concrètes pour contribuer, dans la mesure du possible, à un développement digne, avec une attention particulière aux femmes. Ces recommandations ont été élaborées au cours d'une journée d'étude organisée par la Commission Femmes et Développement, à l'occasion de laquelle les organisations de femmes du Sud ont clairement démontré les conséquences de la politique économique mondiale actuelle pour les femmes et les hommes en Amérique latine, en Asie et en Afrique.

Nulle politique n'est neutre. Tout événement a un impact sur les personnes concernées. Mais cet impact



diffère selon leur position sociale, leur origine, leur nationalité, leur âge, leur handicap et leur sexe. D'où la nécessité de procéder à une analyse de genre lors de la mise en oeuvre, de l'exécution et de l'évaluation de la politique. Les différences d'impact qui en ressortiront permettront de l'ajuster afin de garantir une plus grande égalité entre les femmes et les hommes. Nous plaидons en outre en faveur d'une plus large définition du développement. Le progrès ne doit pas seulement être compris en termes économiques mais comme un amalgame de toutes les dimensions interdépendantes de la vie humaine. La coopération au développement doit en premier lieu viser à satisfaire les besoins élémentaires de tous, tant hommes que femmes et enfants. Ses efforts doivent être axés sur la lutte contre la pauvreté et surtout contre la féminisation de la pauvreté.

Une condition indispensable au développement durable et à une plus grande autonomie pour les femmes et les hommes dans le monde entier et pour leurs gouvernements, est l'annulation de la dette dans les pays du Sud. Au niveau international, il est impératif de prendre des mesures pour accroître l'emprise de la vie politique sur l'économie comme, par exemple, la régulation des marchés financiers.

Laissez-moi réitérer nos revendications en la matière. Nous plaидons en faveur de l'introduction d'une taxe sur les flux de capitaux spéculatifs. 90% des moyens supplémentaires générés par cette taxe doivent être consacrés au développement durable du Sud. Au moins 50% de ces moyens supplémentaires doivent en outre être destinés à l'égalité entre les femmes et les hommes. Étant donné la position défavorable des femmes, il faut tout d'abord effectuer un mouvement de rattrapage avant de pouvoir prévoir de nouvelles étapes de développement.

Ces nouveaux moyens pour le développement doivent permettre une restructuration des rapports de force existants entre le Nord et le Sud, mais aussi entre les hommes et les femmes, et conduire en fin de compte à une plus grande autonomie pour le Sud et pour les femmes. Il doit aussi s'agir de moyens réellement nouveaux. Les fonds générés par la remise de la dette et l'introduction d'une taxe de type Tobin, doivent venir s'ajouter intégralement aux moyens actuellement réservés au développement durable, en ce compris les 0,7% du PNB.

C'est donc toute une liste, Monsieur Van der Maelen. Mais nous ne nous adressons pas uniquement à vous, mais aussi aux autres membres du Parlement et surtout aux Ministres invités ici aujourd'hui. Bon nombre d'entre eux prendront bientôt l'avion pour se rendre à la conférence sur le Financement du développement à Monterrey. Monsieur Boutmans a déjà été interpellé à ce sujet ce matin. Nous vous demandons maintenant également à vous de réagir à ces propositions. Et nous vous demandons de prendre dans la mesure du possible des engagements à l'égard de ces propositions. Bref, nous vous demandons quelle sera votre contribution à un développement digne de l'humanité.

Dirk Van der Maelen, membre du Parlement (SPA):

Les membres du Parlement partagent la déception de Samira concernant le document de préparation à la conférence de Monterrey. Nous constatons en effet qu'aucun progrès ne peut être enregistré sur les différents points. Et je partage l'avis de Samira sur le rôle peu édifiant de l'Union européenne dans la préparation de la conférence de Monterrey.

Souvent, les membres du Parlement, en particulier de la majorité, soulignent à cet égard que nous ne sommes pas seuls dans l'Union européenne, que des efforts ont été consentis mais qu'ils n'ont pas abouti. Je n'agirai pas de la sorte mais vous prouverai par trois points de critique sur Monterrey que les intentions de cette majorité-ci sont bonnes.

Premièrement, Kofi Annan avait demandé un doublement de l'aide afin d'atteindre les objectifs du Millénaire. Les Etats-Unis s'y sont opposés de même que, hélas, l'Union européenne. Le gouvernement belge a néanmoins décidé d'approuver un plan par étapes pour atteindre d'ici 2010 l'objectif de 0,7% du PNB. On ne peut donc reprocher à ce gouvernement un manque de dynamisme. Il est certes regrettable que l'Union européenne n'ait pas obtenu gain de cause à Monterrey, mais nous réaliserons au moins cet objectif au niveau belge.

Deuxièmement, en ce qui concerne la remise des dettes, le texte préconise l'évolution vers une dette supportable pour les pays en développement lourdement endettés. C'est un but, même s'il ne s'accompagne

pas d'actes concrets et qu'il ne va pas au-delà du système actuel des PPT, les pays pauvres très endettés. Le gouvernement belge mène actuellement, en vue du Sommet du printemps de l'Union européenne à Barcelone la semaine prochaine, un débat sur une nouvelle proposition de remise substantielle de la dette élaborée par quatre universitaires belges. Ceux-ci proposent que les 23 pays les plus riches unissent leurs efforts en faveur des 49 pays les plus pauvres et consacrent pendant 15 ans 0,1% de leur PNB à une forte réduction de la dette de ces pays. Ce débat est encore en cours.

Permettez-moi d'éclaircir encore deux points concernant ce débat. En premier lieu, j'estime que ce ne sont pas les 23 pays les plus riches qui devraient être concernés mais les 15 de l'Union européenne. Je ne crois en effet pas que les Etats-Unis et le Japon seront disposés à contribuer à la remise de la dette. Si nous voulons que la proposition que nous lançons soit réalisable, nous devons oublier les 23 pays les plus riches et en appeler à la responsabilité des 14 autres pays de l'Union européenne. Ensuite, la remise de la dette peut-elle être conditionnelle? Ma réponse est oui. Je crois en effet que nous devons imposer des conditions, non pas celles du FMI et de la Banque mondiale, mais la condition que les moyens d'un fonds de contrepartie seront consacrés aux objectifs sociaux du développement humain tels qu'entre autres la santé, l'enseignement et la sécurité alimentaire. Le gouvernement se réunira une dernière fois à ce sujet lundi afin que notre pays puisse introduire au sommet de Barcelone une proposition détaillée de remise de la dette pour la conférence de Monterrey.

En ce qui concerne le troisième aspect, le financement, je vous annonce en primeur que ce mercredi 13 mars 2002, une proposition de loi sera déposée au Parlement belge sur l'introduction de la taxe Spahn, une variante de la taxe Tobin. La bonne nouvelle est que cette proposition de loi est soutenue par les chrétiens-démocrates, les verts et les partis socialistes ainsi que par Spirit. Un rapide petit calcul nous apprend que ceci nous donne 88 des 150 voix. La très bonne nouvelle est donc que cette proposition de loi a de réelles chances d'être approuvée. J'espère aussi qu'au cours des débats au sein de la commission, nous arriverons encore à convaincre des collègues des autres partis. Si nous voulons rétablir l'équilibre entre le Nord et le Sud, il nous faudra en effet disposer, outre de sources nationales, d'une ou de plusieurs grandes sources internationales de financement de la coopération au développement.

D'autre part, notre majorité a aussi enregistré des progrès en matière de genre. D'après mes informations, nous pouvons en effet bientôt nous attendre à une note politique sur le genre de la part de Monsieur Boutmans, qui prendra tout à l'heure la parole. Ceci signifie en d'autres mots qu'au cours des mois à venir, nous débattons au sein du Parlement de l'équité et de l'impact sexospécifique de la politique de développement. J'invite également les associations et la société civile à suivre attentivement ces débats, voire à y participer. J'ai déjà entendu aujourd'hui deux exposés intéressants à ce sujet. C'est ce que vous souhaitez et c'est également ce que ce parlement souhaite!

Marie-Thérèse Coenen:

Je vous invite à consulter le site de la Chambre (www.lachambre.be et www.dekamer.be), sur lequel vous pouvez suivre l'évolution de nos travaux. Restez attentifs aux agendas et lorsque de telles propositions seront débattues en séance plénière, il vous sera, par ce biais, possible d'entendre les débats. C'est un moyen d'être proche de ce qui se fait en politique et de nous suivre à la trace.

Pour terminer ce second panel, Magali Marcellin voudrait intervenir.

Magali Marcellin, intervenante, maison des femmes (Haïti):

Je m'appelle Magali Marcellin. Je vis en Haïti et je milite dans une association de femmes dont le nom, en français, signifie "maison des femmes". Notre association fait partie de la plate-forme internationale des 121 pays organisant la marche mondiale des femmes. Je faisais également partie du comité de négociation de plusieurs organisations haïtiennes qui ont travaillé sur la discrimination des lois haïtiennes en défaveur des femmes.

J'ai donc répondu à l'invitation pour venir vous parler de la pauvreté internationale. Vous avez d'ores et déjà pu voir qu'il faut se mettre dans une perspective internationale en ce qui concerne la pauvreté, c'est-à-dire se défaire des clichés. Si on parle de la pauvreté, on regarde surtout les pays du Tiers-Monde. Or,



de plus en plus, les pays du Nord, qui ont un peu plus de richesse et peut-être une meilleure répartition de leurs richesses, s'appauvrissent aussi. Pourquoi? A cause de l'application des mesures d'ajustement structurel. On ne peut pas parler de la nécessité de renforcer la protection sociale alors qu'on applique des mesures d'ajustement structurel en même temps.

Un autre aspect sur lequel je voudrais attirer votre attention est l'interpellation immédiate et urgente de l'humanité sur le constat que l'argent n'est plus un objet d'échange, mais la marchandise elle-même. Cela peut sérieusement dégrader la situation, puisque nous pouvons constater que la transformation de l'argent en une marchandise entraîne des pertes d'emploi. Le souci du monde économique – que ce soit au niveau macro ou micro-économique –, n'est pas la création d'emplois en tant que telle et dans de bonnes conditions.

L'injustice sociale – que ce soit en Haïti ou ailleurs – va à l'encontre des femmes. Il y a beaucoup plus de femmes pauvres que d'hommes pauvres. On en connaît les raisons. La discrimination de genre et la subordination des femmes aux hommes, et plus particulièrement à leur mari, entraînent celles-ci vers l'exclusion. Ainsi, elles subissent encore plus les applications des mesures d'ajustement structurel.

Je citerai quelques chiffres pour vous donner une idée de la pauvreté dans mon pays. Le revenu annuel par habitant est de 300 US\$. Les rapports du PNUD (le programme des Nations unies pour le Développement) sont encore plus édifiants. Je ne m'étendrai pas sur les chiffres, mais je n'oublierai pas de vous dire qu'en Haïti, 85% de la population est analphabète. Et parmi les 15% de lettrés, on ne retrouve que 33% de femmes qui ont terminés leurs études secondaires. Cela veut dire qu'elles n'ont pas accès aux études universitaires, qui pourraient mieux les préparer à entrer sur le marché du travail.

Dans les interventions précédentes, il a déjà été largement souligné que seulement 3% des richesses mondiales appartiennent aux femmes, alors que celles-ci représentent 52 ou 53% de la population mondiale. Dans mon pays, les femmes travaillent trois fois plus que les hommes car elles se chargent des tâches ménagères - qui ne sont pas rémunérées - et d'autres tâches dans la communauté. On les voit partout dans les institutions sociales. Ajoutons à cela leur emploi sur le marché du travail. Voilà pourquoi je dis que les femmes travaillent trois fois plus.

Je tiens à vous dire que, partout dans le monde, il faudrait intégrer des normes en ce qui concerne la nécessité de favoriser la formation des femmes. Les gouvernements doivent prendre des mesures en conséquence. Il faut leur assurer l'accès aux moyens de production. Car si les femmes sont les plus pauvres, c'est parce qu'elles n'ont pas accès aux moyens de production. Si on leur donne des moyens de produire, cela créera des emplois. Il faut en outre tenir compte de la répartition des tâches, qui se fait jusqu'ici en fonction du sexe.

Bien souvent, l'on regarde les choses avec beaucoup de pitié pour le Sud, et on oublie qu'au Nord, il y a beaucoup de métiers qui sont exercés uniquement par des femmes car les discriminations persistent. En outre, beaucoup de femmes restent au foyer; elles travaillent énormément pour assurer l'éducation de leurs enfants, mais elles ne bénéficient d'aucune allocation de l'Etat pour ce faire. Elles exécutent un travail non rémunéré car il n'est pas considéré comme un véritable travail.

Enfin, je ne pourrais pas terminer mon intervention sans attirer votre attention sur le rôle du secteur informel dans les pays du Sud, alors qu'au Nord, on parle de plus en plus de l'économie sociale. Si l'application des mesures néo-libérales continue de la sorte, ce sont vos sœurs du Sud qui devront vous apprendre comment survivre.

Chez moi, il n'y a pas de libre circulation des femmes, car souvent leurs maris ne veulent pas qu'elles sortent pour suivre une formation, alors que ces femmes-là sont obligées de faire circuler les marchandises des minorités bourgeoises à travers le monde.

Mais il y a plus que cela. Très souvent, on nous adresse des compliments, des commentaires disant que les femmes du Sud bougent beaucoup. On dit qu'elles sont le pilier de la famille et qu'elles mènent beaucoup d'activités économiques. On dit qu'elles sont les moteurs du développement. Elles sont effectivement les moteurs du développement parce qu'elles travaillent beaucoup, mais elles ne sont pas rémunérées, pendant que les chauffeurs du développement demeurent les hommes. Et dans le marché mondial, qui se libéralise, ce sont surtout les femmes du Sud qui sont les premières à acheter les produits du Nord, au détri-

ment de leur production nationale, et surtout au détriment de leur propre nation-femme. Car il y a aussi une nation qui s'appelle "femme". Et cette nation-là, c'est la nation de toutes les femmes de tous les pays du monde.

Marie-Thérèse Coenen:

Madame Leen Laenens, qui est également membre de la commission des Affaires internationales de la Chambre, désire faire une communication.

Leen Laenens, membre du Parlement (AGALEV):

Le huit mars est la Journée Internationale de la Femme. C'est l'occasion par excellence d'attirer l'attention sur un nombre de mouvements de femmes et d'initiatives de femmes. Je souhaite en particulier braquer les projecteurs sur une excellente initiative de " Women in Black " qui s'évertue sans relâche et depuis des années à faire figurer plus formellement la paix à l'ordre du jour. Certains d'entre vous connaissent sans doute le symbole de " Women in Black ". Je vous appelle donc tous à venir nous rejoindre à six heures sur la Place de la Monnaie à Bruxelles pour participer à une veillée silencieuse. Le silence est notre principale force pour dénoncer la scandaleuse escalade quotidienne de la violence au Moyen-Orient car il contraste violemment avec le silence de la politique internationale qui devrait prendre bien plus d'initiatives pour mettre un terme à cette violence. Je lance donc un appel pour que vous participiez à la veillée de ce soir sur la Place de la Monnaie.

Marie-Thérèse Coenen:

Je voudrais vous annoncer qu'un souvenir belge sera remis à nos invitées qui viennent du monde entier.

Et en tant que questrice de la Chambre, je dois vous dire que si l'initiative portée ici conjointement a pu être réalisée, c'est grâce au dévouement du personnel de la Chambre, qui s'est totalement impliqué. En Italie, le 8 mars, on donne toujours une branche de mimosa. Donc, en votre nom à toutes, j'aimerais pouvoir fleurir l'ensemble du personnel de la Chambre, qui a été vraiment accueillant et disponible cet après-midi.



DEUXIEME PARTIE:

Interpellation des ministres par les membres du Parlement

Christine Weckx, modératrice, présidente de Vie Féminine:

Nous avons maintenant l'honneur d'accueillir les Ministres et leurs représentantes et représentants.

Je les remercie de l'intérêt qu'ils manifestent à cet événement et du suivi qu'ils vont accorder aux revendications soumises à ce Parlement dans les mois à venir.

Je voudrais souligner le caractère exceptionnel de ce Parlement. Exceptionnel et symbolique est aussi le fait que la présidence de cette séance soit confiée à une représentante des mouvements et associations de femmes. Nous, les femmes, interprétons cela comme un signe de reconnaissance du mouvement des femmes en Belgique et au niveau mondial. La marche mondiale de 2000, et toute la dynamique qu'elle a initiée et qui se poursuit encore aujourd'hui, contribuent à cette reconnaissance.

Mais pour nous, cela signifie également que nous sommes de réelles interlocutrices sur des questions aussi importantes que la violence, le droit, le droit d'asile, la sécurité sociale, la pauvreté internationale et le développement. C'est reconnaître l'expertise développée par nos mouvements respectifs et notre capacité de faire un travail commun.

Nous allons mener cette séance à la façon dont travaille la Chambre de représentants le jeudi après-midi sur les questions d'actualité. Il est évident que cette séance nous engage à entretenir le dialogue et à maintenir la pression pour que les revendications exprimées ici puissent un jour se réaliser.

Sur le plan pratique, je vous demanderai de respecter le temps de parole de deux minutes pour le parlementaire qui interpelle et deux minutes pour la réponse du Ministre ou du membre de cabinet qui apporte une réponse. Cela fait partie des habitudes de travail dans cette enceinte.

La parole ne sera pas donnée à la salle, comme cela a été possible tout à l'heure. Je vous demanderai donc de rester très vigilantes et très à l'écoute, parce que dès demain, nous travaillerons aux revendications exprimées, si nous voulons que notre société soit davantage égalitaire.

I. VIOLENCE

1. RÉPUDIATION ET NOUVELLE LOI SUR LE DIVORCE

Christine Weckx:

Le premier thème que nous allons traiter, c'est celui de la violence. Les questions porteront sur la répudiation et sur les nouvelles lois sur le divorce. Madame Magda De Meyer, membre du Parlement, sera la première à poser des questions sur les problématiques de la répudiation et des nouvelles lois sur le divorce.



Elle adressera ses questions à Madame Godelieve Decoster, qui est là en tant que représentante du cabinet du Ministre de la Justice.

Magda De Meyer, membre du Parlement (SPA):

Madame Decoster, vous êtes là en tant que représentante du Ministre Verwilghen. J'ai deux questions concrètes dans le cadre des conclusions de ce Parlement des femmes sur la violence contre les femmes. La première se rapporte aux propositions de loi sur le divorce. La seconde a trait à la problématique de la répudiation.

Tout d'abord, comme vous le savez, il y a actuellement huit propositions de loi en matière de divorce dit " sans faute " en instance à la commission Justice. Les changements qui se sont opérés dans notre société imposent en effet l'instauration de la possibilité du divorce sans faute. Le cœur du problème est toutefois - et ceci ne cesse de préoccuper les mouvements de femmes - que les propositions en la matière ne doivent en aucun cas induire la déresponsabilisation des conjoints avec toutes les conséquences que cela implique en termes de pension alimentaire. Pouvez-vous, Madame Decoster, nous rassurer à ce propos?

Deuxièmement, en ce qui concerne la répudiation, vous savez probablement qu'en Belgique, les fonctionnaires de l'état civil mentionnent toujours la répudiation sur les cartes d'identité et les registres de l'état civil. A notre humble avis, ceci est totalement inacceptable: la répudiation n'existe pas dans la législation belge. Il est donc inadmissible qu'elle figure sur un document officiel de l'Etat belge. Que compte faire le Ministre à cet égard? Nous apportons notre soutien intégral à la proposition de loi de Madame Lizin au Sénat, qui vise à interdire cette pratique. Quand le Ministre s'occupera-t-il enfin de cette proposition de loi et mettra-t-il enfin un terme à cette scandaleuse situation en Belgique?

Godelieve Decoster, administration de la Justice:

Je voudrais tout d'abord rectifier que je ne représente pas le cabinet du Ministre Verwilghen, mais l'administration du service Droit familial responsable du traitement des dossiers en matière de législation. Je peux donc uniquement vous informer de ce qui est actuellement en cours.

En ce qui concerne le divorce, je peux seulement confirmer que différentes propositions sont en instance au Parlement. Ces propositions divergent fortement. Il me semble possible que la problématique esquissée soit encore abordée, mais en tant que représentante de l'administration, je ne peux rien dire à ce sujet.

Pour ce qui est de la problématique de la répudiation, vous savez également, en votre qualité de parlementaire, que le gouvernement précédent a commandé une étude auprès des professeurs IPR, Erauw et Fallon. Ceux-ci ont rédigé un code sur le droit privé international qui aborde entre autres la reconnaissance de la répudiation. La proposition de loi a été soumise au Conseil d'Etat par le gouvernement précédent, et a été reprise par l'actuel Ministre de la Justice. Nous avons reçu l'avis du Conseil d'Etat en la matière et les professeurs ont déjà adapté la proposition de loi à cet avis. Elle est actuellement à l'étude dans un groupe de travail intercabinet et sera bientôt à nouveau présentée au Conseil des Ministres avant d'être déposée au Parlement.

Aux termes de la nouvelle disposition y afférente, la reconnaissance de la répudiation ne sera pratiquement plus possible, entre autres lorsqu'un des conjoints possède la nationalité belge ou est ressortissant d'un pays qui ne reconnaît pas la répudiation, ou lorsqu'un des deux conjoints habite en Belgique ou dans un pays qui ne reconnaît pas la répudiation. S'il n'existe aucun lien avec la Belgique ou un de ces pays, le juge pourra toutefois encore reconnaître la répudiation dans des circonstances exceptionnelles.

Magda De Meyer:

Madame Decoster, nous vous prions d'informer le Ministre que nous reviendrons le huit mars 2003 pour vérifier s'il a été donné suite à cette demande.

Christine Weckx:

Je vous remercie, Madame Decoster. Et nous vous prions de nous excuser de vous avoir chargé de quelque chose dont vous n'avez pas la responsabilité.

Anne-Marie Lizin, membre du Sénat (PS):

La loi a été votée tant au Sénat qu'à la Chambre. Nous n'attendons donc pas jusqu'à l'année prochaine. Au Sénat, une proposition de loi est prête, qui est très sévère, et qui concerne l'interdiction pure et simple de la répudiation. Il ne s'agit donc pas seulement de l'interdiction de mention sur la carte d'identité; ce qui est d'ores et déjà illégal.

**2. DROIT D'ASILE****Christine Weckx:**

Nous restons toujours dans le domaine de la violence et nous abordons maintenant les questions portant sur le droit d'asile. Madame Grauwels posera ses questions à Madame Durant, Vice-Première Ministre.

Kristien Grauwels, membre du Parlement (AGALEV):

Madame la Ministre, j'ai explicitement revendiqué précédemment une attention pour la situation spéciale des femmes réfugiées. Les femmes qui prennent la fuite le font pour la même raison que les hommes: à cause d'une violation des droits de la personne. Mais à ceci s'ajoutent pour elles des motifs liés au genre. C'est pourquoi je souhaiterais recommander que, lors du premier entretien avec les femmes réfugiées, les fonctionnaires de l'Office des étrangers accordent beaucoup plus d'attention aux motifs de genre qui ont poussé les femmes à s'enfuir et à venir demander l'asile. Nous demandons qu'un bureau du genre soit mis en place à l'Office des étrangers afin de permettre à ses fonctionnaires de recueillir systématiquement des informations sur la situation particulière des femmes dans les autres cultures et d'informer, de motiver et d'inciter les autres fonctionnaires à adopter systématiquement l'approche de genre.

Je sais que votre cabinet s'efforce d'aborder aussi cette problématique avec le Ministre de l'Intérieur, qui est en fin de compte le principal responsable en la matière. J'espère que vous pouvez confirmer que nous pouvons compter sur la mise en place de ce bureau du genre, qui garantira la prise en compte des motifs de fuite fondés sur le genre des demandeuses d'asile. Je vous remercie d'avance.

Isabelle Durant, Vice-Première Ministre (ECOLO):

Je vais répondre à la question sur une des causes des demandes d'asile chez les femmes, à savoir les persécutions liées à leur sexe ou à leur histoire en tant que femme. Je ne reviendrai pas sur des cas concrets que nous connaissons. Il s'agit d'un motif qui apparaît régulièrement dans la demande d'asile. Et même à leur arrivée en Belgique, certaines femmes peuvent devenir victimes d'une exploitation dans ce domaine. Cette problématique nécessite donc une approche particulière.

Pour répondre précisément à la question qui m'est posée, je puis dire qu'au sein du cabinet du Ministre de l'Intérieur, un groupe de travail, composé de spécialistes de l'asile d'une part, et de représentants du Conseil des femmes francophones de Belgique et du Nederlandstalige Vrouwenraad d'autre part, a été constitué en vue d'aborder la question des directives et recommandations concernant le traitement des femmes demandeuses d'asile.



Dans le cadre de la suite du débat sur la procédure d'asile, les trois femmes Ministres de ce gouvernement, c'est-à-dire Madame Onkelinx, Madame Aelvoet et moi-même, nous sommes attachées aux questions qualitatives, plutôt que simplement quantitatives. Nous avons fortement insisté sur la prise en compte de la dimension du genre, notamment par la possibilité de spécialiser une équipe – qui pourrait s'appeler 'bureau du genre' – dans ces questions précises. Il est vrai qu'une femme ayant subi ce type de drame éprouve beaucoup de difficultés à s'exprimer, lors de sa demande d'asile, vis-à-vis d'un fonctionnaire ordinaire et non formé. Par ailleurs, cette équipe pourrait également diffuser de l'information à l'égard des femmes demandeuses d'asile quant à leurs droits dans ce domaine. Nous plaçons donc véritablement pour ce type d'approche. Le travail est en cours pour le moment.

Enfin, je voudrais aussi insister sur la question de la tutelle sur les mineurs. On sait que parmi les mineurs non accompagnés, beaucoup sont des jeunes femmes. Il nous semble donc particulièrement important qu'une attention particulière soit portée sur la tutelle à leur égard.

Je répète que nous travaillons actuellement tant sur l'aspect de la cellule qui prend en charge la question du genre dans la demande d'asile et lors du séjour de ces femmes sur notre territoire, que sur la question de la tutelle sur les mineurs parmi lesquels bon nombre sont des femmes qu'un parcours douloureux a amenées en Belgique.

Christine Weckx:

Je crois que nous pouvons en tous cas saluer l'initiative d'associer le Nederlandstalige Vrouwenraad et le Conseil des femmes francophones de Belgique aux travaux.

Nadira Lazreg, membre du cabinet Duquesne (Intérieur):

La création du bureau de genre était une des recommandations faites par le groupe de travail concernant le traitement des femmes demandeuses d'asile. Ce groupe de travail a présenté une première épreuve de ses recommandations en février 2001 au Ministre, qui en a accepté pratiquement tous les points.

Je présidé ce groupe de travail, tout en travaillant à l'office des étrangers. Je connais donc le parcours de la demandeuse d'asile entre l'accueil jusqu'à la décision finale. Ainsi, lorsque je parle de femmes demandeuses d'asile, je sais réellement de quoi je parle. Je peux vous affirmer que les conclusions du groupe de travail ont été suivies. Il n'existe pas encore formellement un bureau du genre, mais dans la pratique, il y a une réelle politique centralisatrice, de plus en plus importante d'ailleurs.

Tout à l'heure, j'ai entendu dire une chose contre laquelle je m'inscris totalement en faux. Quand on dit que les femmes sont interrogées après le mari, quand on dit qu'on traite le dossier des femmes par-dessus la jambe et en fonction du mari, tout cela est absolument faux. Je n'ai personnellement jamais vu ni fait cela. Quand il y a un dossier concernant une femme, il est instruit pour la femme et ne dépend de personne d'autre.

Par ailleurs, on tient toujours compte de la spécificité culturelle du pays d'origine de la femme. Il existe un centre de documentation, le CEDOCA, qui doit tenir des dossiers pays par pays, où est décrite la situation de la femme. Ces dossiers sont réactualisés au fur et à mesure des changements.

Tout ceci pour vous dire que la femme est traitée en tant que demandeuse d'asile spécifique.

En outre, les femmes sont interrogées par des femmes, puisqu'en majeure partie (80%), ce sont des auditrices ou des interrogatrices. Et il est extrêmement rare qu'une femme soit interrogée par un homme. Quant aux interprètes, ce sont majoritairement des femmes. Ce n'est que pour une ou deux langues que les interprètes sont masculins. Les employés sont formés pour cela et subissent depuis deux mois des séances de formation.

De plus, quand une femme exige d'être reçue par une équipe féminine, cela lui est accordé.

J'en viens maintenant à la suite des directives. Nous avons rédigé un livret spécial, que nous distribuons à

toutes les femmes demandeuses d'asile, afin de leur fournir différentes adresses d'associations ou de personnes vers qui se tourner si elles sont victimes d'un réseau de prostitution, de racket ou de n'importe quoi.

Donc, je crois pouvoir dire que les directives et recommandations faites au Ministre ont réellement été entendues par celui-ci. Il ne manque plus maintenant qu'à mettre formellement sur pied un bureau du genre. Mais il existe d'ores et déjà un "focal point" pour les femmes.

Christine Weckx:

Je pense effectivement que l'idée d'officialiser le bureau du genre est une chose, mais on a bien entendu, lors de toute une série d'interventions, que cela nécessite de la rigueur et des règles correctes pour que ces questions soient traitées de la manière adéquate, avec une bonne lecture de genre. Il y a sans doute des choses à parfaire. Je pense que si cette revendication est sur la table, c'est qu'elle est justifiée.



3. VIOLENCES QUOTIDIENNES

Christine Weckx:

Toujours dans le chapitre de la violence, Madame Herzet, membre du Parlement, a accepté de dialoguer avec nos Ministres. Elle posera une question sur les violences quotidiennes, à laquelle répondront Madame la Vice-Première Ministre Onkelinx et Monsieur Ingelgem, membre du cabinet de Monsieur Verwilghen.

Jacqueline Herzet, membre du Parlement (MR):

Je voudrais rappeler brièvement les demandes des associations. Le premier constat est que les violences conjugales sont non seulement nombreuses, mais aussi récurrentes, même après une séparation. Le deuxième constat est que nos lois sont bonnes, mais qu'elles sont rarement bien appliquées, si elles le sont. Le troisième constat est que les associations demandent que les violences conjugales soient enfin considérées comme un délit, reconnues comme tel et poursuivies comme tel.

Ma question est la suivante: comment allons-nous faire tout au long du processus, c'est-à-dire dès le dépôt de plainte? Y a-t-il des mesures spéciales à prendre au niveau du ministère de l'Intérieur? Et au niveau du parquet, que va-t-on faire pour changer les choses? Et enfin, que faire au niveau des mentalités? Est-ce que le projet de loi qui est actuellement en gestation pourra rencontrer les demandes des femmes et mouvements associatifs?

Laurette Onkelinx, Vice-Première Ministre (PS):

Vous avez raison. Parmi les violences dont les femmes sont victimes, les violences qui se déroulent intra muros, à l'intérieur du couple sont les plus nombreuses. Vous avez raison aussi de dire que la législation existe et qu'elle permet déjà d'intervenir à l'heure actuelle. Mais on constate sur le terrain, qu'il y a encore plus qu'une distance entre la loi et son application.

Nous avons travaillé dans le cadre de ce qu'on appelle le gender mainstreaming. Nous avons réalisé un plan d'action national contre la violence, qui a réuni tous les Ministres du gouvernement fédéral, mais aussi les responsables au niveau des régions et des communautés. Pourquoi? D'abord, lorsqu'on travaille sur la violence, il faut que chaque compétence soit mise en œuvre. Un exemple: quand on se lance dans des campagnes de prévention contre la violence, il faut aussi des campagnes de prévention spécifiques à l'école, qui est une compétence communautaire.

Nous avons aussi travaillé avec des Ministres responsables parce que nous avons constaté que les intervenants sur le terrain n'étaient pas tous formés à intervenir.

Par exemple, nous avons demandé au Ministre de l'Intérieur que beaucoup plus de bureaux d'accueil puissent être financés pour l'accueil des victimes. Ceci a été accepté et il vient de lancer des programmes de formation des policiers pour la prise en charge des plaintes.

Nous avons aussi demandé au Ministre de la Justice qu'il rédige une circulaire en collaboration avec les procureurs généraux pour mettre sur pied une politique de poursuites en matière de violences conjugales. Vous savez que durant les mois de décembre et de janvier derniers, nous avons encore connu des cas dramatiques qui, malgré des appels au secours, ont eu des conséquences terribles, puisque les victimes ont été assassinées.

A la Ministre de la Santé publique, nous avons demandé de revoir le fait "agression sexuelle". On sait que lorsqu'il y a eu des coups, la preuve devient essentielle quand les dossiers arrivent devant les cours et tribunaux.

On a donc essayé d'intéresser chaque Ministre dans le cadre de ses compétences pour soutenir cette lutte contre la violence dont les femmes sont victimes. Nous avons également décidé d'un projet de loi, qui est à la signature du Roi, et qui sera incessamment déposé au Parlement. Ce projet de loi contient deux volets. Tout d'abord, il propose d'augmenter les peines lorsqu'il y a violence conjugale. Ceci ne répond pas nécessairement à un souci de répression. Il faut savoir d'une part, que ces peines actuelles en matière de violence conjugale sont moins importantes que celles prononcées pour les délits contre les biens, et d'autre part qu'elles ne permettent pas de décerner immédiatement un mandat d'arrêt. Or, dans certaines situations, on a besoin de cet outil-là pour la protection des victimes.

Deuxièmement, nous faisons la proposition au Parlement, lorsqu'il y a séparation entre les époux à la suite d'une violence conjugale, d'attribuer le logement familial par préférence à la victime, donc généralement à la femme. Cela nous semble d'autant plus important que sans cela, la femme serait deux fois victime: d'abord, victime des coups et de ses conséquences et ensuite, elle perd le domicile conjugal.

Paul Van Ingelgem, membre du cabinet Verwighen (Justice):

Je travaille depuis un an comme collaborateur au cabinet du Ministre de la Justice, mais de par ma profession, je suis magistrat au parquet d'Anvers. Je fais donc partie du Ministère public, un organe qui semble faire l'objet de nombreux griefs dans ce forum. Ceci pour vous dire qu'aux réunions telles que celle d'aujourd'hui, je porte deux chapeaux, ce qui ne signifie pas pour autant que je tiens un double langage.

Les deux minutes qui me sont imparties me semblent un peu courtes pour donner un aperçu nuancé du sujet, qui mérite en effet une approche tant judiciaire que pénale. Il n'est pas possible de mettre en évidence un aspect déterminé de la politique pénale, sans perdre de vue l'ensemble du fonctionnement de la Justice et des services du Ministère public. De plus, l'approche non nuancée, à savoir la main de fer de la justice et du tribunal qui tranche dans une situation complexe qui existe depuis un certain temps et qui continuera d'exister, ne fait que poser de nouveaux problèmes. Il faut donc agir avec circonspection, ce que je tenterai d'illustrer tantôt au moyen de deux expériences pratiques.

Le plan national d'action contre la violence faite aux femmes comprend plusieurs aspects judiciaires qui ont été suivis par le Ministre de la Justice. Nous pouvons les répartir en deux catégories. Plusieurs de ces éléments visent tout d'abord la sensibilisation des magistrats et en particulier des magistrats au parquet. Concrètement, cela veut dire qu'ils figurent à l'ordre du jour du collège des procureurs généraux. Ils y ont été débattus la première fois en juillet 2001. A cette occasion, il a été décidé que le collège examinera provisoirement la question par ressort, en concertation avec les services de première instance et au fur et à mesure que se manifestent localement certains phénomènes. Il se penchera ultérieurement sur les éventuelles lignes directrices à établir en la matière.

Une grande attention est par ailleurs actuellement portée au projet en matière de violence intrafamiliale lancé par le parquet de première instance d'Anvers, dont nous n'avons à ce jour pas encore les résultats intérimaires. Ce projet entend aborder la problématique dans le cadre plus vaste de l'ensemble de la famil-

le, en ce compris donc les éventuels enfants. Il vise aussi à assurer le traitement du problème par un seul et même service du parquet. Ceci représente une très importante avancée dans l'approche pratique de la problématique. Un autre aspect de la sensibilisation consiste à aborder la problématique auprès du Haut Conseil pour la Justice dont la tâche principale consiste à organiser des formations de perfectionnement pour les magistrats. Le Haut Conseil intégrera cette année la problématique dans son offre de formation.

Un autre aspect plus technique se rapporte à la prise en compte de la problématique dans le cadre d'un projet de statistique intégrée. En effet, pour pouvoir aborder une problématique sur le plan de la politique, il faut tout d'abord disposer de matériel statistique approprié. La problématique a été intégrée à un vaste projet de statistique judiciaire, mais il faut attendre sa conclusion.

L'expérience pratique m'a enseigné que la problématique doit être abordée avec nuance. En tant que magistrat au parquet d'Anvers, j'ai été personnellement confronté à deux situations. J'ai ainsi en premier lieu été moi-même victime de violence physique de la part d'une dame venue se lamenter auprès de mon collègue avec lequel je partageais le bureau, que son mari, contre qui pesaient des preuves accablantes, avait été poursuivi en justice et renvoyé devant le tribunal par la chambre du conseil. Le deuxième cas est celui d'une femme qui m'a récemment abordé alors que je sortais du bureau d'un juge d'instruction. Son mari venait d'être arrêté et elle voulait s'assurer qu'il allait enfin être sévèrement puni. Sa vie était devenue un long calvaire et elle souhaitait à tout prix l'intervention de la justice. Le mari a comparu devant le juge d'instruction qui l'a placé sous mandat d'arrêt et la femme a été prise en charge par le service d'Aide aux victimes. Une semaine plus tard ils habitaient à nouveau ensemble.

Laurette Onkelinx:

Je voudrais mettre en évidence des expériences qui fonctionnent bien, même s'il y a encore des problèmes. Je pense notamment à l'expérience de l'arrondissement d'Anvers, où une coordinatrice provinciale a réussi à réunir autour d'elle les magistrats, les forces de police, les associations d'accueil des victimes, afin de mettre au point une politique coordonnée de lutte contre la violence et pour que, chaque fois qu'il y a plainte, on puisse en suivre le tracé afin d'être certains qu'elle est prise en charge. Ainsi que je le disais, cela fonctionne bien. Je n'oublie évidemment pas qu'il y a encore des ratés absolument dramatiques. Par exemple, à Anvers, le jour de l'an, une femme est morte parce que les forces de police n'ont pas répondu à son appel à l'aide.

Christine Weckx:

Effectivement, la voie à suivre est celle de la coordination des travailleurs de terrain.



II. PAUVRETE NATIONALE

1. INDIVIDUALISATION DES DROITS

Christine Weckx:

En ce qui concerne les droits individualisés en sécurité sociale, c'est Madame Zoé Genot, membre du Parlement, qui interviendra. Je la remercie car elle a dû travailler très rapidement. Elle va interpeller Madame Onkelinx ainsi que Madame Durant.

Zoé Genot, membre du Parlement (ECOLO):

Je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer ici et de me sentir écoutée. Parfois, je me sens un peu exotique, mais aujourd'hui, je me sens parfaitement chez moi.

Mesdames les Ministres, je suis chargée de vous interroger au sujet de l'individualisation des droits. C'est un terme un peu barbare, assez mal connu et qui n'est pas encore reconnu en tant que problématique.

Par exemple, lors d'une précédente séance dans cette enceinte, nous avons eu l'occasion de débattre de la "grapa", le minimex pour les personnes âgées. Lorsque j'ai lu des extraits d'un avis du conseil pour l'égalité des chances, expliquant en quoi ce minimex constituait un recul en termes d'individualisation, on m'a répondu que cela n'intéressait plus que les vieilles féministes. Cela démontre à suffisance qu'il y a encore tout un travail de sensibilisation à faire sur ces problématiques.

Dans le courant de cette législature, nous avons eu l'occasion d'aménager le statut du cohabitant au chômage, pour lui accorder un peu plus, un peu plus longtemps. Au niveau de la fiscalité, on a trouvé 60 milliards de francs belges (1,5 milliards euros) pour permettre une non-discrimination entre couples mariés et non mariés. Mais dans cette dynamique, on a oublié de préparer un mécanisme pour abroger le quotient conjugal. Ainsi, on a enregistré une petite avancée en termes d'individualisation sur un plan, mais pas sur l'autre.

A l'heure actuelle, même si les femmes ont les mêmes droits que les hommes, on sait parfaitement que les bénéficiaires du statut de cohabitant sont en majeure partie des femmes. Donc, pour ces femmes, se remettre en couple rime souvent avec précarité et, à terme, avec perte totale du revenu. Tout le monde connaît le fameux article 80 qui permet d'exclure les chômeuses de longue durée du droit au chômage.

C'est certainement d'actualité d'interroger nos Ministres là-dessus.

Premièrement, est-ce que votre nouvel institut de l'égalité des chances disposera des outils pour pouvoir avancer en termes de statistiques et quantifier les différentes politiques et leurs effets de manière sexuée? Connaîtra-t-on les effets pour les hommes et pour les femmes au niveau pauvreté, richesse, etc.?

Deuxièmement, voulez-vous toujours avancer vers un réel droit individuel pour éviter pauvreté et dépendance? Comment? Est-ce que, par exemple, la suppression de l'article 80 reste inscrite comme prioritaire dans les agendas? Et quel est le timing prévu pour ce faire?



Et, pour répondre aux diverses demandes d'individualisation, comment le gouvernement compte-t-il soutenir le financement de la sécurité sociale pour en garantir le droit, un accès individualisé aux revenus et à la protection sociale? Par exemple, envisagez-vous une cotisation sociale généralisée?

Je pense avoir ainsi relayé les préoccupations exprimées en début d'après-midi.

Laurette Onkelinx:

Je pense qu'il faut rester humble et dire la vérité. L'individualisation des droits à la sécurité sociale est un combat qui, pour le moment, n'est pas du tout une réussite. Il n'y a pas d'accord de l'ensemble du gouvernement pour aller dans ce sens-là. Donc, voilà le constat; il ne faut pas tourner autour du pot.

Cela étant dit, face à un échec on a deux solutions: soit on classe le dossier, soit on essaye tout de même de grappiller quelques avancées. C'est pour cette dernière stratégie que l'on opté. Par exemple, il n'y a pas d'accord sur la suppression de l'article 80. Donc qu'a-t-on fait?

D'abord, on a augmenté les moyens pour les chômeuses cohabitant. Ensuite, on permet aux chômeuses exclues du chômage de bénéficier de plans d'emploi de la même manière que ceux qui ont toujours droit au chômage.

Autre exemple: les "femmes rentrantes", c'est un terme horrible, c'est-à-dire les femmes qui ont décidé à un moment donné d'arrêter de travailler pour toute une série de raisons, notamment pour garder les enfants, et qui n'ont droit à rien lorsqu'elles reviennent sur le marché du travail. Surtout après un long délai, lorsque la formation n'est plus adéquate et que l'âge commence à compter, retrouver un emploi est plutôt compliqué. Pour ces femmes, nous avons décidé qu'elles seraient mises sur un même pied d'égalité que les chômeurs pour accéder aux plans d'emploi. Donc, quand un employeur les engage, il aura des avantages.

Par ailleurs, nous finalisons un accord concernant le statut des conjoints aidant. Cet accord se trouvera normalement sur la table dans les semaines qui viennent. Il permettra de doter d'un statut social plus de 100.000 femmes, conjointes aidant dans l'entreprise de leurs maris.

Vous voyez donc que nous avançons à petits pas. On ne peut vraiment pas dire que ce soit une réussite, mais cela vaut mieux que le statu quo.

Pourtant, cela devient une urgence. On voit dans toutes nos statistiques, que les femmes sont toujours majoritaires dans les catégories les plus défavorisées, que ce soit au niveau du minimex, du chômage ou de la pauvreté.

Une deuxième question portait sur l'institut de l'égalité des chances. Aujourd'hui, le gouvernement a marqué son accord pour la création d'un institut indépendant chargé de l'égalité entre hommes et femmes. Cet institut aura toute une série de pouvoirs. Il aura notamment une mission de soutien aux associations qui oeuvrent déjà sur le terrain. Il devra aussi procéder à des études et devra établir des statistiques sexuées dans l'ensemble des domaines qui nous intéressent en termes d'égalité entre hommes et femmes. Nous voulons également que cet institut puisse, dans le prolongement de la loi anti-discrimination, ester en justice au profit des femmes et de leur volonté de ne pas être discriminées.

Isabelle Durant:

Je confirme évidemment tout à fait ce qu'a dit Madame Onkelinx sur le "grappillage" en cours. C'est tout ce que nous pouvons faire à l'heure actuelle, puisque, objectivement, il n'y a pas d'accord dans ce gouvernement pour aller structurellement plus loin.

Je voudrais souligner le fait que nous sommes à un an des élections. C'est un combat qu'il faudra continuer à mener. Il faut faire avancer cette idée.

Et je voudrais pointer un élément qui pourrait y contribuer, indépendamment de la pression que chacune peut mettre pour tenter d'imposer la nécessité d'avancer. Les tables rondes sociales vont se mettre en

place. Elles doivent remettre, pour le 1er janvier 2003, non seulement des avis chiffrés, mais aussi des éléments sur la manière de revoir la sécurité sociale, en fonction de la façon dont les rapports sont aujourd'hui organisés dans la société. Elles devront notamment évoquer la problématique des nouvelles compositions familiales, d'une nouvelle histoire.

Je plaide donc vraiment pour qu'au cours de ces tables rondes, on puisse envisager, détailler et chiffrer la manière dont tous les aspects qui ont été mis en avant ici, devront être pris en compte à l'avenir. Je pense, par exemple, qu'en ce qui concerne le statut de cohabitant ou les droits individuels et personnels, celles qui ont bénéficié du système ne devront jamais être pénalisées. Il faut que l'on puisse envisager, pour l'avenir, des modèles dans lesquels, individuellement, nous pourrions être reconnues, puisque nous cotisons individuellement. J'espère que les tables rondes sociales et les partenaires sociaux pourront se pencher sur ces problématiques, de manière à mieux répondre à toutes les questions auxquelles nous n'aurons pas pu répondre pendant cette législature-ci.

Christine Weckx:

Dans un an, ce seront les élections. Les mouvements de femmes resteront donc vigilants pour remettre ces questions à l'ordre du jour et veiller à ce que les politiques s'affirment dans ces domaines.

Laurette Onkelinx:

En ce qui concerne les tables rondes, Madame Durant a raison de mentionner que nous avons donné comme mission au conseil national du travail, donc aux organisations de travailleurs et d'employeurs, de réfléchir à la nouvelle sécurité sociale. Un atelier spécifique a été créé sur l'égalité des chances et la sécurité sociale. Et nous avons demandé aux partenaires sociaux de nous faire des propositions.

Je pense donc que la pression doit aussi se faire auprès des organisations syndicales.



2. FONDS DE CRÉANCE ALIMENTAIRE

Marie-Thérèse Coenen, membre du Parlement (ECOLO):

Monsieur le Ministre des Finances, vous avez accepté la création d'un fonds de créance dans votre administration. Je crois que la présente assemblée est très curieuse de savoir dans quel agenda elle s'inscrit. Quand ce fonds pourra-t-il voir le jour?

Madame Onkelinx a également souhaité prendre position sur ce sujet car il était à l'ordre du jour au niveau des tables rondes. La politique d'égalité des chances que vous souhaitez mener devra peut-être aussi s'organiser de concert.

J'aimerais donc savoir si le gouvernement prend cette problématique en mains. Quand et comment pourra-t-on voir naître ce fonds?

**Didier Reynders, Ministre des Finances (MR):**

Je voudrais tout d'abord dire un mot sur les discriminations, que l'on évoquait tout à l'heure.

Sur le plan social, il est vrai que les choses évoluent à leur rythme. Mais sur le plan fiscal, nous nous orientons réellement vers l'individualisation complète. Cela fut rappelé tout à l'heure en évoquant la réforme fiscale qui est en cours. Je voudrais également souligner la suppression de toute une série d'autres discriminations spécifiques, à l'intérieur des codes fiscaux. Les corrections de textes se font au fur et à mesure.

Ensuite, le fonds de créance. En novembre 2000, j'ai accepté de mettre sur pied un groupe de travail avec des parlementaires, des membres de mon cabinet et l'administration fiscale, pour tenter de sortir un peu du jeu de ping-pong que connaissait ce dossier. Chacun se renvoyait allègrement la balle, personne ne souhaitant réellement créer le fonds au sein de son administration.

J'ai donc accepté de le faire au sein de l'administration fiscale. Pourquoi? Parce qu'il s'agit de prendre la place d'un créancier à l'aliment et de se retourner contre le débiteur. Je pense que vous savez que les administrations fiscales sont habituées à se retourner, de temps en temps, contre des débiteurs.

Quel est le calendrier? Depuis novembre 2000, le travail a évolué. Une proposition de loi a été déposée avec l'appui de la plupart des groupes au sein du Parlement et les travaux ont pu débiter en commission. Concrètement nous devrions aboutir avant l'été au vote de cette nouvelle loi; l'objectif étant d'inscrire le premier montant budgétaire dans le cadre du budget 2003 et de faire fonctionner le système dès le 1er janvier 2003.

A quoi voulons-nous aboutir? Nous voulons permettre à ce fonds de remplacer le débiteur pour des créances dues entre conjoints, mais également pour les enfants, en payant directement en lieu et place du débiteur et de récupérer ensuite les fonds auprès du débiteur en question. Nous envisageons un système dans lequel les services locaux resteront en première ligne, c'est-à-dire essentiellement les CPAS. Mais au-delà des CPAS, l'administration fiscale prendra le relais pour payer une somme, fixée actuellement à 200 euros. Et celle-ci se retournerait ensuite contre le débiteur.

Il faut être clair: nous sommes actuellement à la recherche d'un financement et d'une avancée rapide sur le sujet. Dans un premier temps, un prélèvement de l'ordre de 10%, serait opéré pour financer l'ensemble de l'opération. On peut aussi s'attendre à financer l'opération à travers les récupérations qui seront organisées et à travers une décision budgétaire. Des moyens financiers existent déjà au sein du département des Affaires sociales, qui seront transférés au ministère des Finances. Mais, au cours des débats budgétaires ultérieurs, il faudra que l'on accroisse progressivement les budgets prévus pour couvrir le manque dans le fonds de créance alimentaire.

Christine Weckx:

Madame Coenen a proposé que l'on puisse évaluer l'efficacité de ce fonds. Dès qu'il aura pu fonctionner, nous devons donc évaluer ce que ce fonds a permis et désigner les imperfections qu'il ne manquera pas de révéler.



III. PAUVRETE INTERNATIONALE

1. AFGHANISTAN

Christine Weckx:

Nous abordons maintenant le thème de la pauvreté internationale. Madame Pierrette Cahay interpellera Monsieur Eddy Boutmans dans ce contexte.

Pierrette Cahay-André, membre du Parlement (MR):

Monsieur le Ministre, permettez-moi de vous rendre encore plus attentif à la problématique de la pauvreté et de la violence dans les différents pays du Sud, avec un regard sur l'actualité que constitue la situation en Afghanistan. Selon l'ONU, il s'agit de la situation la plus dramatique.

Sous le régime taliban, les femmes ont été écartées des circuits de santé, d'éducation et de ressources. Il faut ajouter à cela un taux élevé de natalité et de mortalité infantile. Les femmes ont subi toutes les violences liées à la situation de guerre.

Dans le processus de reconstruction de la paix et de construction de la démocratie, il faut assurer la présence des femmes à différents niveaux: social, politique, économique et de la gestion. Nous voudrions vous demander de prévoir, dans les politiques de développement, des budgets spécifiques pour la prise en compte de la dimension de genre. Nous vous demandons aussi de solliciter la collaboration de l'Union européenne. Nous voulons soutenir la pleine participation des femmes dans les projets de programmes, depuis la conception, la réalisation jusqu'à l'évaluation.

Nous voulons aussi soutenir les femmes des mouvements et associations progressistes afin qu'elles retrouvent leurs droits fondamentaux et puissent, comme les hommes, avoir accès aux mêmes droits et aux mêmes services.

Nous vous demandons enfin de prévoir des moyens budgétaires spécifiques et bien identifiés, pour assurer à la fois l'aide urgente humanitaire, notamment dans les camps de réfugiés, et dans toutes les politiques de reconstruction du pays. Une suggestion a été faite tout à l'heure par l'organisation RAWA, à savoir que les fonds soient directement versés aux interlocutrices sur place, qui sont prêtes à prendre en charge et mener des projets.

"L'avenir de l'Afghanistan est entre les mains des femmes", disait hier Françoise Guillitte, de la section "Femmes" d'Amnesty International, "car elles ont toujours assumé un rôle de survie au sein de leur famille."

Eddy Boutmans, Secrétaire d'Etat à la Coopération et au Développement (AGALEV):

Je crois qu'il est inutile de confirmer ce qui a été dit et de s'étendre davantage sur l'extrême discrimination dont les femmes ont fait l'objet ces dernières années en Afghanistan. Il est évident que la reconstruction ou la construction d'une société en Afghanistan devra se faire entre autres et principalement en soutenant les mouvements des femmes, la promotion des femmes, tout en tenant compte des circonstances extrêmement difficiles dans lesquelles cela devra se faire.

Vous savez peut-être que le gouvernement s'est inscrit dans l'effort international qui a été convenu en novembre et décembre derniers. L'Afghanistan n'est pas, selon nos possibilités légales et juridiques, un pays partenaire ou un pays prioritaire pour la coopération bilatérale; mais grâce à l'aide d'urgence, d'une part, et en négociant avec les organisations multilatérales avec lesquelles nous coopérons, d'autre part, nous avons décidé de libérer, sur cinq ans, 30 millions d'Euros pour ce pays. Dans la décision qu'a prise le gouvernement, il est clairement mentionné que priorité sera donnée à la promotion de la situation des femmes et à leur rôle dans les organes décisionnels.

Nous comptons notamment soutenir le ministère qui a été constitué dans le gouvernement provisoire, dans ses actions pour le développement du rôle de la femme et dont nous espérons qu'il pourra continuer à exister. Nous devons toutefois encore voir, en pratique, comment cela va fonctionner.

Je rappelle que nous avons aussi convoqué, conjointement avec UNIFEM (l'organisation des Nations unies pour la promotion des femmes), une grande conférence à Bruxelles sur le rôle des femmes dans la libération et dans la reconstruction de l'Afghanistan. Cette conférence a eu un grand succès et a permis à toute une série de groupements de femmes et de militantes de dresser un plan d'action, qui servira aussi de plan directeur à nos actions de solidarité.

Toutes les actions n'ont évidemment pas encore été définies. Celles-ci font encore l'objet de négociations. Mais dans le secteur de l'aide d'urgence, nous avons convenu avec UNICEF un programme de 70 millions de francs belges pour le redémarrage de l'enseignement de base spécifiquement pour les filles, en vue de leur permettre de rattraper l'arriéré énorme qu'elles ont dû subir ces dernières années.

Donc, nous allons essayer de trouver les meilleurs moyens de travailler dans le sens de ce que vous demandez, sachant qu'il n'y a pas de relation bilatérale avec l'Afghanistan.

Laurette Onkelinx:

Je voudrais également mettre en évidence le fait que Monsieur Boutmans a lancé dernièrement toute la discussion au niveau international sur le "gender budgetting", c'est-à-dire l'évaluation de genre dans les budgets. Cela méritait d'être relevé.



2. FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

Christine Weckx:

Madame Claudine Drion, membre du Parlement, interrogera Monsieur Boutmans sur le financement du développement.

Claudine Drion, membre du Parlement (ECOLO):

Si vous me le permettez, je dirai tout d'abord deux phrases en espagnol. Je souhaiterais remercier Teresa Zepeda Torres pour son intervention énergique. Pour nous, il est important de sentir que nous sommes engagées avec vous dans la même lutte et que le contact est bien réel. Dès lors, je vous dis merci, merci beaucoup.

Mesdames et Messieurs les Ministres, j'ai deux questions et j'espère que chacun de vous y répondra.

Premièrement, plus de moyens pour financer le développement, c'est effectivement à l'ordre du jour. Il existe un excellent document de la Commission Femmes et Développement qui co-organise aujourd'hui cette séance extraordinaire du Parlement. Il s'agit des actes d'une journée qu'elles ont organisée au mois d'octobre passé et qui contiennent toute une série de recommandations dont nous nous sommes inspirées. Les deux Ministres ont d'ailleurs reçu ce document. Il est rédigé en trois langues et sera présenté à Monterrey lors de la conférence sur le financement du développement.

Nous voulons plus de moyens par le 0,7%; plus de moyens par des annulations de dettes; plus de moyens par une taxe sur les transactions financières. Voilà pour la première question. Deuxièmement, dans tout cela, quelle place y a-t-il pour une approche de genre?

Je sais déjà que Monsieur Boutmans nous répondra qu'il y a le "gender budgetting", mais cela ne me suffit pas. Il est effectivement important d'avoir une vision au niveau du budget, mais il faut aussi en avoir une dans la politique des finances. Il faut une vision au niveau de l'OMC et dans les remises de dette. Evidemment, le "gender budgetting" est un outil pour cela; c'est tout à fait évident. Mais il faut aller au-delà.

Tout à l'heure, Dirk Van der Maelen a bien expliqué où on en était. Nous avons une position sur Monterrey qui n'est pas bonne pour le moment et oblige chaque pays à aller plus loin que la position qui se trouvera au départ de cette conférence internationale. La Belgique sera représentée par quatre de nos Ministres: le Premier Ministre, Messieurs Louis Michel, Eddy Boutmans et Didier Reynders. C'est dire toute l'importance que la Belgique accorde à cette conférence et elle veut effectivement aller plus loin que ce texte.

Donc, je voudrais redemander à chacun d'entre vous dans quel sens vous comptez aller plus loin, que ce soit pour le 0,7%, pour l'annulation de la dette et pour la taxe sur les transactions financières.

La réponse du Ministre Reynders constituera peut-être un point de désaccord avec les revendications des femmes qui sont portées par les parlementaires, puisque nous avons déposé à la Chambre une proposition de loi instaurant une taxe de type "Tobin". Nous voulons avancer en Belgique de la même manière qu'on avance en France. Ainsi, petit à petit, pays par pays, nous pourrons placer des jalons.

J'en viens à ma deuxième question, l'approche de genre. Dans les textes actuels, l'objectif fixé est de dimi-



nuer la pauvreté de 50% en 2015. C'est un objectif tout à fait louable et ambitieux, mais il n'est nulle part fait mention, dans le texte de Monterrey, que cette diminution de 50% doit bénéficier autant aux femmes qu'aux hommes. Or, c'est un point qui nous paraît essentiel.

Par ailleurs, il n'est pas non plus fait mention dans le texte de Monterrey de la nécessité pour les gouvernements d'ancrer la sécurité sociale et une redistribution des richesses dans ce processus de développement. Même le Ministre Michel l'a dit lorsqu'il est allé au Guatemala: s'il n'y a pas de mécanisme de redistribution des richesses et un mécanisme de sécurité sociale qui se développe, il n'y a pas de possibilité pour les femmes de vivre dans un minimum de sécurité financière.

En ce qui concerne les 0,7%, on peut aussi se féliciter de la position en flèche de la Belgique sur la question. Nous évaluerons tout cela en 2010. Le gouvernement prend effectivement des engagements, mais il faudrait en prendre aussi dans une approche de genre, pour que ces augmentations bénéficient prioritairement à un rééquilibrage, à plus d'égalité entre les femmes et les hommes.

J'ai encore une grande question par rapport à la dette. Il est absolument nécessaire de constater les effets différenciés de la dette sur les femmes et sur les hommes. Les analyses dont nous avons pu prendre connaissance, notamment dans ce colloque de la Commission Femmes et Développement, montrent que ce sont en grande partie les femmes qui sont victimes de ce phénomène des dettes dans les pays du Sud. Pourquoi attache-t-on autant d'importance à cela? Parce que plus des 2/3 des analphabètes sont des femmes, plus de 75% des personnes qui vivent dans la pauvreté sont des femmes. Pourtant on sait que les femmes constituent un grand moteur de développement.

Dernière chose: j'attends votre position sur la fameuse taxe sur les transactions financières. Serez-vous d'accord pour que les revenus de cette taxe soient affectés, pour moitié, à l'égalité entre les sexes?

Eddy Boutmans:

Je ne sais pas s'il y a des femmes de Monterrey dans la salle mais je salue la présence parmi nous de représentantes de l'Amérique latine.

J'ai eu le plaisir ce matin d'avoir un échange de vues au sujet du financement du développement avec Madame Drion ainsi qu'avec la Commission Femmes et Développement. Il ne faut pas oublier que Monterrey est une conférence qui a été réunie dans le but principal de financer les objectifs de développement communément reconnus. Monterrey ne traite pas en première instance de la problématique femme-homme. Celle-ci est toutefois abordée dans les objectifs du Millénaire.

La déclaration du Millénaire reprend explicitement dans ses objectifs généraux: la lutte contre la pauvreté absolue avec un accent particulier sur l'égalité entre les femmes et les hommes et l'empowerment des femmes, donc l'attribution de pouvoir aux femmes. Parmi les objectifs spécifiques figure de plus l'enseignement de base pour tous les enfants dans le monde d'ici 2015. Nous savons qu'aujourd'hui ce sont surtout les filles qui accusent un sérieux retard à cet égard. Lorsque nous établissons un objectif pour tous, nous le faisons donc en premier lieu pour les filles. Un des objectifs du Millénaire vise d'autre part aussi à réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle d'ici 2015.

Le gouvernement belge et moi-même avons consacré beaucoup d'énergie pour que Monterrey soit un vrai succès. Le 10 octobre 2001, j'ai organisé un Conseil informel des Ministres de la Coopération au Développement suite aux événements du 11 septembre 2001. Nous avons à cette occasion discuté abondamment de la dualité qui risquait de se créer entre d'une part, la nécessité de combattre le terrorisme et, d'autre part, le danger de la mise en place d'une vision purement militaire, d'une obsession de sécurité. Nous y avons opposé un " non " catégorique. Mais la discussion est toujours en cours au niveau mondial. Nous devons absolument veiller à ce que les objectifs du Millénaire que sont la lutte contre la pauvreté et le développement restent à l'ordre du jour. C'est pourquoi le 8 novembre 2001, après des débats certes très animés, le Conseil des Ministres européens de la Coopération au Développement a finalement pris la décision unanime de mandater la commission afin de négocier avec chaque Etat membre individuel la possibilité de consentir des efforts supplémentaires en vue d'assurer le succès de la conférence sur le financement et notamment de s'accorder sur un calendrier pour l'objectif de 0,7% du PNB. Le gouvernement belge a ensuite pris la décision, la semaine passée, tout d'abord, d'augmenter le budget pour 2003 de 4 mil-

liards d'Euros et, ensuite, d'élaborer un plan par étapes afin d'intégrer la Belgique, d'ici 2010, au petit groupe de pays qui respectent cet objectif.

J'ai participé hier à Valladolid, en Espagne, à une conférence ainsi qu'à un conseil très informel des Ministres de la Coopération au Développement et nous avons essayé d'exercer une pression sur la présidence et sur les Etats membres quelque peu récalcitrants pour qu'ils consentent ces efforts additionnels. Notre Premier Ministre, de même que d'autres Premiers Ministres et Chefs d'Etat, pourraient en effet encore faire part à la conférence de Barcelone de décisions supplémentaires afin de faire progresser les choses au niveau européen, de sorte à ce que nous ne nous présentions pas à Monterrey avec seulement un consensus, qui de notre commun avis, le vôtre et le nôtre, pêche par sa faiblesse. La Belgique a en tout cas donné le bon exemple en la matière.

Didier Reynders:

Il faut tout d'abord définir des objectifs et ensuite trouver les moyens financiers pour les mettre en œuvre. Plusieurs représentants du Gouvernement belge seront présents à Monterrey. Nous serons également présents à travers des organisations internationales et l'Union européenne. J'aurai personnellement l'occasion de m'exprimer au sein du G10, les 10 pays les plus industrialisés. Notre démarche est aussi d'essayer de prendre des initiatives nationales et de convaincre sur la scène internationale.

Une question a été posée en ce qui concerne les moyens. On peut imaginer de nouvelles sources de financement. Pour la première fois, on trouve sur la table européenne un rapport de la Commission européenne sur l'ensemble des thèmes concernant la globalisation et le développement. J'avais déjà déposé au milieu de l'année dernière cette demande sur la table du G7, puis sur la table de l'ECOFIN. Nous avons reçu à temps le rapport de la commission. Il ne s'agit pas seulement de la taxation des transactions financières, mais de toute une série de sources de financements internationaux qui peuvent intervenir sur les armes, sur le kérosène, sur le CO₂ par exemple. Il faut avoir à l'esprit qu'il n'est pas exclu d'aller dans cette voie mais qu'il s'agit d'une opération à moyen ou à long terme. Mais il ne faudrait pas se cacher derrière cette recherche d'un financement nouveau pour éviter de prendre des initiatives en matière d'augmentation des moyens budgétaires.

De la même manière, toujours en ce qui concerne les moyens financiers, nous allons tout faire pour que la position internationale soit plus forte. Nous voulons lutter contre le terrorisme et contre la pauvreté. Quand j'entends Colin Powell s'exprimer à ce sujet, la seule question qui me vient à l'esprit est de savoir si les Etats-Unis dépenseront autant de dollars dans la lutte contre la pauvreté que dans la lutte contre le terrorisme.

Que propose la Belgique dans un tel contexte? Après un premier échec auprès des Ministres des Finances de l'UE, nous allons tenter de trouver à nouveau des financements à Barcelone. Concrètement, nous voudrions atteindre les 0,7%. Quand? La Belgique s'est engagée à le faire en 2010. Nous avons proposé une étape intermédiaire: pourquoi pas 0,39% et j'ai même arrondi à 0,40%, en 2006. Cette proposition ne recueillait pas l'accord de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne. Nous allons à nouveau proposer cette direction à Barcelone. La commission va dans le même sens que nous. Nous proposons que chaque Etat fasse au moins cet effort. Il faut un engagement national évident. Au-delà des recherches de financements internationaux ou de la volonté de voir intervenir plus fortement l'UE ou les Etats-Unis, sommes-nous prêts à faire notre part au niveau des remises de dettes? La Belgique est un peu au-delà de son quota au Fonds monétaire ou à la Banque mondiale. Dans les différentes réunions internationales, le premier Ministre va proposer des remises de dettes bilatérales, ce qui demande un effort particulier. Il s'agit surtout de maintenir des objectifs précis en matière d'accroissement de l'aide au développement: 0,40% en 2006 et 0,7% en 2010.

Il ne faut pas dissimuler la réalité et croire que l'on va augmenter fortement l'aide au développement à travers une action internationale conjointe. La Belgique fera la proposition de créer un fonds global où les 23 pays les plus industrialisés de l'OCDE, à défaut les Quinze de l'UE, injecteraient 0,1% de leur PIB dans des remises de dettes complémentaires pour les 49 pays les moins avancés. Mais il ne faut pas attendre que cela se fasse pour prendre des engagements nationaux, sinon on se dissimule régulièrement devant la recherche d'une nouvelle source de financement, devant le fait de faire bouger les Etats-Unis avant tout. Nous tenons vraiment à rappeler les engagements précis de la Belgique. Nous sommes toujours un peu en avance en ce qui concerne les remises de dettes et nous voulons atteindre des objectifs d'aides directes.

La problématique de genre a été introduite dans plusieurs éléments de la politique européenne. En matière de développement, il faut être très attentif non seulement à la politique de genre dans la logique budgétaire, mais aussi à l'utilisation des moyens. Je ne vais pas ouvrir le débat car il pose des problèmes de conditionnalité, de suivi de l'utilisation des fonds et ce n'est pas simple. Mais on peut se fixer des objectifs et celui que je voudrais reprendre est l'objectif de l'éducation. On l'a rappelé tout à l'heure, ce problème est tout à fait criant. Ne peut-on pas se fixer des objectifs quantifiés et des échéances claires en matière d'éducation? C'est une des manières de répondre, en termes d'objectifs de genre. Mais, je le répète, si on veut suivre l'utilisation des fonds, il faut que l'on ose aussi poser des questions de conditionnalité, au moins dans la manière d'utiliser ces fonds. A défaut, les objectifs à atteindre seront laissés à la responsabilité individuelle des Etats que l'on aide.

Nous allons tout mettre en œuvre pour faire progresser une démarche internationale mais cela ne doit pas dissimuler les efforts nationaux. Les engagements ont été très clairs, en termes à la fois de remises de dettes et d'augmentation de notre part de l'aide au développement.



IV. ACTE DE CLOTURE

Hélène Ryckmans, Présidente de la Commission Femmes et Développement, Le Monde selon les femmes:

Je remercie Mesdames et Messieurs les Ministres d'avoir été présents, ainsi que tous les parlementaires qui ont répondu à nos interpellations et également toutes les personnes qui ont travaillé au sein des groupes de travail depuis de longs mois pour clarifier les revendications que nous avons exprimées aujourd'hui.

Quand la Commission Femmes et Développement a lancé l'idée de proposer ce Parlement des femmes, c'était une volonté et également un pari. Je pense que ce pari est largement gagné, avec l'aide de tout le monde et en particulier de Madame la Questrice, Marie-Thérèse Coenen, sans laquelle cette initiative tout à fait originale n'aurait pas abouti de cette manière. Merci encore à tous ceux et celles qui se sont impliqués au quotidien depuis de longs mois au sein des différents groupes de travail et du Monde selon les femmes.

Je pense que le pari est gagné parce que nous avons voulu reprendre et nous avons approfondi les revendications qui avaient été déposées au moment de la marche mondiale. Nous avons aussi repris les recommandations que la Commission Femmes et Développement avait déjà émises. Je pense en particulier à un document récent sur les femmes dans la reconstruction de l'Afghanistan et au document auquel Claudine Drion a fait référence, qui reprend toutes les recommandations faites pour préparer le Sommet du financement du développement.

Par le biais de ce Parlement aujourd'hui, nous avons entamé une démarche, un processus en plusieurs étapes. Le premier moment fut d'abord un moment de concertation entre les associations d'abord, entre les associations et les parlementaires ensuite. Ces parlementaires ont été choisis en fonction des matières dont ils s'occupent et qui leur tiennent à cœur.

Il nous reste encore plusieurs étapes et nous avons un calendrier que nous devons encore construire en commun. Je pourrais pointer quelques étapes de ce processus. Je pense qu'il nous reste à enrichir les thèmes abordés très rapidement, trop rapidement aujourd'hui. Il nous reste certainement à organiser une concertation régulière avec les associations de terrain et les parlementaires et à maintenir la pression que Monsieur Boutmans qualifiait ce matin "d'utile et nécessaire" sur le gouvernement, pression utile d'autant plus, comme l'a rappelé Isabelle Durant, que nous sommes à un an des élections.

Comment mener ces étapes? Comment organiser cette concertation régulière? Nous devons le faire d'abord de manière concertée entre les mouvements de femmes, les mouvements sociaux, les ONG qui adoptent une perspective égalitaire entre les hommes et les femmes. Nous avons là une demande qui sera rencontrée, espérons-le, par le ministère de l'Emploi et de l'Egalité des chances, pour un soutien à cette coordination, un soutien en moyens financiers et humains.

Nous devons construire cette concertation en tenant compte des spécificités du système parlementaire et des procédures législatives. Ce fut très intéressant et très enrichissant et c'est le début d'un processus de formation pour identifier les procédures à suivre, pour comprendre les lenteurs des décisions politiques, pour comprendre aussi les motifs qui font que les lois votées ici-même ne sont pas appliquées. Comment réussir à lever les différents blocages et notamment les blocages au sein du gouvernement?



Nous avons pu constater que sur les spécificités féminines, il existe des convergences entre les parlementaires femmes et aussi des convergences entre les Ministres. C'est une dynamique qui existe partout dans le monde. Mon expérience dans le Sud me fait dire que c'est souvent grâce à cette solidarité des femmes que les choses avancent. Cela nous permet d'espérer rattraper le retard, de combler un peu le fossé énorme que nous avons encore à remplir dans l'accomplissement de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Je voudrais encore pointer trois thèmes qui me semblent avoir été abordés aujourd'hui et sur lesquels nous devons revenir.

D'abord, l'application systématique de cette vision de genre, le "chaussement" régulier de nos lunettes de l'égalité, règle qui n'est pas toujours appliquée. Les femmes ne sont pas encore sorties de l'invisibilité. Plusieurs personnes ont remis en évidence l'importance de disposer de statistiques adéquates. Il y a aussi un besoin d'une indignation sociale massive contre les atteintes aux droits des femmes et les violences à leur égard. Il y a aussi peut-être, une vigilance que les parlementaires peuvent apporter à l'application correcte de la loi de coopération internationale qui fait de la politique de genre une politique transversale, indispensable à toutes nos coopérations. Pour l'instant, il y a un thème pour lequel j'appelle à la vigilance des parlementaires: ce sont les dispositions prises à la CTB (Coopération technique belge) qui est une institution indépendante mais qui, pour l'instant, remet en question la place et l'importance de ce thème transversal de la politique de genre.

Une deuxième chose est que nous avons abordé les thématiques Nord-Sud. Nous avons pu le faire en grande partie grâce à la présence des femmes du Sud qui nous ont très justement rappelé que la violence est extrêmement répandue dans le Nord et que la pauvreté se développe aussi dans le Nord. Nous devons creuser ces éléments dans nos interpellations politiques et essayer de dénoncer avec plus de précision et plus de force les mécanismes qui font que ces inégalités existent et se perpétuent à un niveau international.

Le troisième point que je voulais reprendre est celui du suivi des engagements internationaux de la Belgique en matière d'égalité de chances. Au-delà du rapport annuel des Ministres, en application de la recommandation et du suivi de Pékin, je pense qu'il est important de développer des concertations régulières, d'appliquer le *mainstreaming* de genre et d'articuler les informations qui sont traitées en Belgique sur toutes les décisions internationales, sur toutes les orientations prises dans les différentes instances des Nations Unies, par exemple. Je pense en particulier à la commission pour le statut des femmes.

Nous devons assurer la cohérence de nos politiques au niveau européen et aussi international. Cette cohérence doit s'affirmer à travers la présence de femmes pour assurer la prise en compte du genre dans les grandes conférences internationales et pas seulement celles qui s'intéressent aux femmes, comme celle de Pékin. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé d'être présentes à Monterrey. C'est aussi pour cela que nous voulons proposer et construire ensemble des propositions alternatives pour le Sommet de Johannesburg, Rio+10 sur le développement durable, mais aussi le Caire+10 qui aura lieu en 2003 et préparer Beijing+10 en 2005.

Avant 2005, il existe des échéances plus proches: les élections législatives l'an prochain, l'anniversaire de la marche mondiale en octobre. Nous avons jusqu'au 8 mars 2003 pour finaliser le processus de formation que nous voulons démarrer aujourd'hui. Il s'agit d'aiguiser nos arguments, de préparer notre plaidoyer et de nous former aux arguments juridiques pour que nous puissions faire un travail construit en faveur d'un monde plus humain mais surtout plus juste.

Yvon Bartelink, Vice-Présidente de la Commission Femmes et Développement:

Hélène Ryckmans a déjà brillamment clôturé cette journée. Ceci me permet d'abrégier mes remarques et d'y ajouter une touche plus personnelle.

J'ai entamé cette journée du huit mars par une réunion dans le cadre de la présentation du livre sur le genre et le financement du développement publié par la Commission Femmes et Développement. La discussion a été fort constructive et nous avons eu l'occasion d'interpeller Monsieur Boutmans sur plusieurs aspects. Il y a été dit que le financement du développement serait sexuellement neutre. Je n'y crois pas. Mais je me suis réjouie cet après-midi de voir que les différents thèmes des pensions alimentaires, des pensions, du minimex, des allocations, des salaires, etc., intégraient formellement une dimension du genre. Nous ne pouvons assez insister là-dessus.

Aussi, je voudrais profiter de l'occasion pour réagir à la remarque de Monsieur Boutmans selon laquelle les objectifs du Millénaire comportent d'importants aspects de genre. C'est tout à fait vrai. Force est toutefois de constater, lorsqu'on sait combien le texte de Monterrey est actuellement peu concluant et qu'il n'y aura pas un Euro de plus pour le développement, que les objectifs du Millénaire ne seront pas atteints et que ce seront surtout les femmes qui en seront les dupes.

Pour ce qui est des conclusions de la journée d'aujourd'hui, je veux m'inspirer surtout des débats qui ont été menés ici et qui ont été très instructifs. J'ai recueilli de nombreuses informations au cours de cette journée haute en couleurs. Un des principaux éléments était, comme vient de le dire Hélène Ryckmans, la dynamique de suivi de la Marche mondiale des femmes. C'est là un processus très important, également pour le Sud, comme l'ont démontré les intervenantes du Mexique et de Haïti. Nous devons collaborer à cet égard avec le Sud; nous ne pouvons pas nous permettre de manquer le bateau.

Nous avons ouvert la séance cet après-midi en rappelant que le huit mars est un jour de fête mais aussi une occasion de prouver notre solidarité et notre combativité. Je souhaite conclure par trois points. En premier lieu, il est très important, dans cette lutte, de se pencher sur la coopération entre Nord et Sud. Nous devons manifester notre solidarité et mener un dialogue ouvert à toute une diversité de visions et d'expériences. Nous avons cet après-midi à nouveau entendu un témoignage de femmes qui ne souhaitaient pas, mais qui étaient forcées de porter le voile. Mais nous devons aussi voir que, d'un autre côté, de nombreuses femmes d'Etats islamiques, mais surtout d'autres pays, désirent quant à elles porter le voile mais qu'il leur est interdit. Leur voix ne doit pas être absente de notre démarche.

Un deuxième aspect est qu'il s'agit ici avant tout d'une lutte commune des femmes du Nord et du Sud. Et je tiens à remercier les femmes du Sud d'avoir sans relâche mis en exergue que les thèmes qui ont été abordés ici aujourd'hui dans le contexte belge sont également pertinents pour le Sud. Le phénomène généralisé de la féminisation de la pauvreté est la conséquence d'une mondialisation générale. Les impacts ne sont pas forcément les mêmes au Nord et au Sud, mais il y a clairement un rapport entre eux. Il serait utile que nous nous y attelions ensemble et exerçons ainsi une plus grande pression sur la politique. Les points de départ ne sont peut-être pas identiques, mais ils présentent des similarités. Et nous sommes tous d'accord qu'en fin de compte, il s'agit de redistribuer le pouvoir, non seulement entre le Nord et le Sud, mais aussi entre les hommes et les femmes.

Le troisième point concerne la solidarité. Leen Laenens nous a parlé cet après-midi des " Women in Black ". Je ne la vois plus dans l'assistance. Elle a en tout cas choisi de se rendre à la Place de la Monnaie et d'y manifester son soutien aux " Women in Black " et à leur protestation silencieuse contre la violence au Moyen-Orient. Je me demandais pourquoi nous ne pourrions concilier les deux: aller à la réception de clôture et ensuite à la Place de la Monnaie, en signe de solidarité. C'est pourquoi il me semble une bonne idée de clôturer ce Parlement des femmes par un moment de silence, en mémoire non seulement des nombreuses victimes qui y sont tombées, mais aussi par respect pour celles et ceux qui vivent dans de telles conditions et poursuivent malgré tout leur travail pour la paix.



Christine Weckx:

Je déclare donc cette séance exceptionnelle clôturée. D'ici notre prochain rendez-vous, je souhaite bon travail aux organisations, aux ONG et aux politiques bien sûr. Je vous propose d'observer une minute de silence en solidarité avec les femmes du Moyen-Orient.

Le Parlement des femmes observe une minute de silence.

Quelques commentaires qui nous sont parvenus après le 8 mars 2002

« 8 maart was een formidabel interessante en geslaagde dag en van inhoudelijk hoog niveau!! Proficiat !! Ik ben blij zo met jullie te kunnen samenwerken. En er is ook zeer enthousiaste, positieve reactie gekomen vanuit DGIS. » Leen De Becker

« À Poupette, Annette, Hélène, Sophie, Colette, Soâd, Claudine, Marie-Thérèse, Josiane, Christine, Samira, Cristina, Yvette, Liliane, et toutes les autres pour cette exceptionnelle journée. Ce fut un véritable événement. » Françoise Guillitte

« Ce petit mot pour vous dire chapeau pour le 8 mars : j'entendais les commentaires autour de moi et ce fut une réussite ! Bravo et gros bisous à toutes ! » Clarice

« J'étais présente le 8 mars au Parlement et je trouve que ce fut une réussite. Je souhaiterais être tenue informée et participer à la suite des travaux et activités. » Catchou De Coster

« Het was een fijne ervaring om mee te werken en ik wil zeker ook blijven samenwerken in de toekomst. Een grote dankjewel aan jullie ook: de organisatie en het programma waren prima. » Yvon Bartelink

« Pas encore eu le temps de te féliciter Poupette pour la journée du 8 Mars qui était super intéressante et bien organisée! » Claire Hilgers

« Le Parlement international des femmes a été un grand moment. J'étais fière et beaucoup de femmes avec qui j'ai eu l'occasion de parler aussi. » Marie-Christine Lothier

« Cette journée était une grande réussite, surtout parce qu'elle impliquait le politique symboliquement, concrètement, physiquement. Les femmes occupaient ce lieu de pouvoir et ne restaient plus confinées dans des espaces " folkloriques " et confidentiels, obligeant les parlementaires et les Ministres à s'engager, à se mouiller sur la question du genre, traitée au travers de différentes problématiques. » Pascale Bodinaux

« Mon évaluation est positive en ce qui concerne votre organisation et préparation, la présence des Ministres, des parlementaires et autres, bien que une grande majorité francophone. » Sandra Galbusera

« Para mi fue una experiencia muy novedosa, que creo en mi país sería difícil de realizar, ya que no contamos con el apoyo de los Diputados. Se me hizo muy interesante la segunda parte, cuando los diputados interpellaron a los ministros, fue un momento muy fuerte dentro del Foro. En general sentí que todo el evento estuvo bien coordinado, que las necesidades en cuanto a traducción estuvieron cubiertas, fue muy agradable para mí en el momento en que una diputada se dirigió a mi persona hablándome en español; y las muestras de apoyo de otras mujeres, que aun cuando no hablaban mi idioma, se estableció una comunicación con ellas. » Fraternalmente, Teresa Zepeda Torres

LISTE DES PARTICIPANT-E-S PAR ASSOCIATIONS

Bossuyt Nicole	11 11 11 KVNZB
Wymeersch Samira	11.11.11 KVNZB-GENDERDESK
Wajnszok	AB3
Pluvinage Isabelle	ACODEV
Laurent Brigitte	ACRF
Depoorter Ann	ACT
Desguin Christine	ACTION VIVRE ENSEMBLE
Lion Roxane	AFAL
Zaougui Soumaya	AGALEV
Dandois Agnes	AIC
Warnier Danielle	AMESCO ASBL
Guillitte Françoise	AMNESTY INTERNATIONAL
Longcamp Elise	AMNESTY INTERNATIONAL
Meisner Karin	AMNESTY INTERNATIONAL
Michet Marie	AMNESTY INTERNATIONAL
Richard Jacqueline	ARTS ET CULTURE CFFB
Coruzzi Josiane	ASBL DU COTE DES FEMMES
Felix Ana	ASSOCIATION DES FEMMES ANGOLAISES "ALEGRIA"
Lusekumbaza Makaya Honorine	ASSOCIATION DES FEMMES ANGOLAISES "ALEGRIA"
Jalazadeh Mitra	ASSOCIATION DES FEMMES IRANIENNES EN Belgique
Masoudi Shahlla	ASSOCIATION DES FEMMES IRANIENNES EN Belgique
Nouri Akhtar	ASSOCIATION DES FEMMES IRANIENNES EN Belgique
Tehrani Maryam	ASSOCIATION DES FEMMES IRANIENNES EN Belgique
Bertolotti Stefan	BANQUE BELGOLAISE
Maquestiau Annick	BIBLIOTHEQUE MONTJOIE
Marcelin Magali	BROEDERLIJK DELEN
Minne Betty	CABINET BOUTMANS
Morreal Christie	CABINET ONKELINX
Delooz Jacques	CACEAC
Hakizimana Michel	CACEAC
Debunne Sandrine	CELLULE EGALITE DES CHANCES VILLE DE BRUXELLES
Mata De Vergara Milady	CENTRO DOMINICANO DE DESARROLLO INTEGRAL FEMENINO (CDDIF)
Coeurnelle Sophie	CFEP
Feyens Liliane	CFEP
Ligot Colette	CFEP
Ramakers Francine	CFEP
Bargibant Monique	CFFB
Ben Abdelkader Soad	CFFB
Crapez Arlette	CFFB
De Jamblinne Christine	CFFB
Duran Bianca	CFFB
Puylaert Germaine	CFFB
Godts Françoise	CFFB/ASUC
Alixin Jacqueline	CFFB LIEGE
Brisbois Nelly	CGSLB
De Coster Catchou	CNCD
Hallet Isabelle	CNCD
Lizotte Celine	CNCD
Rezzin Mariza	COCIS
Ronveaux Florence	COLLECTIF CONTRE LES VIOLENCES FAMILIALES ET L'EXCLUSION LIEGE
Dattoli Pamela	COLLECTIF DES FEMMES DE LOUVAIN-LA-NEUVE
Cristina Reyna	COLLECTIF DES FEMMES DE LOUVAIN-LA-NEUVE
Kapita Kamba Martine	COLLECTIF DES FEMMES DE LOUVAIN-LA-NEUVE
Drabs Patricia	COLLECTIF DES MAMANS D'AFRIQUE CENTRALE
Mobutu Yango	COLLECTIF DES MAMANS D'AFRIQUE CENTRALE
Nsengi Patricia	COLLECTIF DES MAMANS D'AFRIQUE CENTRALE
Nyembo Virginie	COLLECTIF DES MAMANS D'AFRIQUE CENTRALE



Clarice	COORDINATION MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES - LIEGE (LE MONDE SELON LES FEMMES)
Humblet Marie-Noëlle	COORDINATION MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES - LIEGE (GROUPE FEMMES ECOLO - LIEGE)
Macors Marie-Jo	COORDINATION MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES - LIEGE (COLLECTIF FEMMES BATTUES - LIEGE)
Rigomont Christiane	COLLECTIF FEMMES BATTUES ET REFUGE (LA LOUVIERE)
Drory Elisabeth	COMMISSION FEMMES ET DEVELOPPEMENT
Kakunga Madilu Sabine	COMMISSION FEMMES ET DEVELOPPEMENT
Devos Dominique	COMMISSION PERMANENTE DES FEMMES SOCIALISTES
Favart Christine	COMMUNAUTE FRANÇAISE/REGION WALLONNE
Paredes Moreno Kattia	CONFEDERATION MONDIALE DU TRAVAIL
Saidi Fatiha	CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE- GROUPE ECOLO
Knauer - Rifflet Monique	CONSEIL FEMMES ET DEVELOPPEMENT
Delguste Vanessa	COUDE A COUDE
Pirson Michel	COUDE A COUDE
Malpas Nicole	CTB
Debusschere Barbara	DE MORGEN
Bellisario Aida	DELEGATION DOMINICAINE
Contreras Diana	DELEGATION DOMINICAINE, UNIVERSITE DE ST. DOMINGUE
Cris D'aza Carmen	DELEGATION DOMINICAINE, SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION
Cuevas Neice	DELEGATION DOMINICAINE, EGLISE PROTESTANTE
De La Rosa De Leon Argentina	DELEGATION DOMINICAINE, COUR SUPREME DE JUSTICE
Fernandez Rosanna	DELEGATION DOMINICAINE, SECRETAIRE D'ETAT A LA CULTURE
Musa Pedro	DELEGATION DOMINICAINE, MINISTRE " COMMUNIDAD DIGNA CONTRA LA POBREZA "
Neida De Acevedo Iris	DELEGATION DOMINICAINE, MINISTERE DE L'EDUCATION
Sanchez Fanny	DELEGATION DOMINICAINE, GOUVERNEUSE DE LA VILLE DE SANTO DOMINGO
Veras Louis	DELEGATION DOMINICAINE, DIRECTEUR DE L'ORGANISATION CONTRE L'ABUS SEXUEL DES ENFANTS
Vergara Eduardo	DELEGATION DOMINICAINE, CDDIF ONG
Bavdoux Marie	DELIPRO - CENTRUM VOOR ONTWIKKELING IN VRIJHEID EN VOORUITGANG
Van Offelen Marion	DGCI
Vandoren Martine	DGCI
De Becker Leen	DGCI - CELLULE GENRE
Durieux Natacha	DGCI CELLULE GENRE
De Temmerman Nicole	DGCI - FONDS DE SURVIE
Constant Anne	DGCI / SERVICE INFORMATION
Najros Eliane	DIMITRA
Ernst Brigitte	ECOLO
Parizel Corine	EMANCIPATION FEMININE
Braibant Didier	ENTRAIDE ET FRATERNITE
Anwara Begun Shelly	ENTRAIDE ET FRATERNITE
Charlier Sophie	ENTRAIDE ET FRATERNITE
Debuyst Frederic	ENTRAIDE ET FRATERNITE
Exsteneyl Marie-Christine	ENTRAIDE ET FRATERNITE
Franck Isabelle	ENTRAIDE ET FRATERNITE
Fromont Jeanine	ENTRAIDE ET FRATERNITE
Houssiaux Catherine	ENTRAIDE ET FRATERNITE
Lefebvre Odette	ENTRAIDE ET FRATERNITE
Lemaitre Marie-Pascale	ENTRAIDE ET FRATERNITE
Letocart François	ENTRAIDE ET FRATERNITE
Martin Valerie	ENTRAIDE ET FRATERNITE
Mormont Claude	ENTRAIDE ET FRATERNITE
Mouget Charlotte	ENTRAIDE ET FRATERNITE
Van Eyll Edith	ENTRAIDE ET FRATERNITE
Van Zeebroeck Michel	ENTRAIDE ET FRATERNITE
Zepeda Torres Teresa Margarita	ENTRAIDE ET FRATERNITE
Boudart Jean-Marie	ENTRAIDE ET FRATERNITE CHARLEROI
Fourneau Dolores	ENTRAIDE ET FRATERNITE CHARLEROI



Lothier Marie-Christine	ENTRAIDE ET FRATERNITE CHARLEROI
Le Garroy Anne	ENTRAIDE ET FRATERNITE / VIVRE ENSEMBLE BRUXELLES
Boulshome Michele	EQUIPES D'ENTRAIDE
Cartuyvels Marie-Paule	ESPERANCE DU PEUPLE B.M. LIEGE
Tommelein Nora	FEDERATIE VLAAMSE VROUWEN
Marmann-Gallez Françoise	FEDERATION DES FEMMES PRL
Barber Rose	FEDERATION WIZO BELGIQUE - LUXEMBOURG
Mann Carol	FEMAJD
De Ridder Claude	FEMMES ECOLO
Lienard Claudine	FEMMES ECOLO
Vroonen-Vaes Marie-Noëlle	FEMMES ECOLO
Filosof Fanny	FEMMES EN NOIR
Appelmans A	FEMMES FGTB
Frerott Maïte	FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES
Leroy Liliane	FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES
Lefebre Mical	FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES BRABANT WALLON
Staes Marie-Pierre	FEMMES PSC
Ndumba Marie Therese	FEMMES SEULES DE KIKWIT
Sidiha Bouchra	FEMMES SEULES DE KIKWIT
Vanpaeschen Laurence	FESTIVAL VOIX DES FEMMES
Ryckmans - Corin Genevieve	FONDATION A. RYCKMANS
Kalimunda Petronille	FOPES
Schillings Françoise	FOREM
Gild Caroline	GROUPE DE SOCIOLOGIE WALLONNE
Lambert Marie-Noel	GROUPE DE SOCIOLOGIE WALLONNE
Mbile Florence	GROUPE DE TRAVAIL MIGRATION ET DEVELOPPEMENT MF
Gaiffe Brigitte	IDEES
Pilate Julia	INFOR-VEUVAGE
Noirhomme Monique	INST. INFORMATIQUE FAC. UNIV. NDLP
Coquelet Maude	INSTITUT ST.DOMINIQUE
Danhier Cloe	INSTITUT ST.DOMINIQUE
Deblauwe Amelie	INSTITUT ST.DOMINIQUE
Fastenakel Elise	INSTITUT ST.DOMINIQUE
Fina Nathalie	INSTITUT ST.DOMINIQUE
Geradin Florence	INSTITUT ST.DOMINIQUE
Jadoul Marie	INSTITUT ST.DOMINIQUE
Lagasse Joëlle	INSTITUT ST.DOMINIQUE
Leroy Maïte	INSTITUT ST.DOMINIQUE
Maerck Sophie	INSTITUT ST.DOMINIQUE
Michalik Monika	INSTITUT ST.DOMINIQUE
Roels Adeline	INSTITUT ST.DOMINIQUE
Si M'hammed Dalila	INSTITUT ST.DOMINIQUE
Leye Els	INTERNATIONAL CENTRE FOR REPRODUCTIVE HEALTH
Guerra Helima	INTERNATIONALE VROUWENRAAD
Bajenje Ellen	INVITE PAR COPROGRAM
Claeys Kris	KAV DIENST MAATSCHAPPELIJKE WERKING
Maes Tine	KAV DIENST MAATSCHAPPELIJKE WERKING
Corbisier Jennifer	L'EGLANTIER
Cousin Annick	L'EGLANTIER
Descamps Genevieve	L'EGLANTIER
Elias Sophie	L'EGLANTIER
Gregoire Ivan	L'EGLANTIER
Jacobs Andre	L'EGLANTIER
Naunda Cathy	L'EGLANTIER
Paelaert Patricia	L'EGLANTIER
Tshitenge Nicole	L'EGLANTIER
Vermynck Arielle	L'EGLANTIER
Yandieva Fatima	L'EGLANTIER
Cauwenbergh Flora	LA CHALOUPE ASBL
Descamps Luc	LA CHALOUPE ASBL
Dumont Amelie	LA CHALOUPE ASBL
George Thomas	LA CHALOUPE ASBL



Kabamba Daddy	LA CHALOUPE ASBL
Misenga Monique	LA CHALOUPE ASBL
Muzembo Remy	LA CHALOUPE ASBL
N'soko Jocelyn	LA CHALOUPE ASBL
Ndayishimiye Janvier	LA CHALOUPE ASBL
Ntakirutimubano Jean De Dieu	LA CHALOUPE ASBL
Pirkenne Michel	LA CHALOUPE ASBL
Van Laethem Patrick	LA CHALOUPE ASBL
Verzeni Nicolas	LA CHALOUPE ASBL
Wery Celine	LA CHALOUPE ASBL
Van Innis Françoise	LA CHOUETTE
Lombo Wumba Mingiedi	LA ZAIROISE ET SES SOEURS
Makilutila Yvette	LA ZAIROISE ET SES SOEURS
Nzambi Diazola	LA ZAIROISE ET SES SOEURS
Choque Poupette	LE MONDE SELON LES FEMMES
Cottard Claire	LE MONDE SELON LES FEMMES
De La Pena Valdivia Marcela Elena	LE MONDE SELON LES FEMMES
Hilgers Claire	LE MONDE SELON LES FEMMES
Maquestiau Pascale	LE MONDE SELON LES FEMMES
Paques Carine	LE MONDE SELON LES FEMMES
Richter Annette	LE MONDE SELON LES FEMMES
Roosens Celine	LE MONDE SELON LES FEMMES
Vande Veegaete Michel	LE MONDE SELON LES FEMMES
Verdier Magali	LE MONDE SELON LES FEMMES
Ryckmans Helene	LE MONDE SELON LES FEMMES / COMMISSION FEMMES ET DEVELOPPEMENT
Veirmeieren Jacqueline	MAISON MOSAÏQUE DE SCHAEBEEK/ VIE FEMININE
Dhoum Najib	MARJANE PRODUCTIONS
Allali Malika	MEDIA FEMMES
Cougneau N.	MEDIA FEMMES INTERNATIONALES
Goossens Annick	MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
Mercado Kelly	MUJER CULTURA
Deogratias Mazina	OBSERVATOIRE SOCIO-EPIDEMOLOGIQUE DU SIDA ET DES SEXUALITES DES FACULTES UNIVERSITAIRES DE ST. LOUIS
Bentein Channa	OXFAM SOLIDARITE
De Visscher Olivier	OXFAM SOLIDARITE
Desautels Sylvie	OXFAM SOLIDARITE
Stichelmans Anne	OXFAM SOLIDARITE
Serra Elvira	PARLEMENT EUROPEEN
Van Lancker Anne	PARLEMENT EUROPEEN
El Hajjaji Khdiija	PLAN INTERNATIONAL BELGIUM
Beliën Ann	PROVINCIE ANTWERPEN, COÖRDINATIE INZAKE GELIJKE KANSENBELEID EN GEWELD TEGEN VROUWEN
Franck Pascale	PROVINCIE ANTWERPEN, COÖRDINATIE INZAKE GELIJKE KANSENBELEID EN GEWELD TEGEN VROUWEN
Marin Anne-Marie	PSC
Roosens Benoit	RED NORD-SUD
Graver Jean Paul	RUBAN BLANC
Ioannidis Fotoula	RUE BLANCHE 29 MOUVEMENTS DE FEMMES
Rubinstein Edith	RUE BLANCHE 29 MOUVEMENTS DE FEMMES
Waroquiez Dominique	S.E.L SETCA
Claes Vera	SOCIALISTISCHE VROUWEN
Bodinaux Pascale	SOLIDARITE SOCIALISTE
Cifuentes Gladys	SOLIDARITE SOCIALISTE
Seebah Karima	SOLIDARITE SOCIALISTE
De Coene Christiane	TALITHA KOUM
Delens Denise	TALITHA KOUM
Bouhon Marie-Angele	TERRES NOUVELLES

Delheusy Yvette
 Jasogne Josiane
 Popelier Jacques
 Garcia Ada
 Bartelink Yvon
 Maas Jan
 Bope Sidonie
 Malanda Micheline
 Ngandu Louise
 Nkunda Fleury
 France Huart
 Woodward Alison Evelyn
 Bachir Hafida
 Collie Monique
 Desobry Isabelle
 Di Battista Maura
 Gilot Jocelyne
 Poncelet Dominique
 Skrzypek Nadine
 Delers Colette
 Dullier Anne-Marie
 Lotte Evelyne
 Picard Monique
 Piette Françoise
 Souris Martine
 Weckx Christine
 Liegois Colette
 Lesire Laurence
 Sonveaux Dominique
 Bultot Brigitte
 Decabie Martine
 Houthoofd Christiane
 Hubot Christine
 Nosal Murielle
 Vandevoorde Christine
 Alamo Rebecca
 Troncoso Luz Maria
 De Grave Sofie
 Galbusera Sandra
 Wandji Olivette
 De Waard Inge
 Boulanger Bernadette
 Ogulewicz Kinga
 Stevenaert Claudine

TERRES NOUVELLES
 TERRES NOUVELLES
 TERRES NOUVELLES
 UCL
 UCOS/VUB
 UCOS/VUB
 UNION DES FEMMES AFRICAINES
 UNION DES FEMMES AFRICAINES
 UNION DES FEMMES AFRICAINES
 UNION DES FEMMES AFRICAINES
 UNIVERSITE DES FEMMES
 VESALIUS COLLEGE VUB
 VIE FEMININE
 VIE FEMININE
 VIE FEMININE
 VIE FEMININE
 VIE FEMININE
 VIE FEMININE
 VIE FEMININE CHARLEROI
 VIE FEMININE CHARLEROI
 VIE FEMININE CHARLEROI
 VIE FEMININE CHARLEROI
 VIE FEMININE CHARLEROI
 VIE FEMININE CHARLEROI
 VIE FEMININE CHARLEROI
 VIE FEMININE ET VIVRE ENSEMBLE
 VIE FEMININE LIEGE
 VIE FEMININE NAMUR
 VIE FEMININE NAMUR
 VIE FEMININE THUIN
 VIE FEMININE THUIN
 VIE FEMININE THUIN
 VIE FEMININE THUIN
 VIE FEMININE THUIN
 VIE FEMININE THUIN
 VIE FEMININE THUIN
 VOLENS
 VOLENS/COOPERATION DOMODUNGU
 VROUWEN OVERLEG KOMITEE
 VROUWEN OVERLEG KOMITEE
 VROUWEN OVERLEG KOMITEE
 VROUWEN OVERLEG KOMITEE
 WIC LIEGE
 WIC LIEGE
 WIC LIEGE

LISTE DES PARTICIPANT-E-S INDIVIDUEL-LE-S

André Jacqueline
 Ascherman Reina
 Bilakima Delphine
 Binns Helen
 Caron Danielle
 Charles Odette
 Convents Ria
 Cyngisek Paulette
 De Pape Anne
 Debroux Georgette
 Decharneux Anne-Marie
 Dekker A.
 Delens Philippe
 Deridder Danielle

Desmedt Emanuelle
Di Liberto Cathy
Fauville Andrée
Fetu Sophie
Firlo Monique
Gatabazi Muriel
Guilliams Johanna
Harchies Raymonde
Herscovici Anne
Joie Pascale
Kalechman Sandrine
Kalechman Vanessa
Kalimbiri Laetitia
Lahaye Marie-Hélène
Lucas Chantal
Malevez Mary
Maquestiau Marguerite
Mulier Rita
Otte Geneviève
Schoy Myriam
Terhalle Leo
Van Tichelen Monique
Witkowski- Bruyneel Deborah

LISTE DES MINISTRES ET DE LEURS REPRÉSENTANT-E-S

Boutmans Eddy	Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement
Duquesne Antoine	Ministre de l'Intérieur représenté par Lazreg Nadira, membre du cabinet Duquesne
Durant Isabelle	Vice-Première Ministre et Ministre de la Mobilité et des Transports
Onkelinx Laurette	Vice-Première Ministre et Ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances
Reynders Didier	Ministre des Finances
Verwilghen Mark	Ministre de la Justice représenté par Decoster Godelieve, administration de la Justice
	Van Ingelghem Paul, membre du cabinet Verwilghen

LISTE DES MEMBRES DU PARLEMENT/DU SÉNA

Cahay-André Pierrette
Coenen Marie-Thérèse
De Meyer Magda
Drion Claudine
Genot Zoé
Giet Thierry
Grauwels Kristien
Herzet Jacqueline
Laenens Leen
Lalieux Karine
Lizin Anne-Marie
Moerman Fientje
Moriau Patrick
Nagy Marie
Pieters Trees
Timmermans Paul
Van der Maelen Dirk
Van Herpen Astrid
Van Riet Iris
Van Weert Els
Viseur Jean Jacques



La Marche mondiale des femmes en l'an 2000 a été le résultat d'un travail de près de deux ans. Des centaines d'associations de femmes de par le monde se sont réunies et ont communiqué entre elles. Elles ont travaillé à l'élaboration d'une charte commune, une charte internationale pour la lutte contre la pauvreté et la violence aux femmes.

En Belgique, la Chambre s'est engagée en juin 2000 à prendre des initiatives législatives pour concrétiser ces revendications portées par les associations.

A travers cette journée, nous voulons établir un dialogue direct entre les associations de femmes impliquées sur les thèmes de la Marche mondiale et les femmes et les hommes politiques élus, parlementaires mais également Ministres.

Nous désirons une approche concrète d'un fonctionnement démocratique prenant d'avantage en compte la dimension du genre. Il est aussi important que ce type de débat puisse avoir lieu dans cette salle, lieu symbolique de la démocratie.

Ce Parlement est une nouvelle étape dans un processus de changement de société, pour une égalité entre les hommes et les femmes.

La journée du 8 mars n'est qu'un début. Après cette date, les associations poursuivront un travail politique avec les parlementaires qui se sont engagé-es.